

r̄apport annuel 2018



Sommaire

ÉDITO	5
LES DOSSIERS 2018	7
Accessibilité	
– L'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements scolaires	11
– Le registre public d'accessibilité	13
– La démarche inclusive de l'institut catholique de Paris	21
– Auditions	25
Sécurité bâtiment et risque incendie	
– Handicaps et évacuation incendie	37
– Une journée au collège Jean Macé de Clichy (92)	45
– Tiré à part : les exercices d'évacuation incendie	48
Sécurité, santé, hygiène et sport	
– La prévention dans le premier et le second degrés	55
– Les Fiches prévention de l'Observatoire 1 ^{er} degré	59
– Le triptyque <i>La sécurité au quotidien</i>	63
– L'audition	67
Risques majeurs	
– Formation <i>Risques majeurs</i> à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement	75
– Fiche récapitulative : nombre d'exercices annuels	79
– Enquête ministérielle <i>PPMS et exercice annuel</i>	81
– Audition	83
– La vie des académies	87
Groupe de travail	
– Risques et sécurité en physique - chimie	93
LES PROPOSITIONS	97
LA VIE DE L'OBSERVATOIRE	101
LES OUTILS D'OBSERVATION	111
– Base BAOBAC 2017/2018	112
– Accidents mortels 2017/2018	122
– Historique des séismes en France et dans le monde	122
ANNEXES	119
– Textes constitutifs de l'ONS	121
– Membres de l'ONS	125
– Membres des commissions	129
– Index analytique des travaux de l'Observatoire	131
– Table des propositions	143
– Réseau des conseillers et des inspecteurs	145
– Table des sigles et acronymes	151



L'Observatoire, garant de la sécurité dans les établissements d'enseignement

Jean-Marie Schléret

À l'instar de l'ensemble des commissions à caractère consultatif de l'État, l'Observatoire est soumis depuis le décret du 8 juin 2006 à un examen périodique de ses résultats. Le décret du 5 juin 2015 l'a renouvelé pour une durée de cinq ans "eu égard aux missions assurées et à la qualité de son action". Au moment où resurgit le débat récurrent sur l'utilité des instances consultatives nationales, nos rapports annuels fruits d'une centaine de séances de travail demeurent des outils reconnus et appréciés. Le ministère de l'agriculture lui-même, lors d'une récente visite à la direction générale de l'enseignement et de la recherche, s'est montré particulièrement élogieux vis-à-vis des travaux de nos commissions.

Il arrive cependant que des désignations tardives ralentissent la publication des arrêtés nommant les membres de l'Observatoire pour l'exercice des mandats de trois ans, conformément au code de l'éducation. Dans une logique de continuité du service notre secrétariat général a néanmoins coordonné tout au long de cette année la préparation du 23^e rapport.

Capitalisant depuis 1995 les apports aux grandes thématiques de la prévention des risques et de l'accessibilité, opérant les mises à jour régulières liées aux progrès des connaissances et des techniques, mais également aux évolutions des perceptions et des pratiques, l'Observatoire dispose du recul nécessaire à l'exercice de ses missions d'évaluation et de proposition. C'est ainsi qu'il est parfois conduit à alerter au sujet de multiples directives posant des problèmes d'interprétation et d'application. La réponse à une récente question écrite d'un député de Meurthe-et-Moselle sur les exercices de sécurité obligatoires s'est inscrite dans cette démarche.

Le recul que confère à l'Observatoire une assez longue expérience l'amène aussi à ne pas céder aux effets de polarisation à court terme. La légitimité acquise en matière de connaissance de l'immobilier scolaire conduit à des rappels réguliers de la nécessaire maintenance, curative certes, mais avant tout préventive des bâtiments et équipements scolaires. Dans le domaine sécurité, santé,

hygiène, dix ans après notre première alerte sur l'état des sanitaires dans les écoles, le sujet est revenu dans l'actualité. Pas moins de quatre questions écrites ont été posées les 20, 27 novembre et 4 décembre 2018 par des députés des départements de l'Eure, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Dans sa réponse, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a rappelé les travaux de l'Observatoire et le partenariat avec les assemblées de collectivités territoriales. Nous attendons, aussi bien de l'AMF, de l'ADF que de Régions de France dont le code de l'éducation a prévu une représentation au sein de l'Observatoire qu'elles associent davantage leurs élus à nos instances de gouvernance.

Les risques immédiats et les réactions aux situations de crise ne doivent pas faire perdre de vue les dangers à plus long terme. Dans les terminologies utilisées elles-mêmes, l'éphémère ne doit pas l'emporter sur le permanent et le durable. Sous-estimation des gestes qui sauvent ou à l'inverse accentuation à l'occasion d'une situation de crise, confusion entre risques occasionnels et risques majeurs, sont également antinomiques d'une dynamique raisonnée de prévention qu'il convient de poursuivre y compris pour éviter les confusions entre signaux d'alerte. L'aggravation des aléas climatiques au cours de ces dernières années et notamment les phénomènes météorologiques extrêmes survenus en 2018 (mai en Ile-et-Vilaine, juin dans les Hauts-de-Seine, octobre dans l'Aude...) nous ont rappelé des épisodes déjà anciens : tempêtes de 1999 ou de 2009 dans le Sud-Ouest, tornade en Val de Sambre en 2008, mais également les inondations liées aux crues cévenoles, notamment à Aramon et Sommières en 2002...

À l'aube de sa 25^e année d'expertise et d'appui aux décideurs et acteurs de terrain, plus que simple outil d'investigation, au service des pouvoirs publics et de la communauté éducative, l'Observatoire, grâce au travail sans relâche de toutes ses composantes, demeure un garant reconnu de la sécurité et de l'accessibilité dans les établissements d'enseignement.



Dossiers 2018

Accessibilité

Sécurité bâtiment et risque incendie

Sécurité, santé, hygiène et sport

Risques majeurs

Physique-chimie



Handicaps et accessibilité

Introduction

- 1 - **Le registre public d'accessibilité**
Résultats de l'enquête auprès
des établissements du second degré
- 2 - **La démarche inclusive** de l'Institut
catholique de Paris (ICP)
- 3 - **Auditions :**
 - Sophie Pouverreau, FNOGEC
 - Aline Voiry-Philippe,
enseignante chargée du suivi
de scolarisation des élèves
en situation de handicap,
 - Isabelle Bryon, déléguée ministérielle
à l'inclusion scolaire des élèves
en situation de handicap

Propositions

L'accueil

des personnes en situation de handicap dans les établissements scolaires

Depuis le 30 septembre 2017, les établissements scolaires, à l'instar de tous les établissements recevant du public (ERP), sont tenus en vertu du décret n° 2017-431 du 28 mars 2017, de mettre à disposition du public, un "registre public d'accessibilité". Il doit pouvoir être consulté sur place ou à distance via le site internet de l'établissement, par tous les usagers. L'arrêté du 19 avril 2017 en fixe le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour.

La commission "Accessibilité" a interrogé les chefs d'établissements de l'enseignement du second degré sous forme d'enquête flash dans le but d'évaluer la mise en place d'un "registre public d'accessibilité" prenant en compte les services proposés pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap. La sensibilisation et la formation des accueillants a également fait l'objet d'un questionnement.

La visite de l'institut catholique de Paris a permis d'illustrer une démarche inclusive qui s'est traduite dans le projet d'établissement par la création d'espaces adaptés, la qualité des services rendus aux personnes en situation de handicap et la labellisation de son site internet accessible à tous.

✦ PROBLÉMATIQUE

**Quels sont les services mis en place dans l'établissement pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap ?
Comment sensibilise-t-on les personnels ?
Quelles sont les solutions envisagées ?**

La commission a également auditionné la fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'enseignement catholique sous contrat (FNOGEC) sur la sensibilisation des personnes face au handicap en créant et en formant un réseau de personnes ressources "ambassadeurs de l'accessibilité" pour un "accueil" ouvert à tous.

Enfin, M^{me} Aline Voiry-Philippe, enseignante référente, chargée du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans l'académie de Nancy-Metz est venue exposer aux membres de la commission les entretiens qu'elle a menés auprès des élus des collectivités locales afin de les sensibiliser à l'inclusion de ces élèves dans leur commune.

Le registre public d'accessibilité

Résultats de l'enquête auprès des établissements du 2nd degré

Cette enquête a permis de recueillir près de 2 500 réponses. Le questionnaire comportant dix questions a suscité un réel intérêt de la part des chefs d'établissement puisqu'aucune d'entre elles n'est restée sans réponse.

Le choix des questions s'est avéré pertinent et certaines interrogations ont pu être émises notamment sur les difficultés rencontrées pour mettre en place le registre ou encore sur les travaux à effectuer pour rendre accessible leur établissement. Des propositions ont également été mises en avant pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dont la présence dans les locaux de l'établissement est quotidienne ou ponctuelle. Certains établissements nous ont fourni les coordonnées d'une personne ressource afin de pouvoir échanger sur leurs bonnes pratiques.

1 - Effectif total de l'établissement (élèves + personnels)

	Nombre	Pourcentage
De 300 à 700	1 278	52,0 %
De 700 à 1500	707	28,8 %
Moins de 300	299	12,2 %
Plus de 1500	174	7,0 %
Répondants	2 458	100,0 %

52 % des établissements qui ont répondu à l'enquête sont des ERP de troisième catégorie, 28,8 % de deuxième catégorie et 12,2 % de quatrième catégorie. 174 établissements, soit 7 % sont de première catégorie.

2 - Type d'établissements

	Nombre	Pourcentage
Collège sans ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire)	867	35,2 %
Collège avec ULIS	845	34,3 %
Lycée sans ULIS	438	17,8 %
Lycée avec ULIS	179	7,3 %
Cité scolaire sans ULIS	72	2,9 %
Cité scolaire avec ULIS	43	1,7 %
EREA (établissement régional d'enseignement adapté)	22	0,8 %
Répondants	2 466	100,0 %

55,9 % des répondants, soit 1 377 établissements ne comportent pas d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et 43,3 % (1 067) d'entre eux ont une ULIS. L'échantillon comprend 22 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) soit 0,8 %.

Classement des ERP par catégories/effectifs

Catégorie 1 – Égal ou supérieur à 1 500 personnes

Catégorie 2 – De 700 à 1 499 personnes

Catégorie 3 – De 300 à 699 personnes

Catégorie 4 – Moins de 300 personnes

3 - Existe-t-il un registre public d'accessibilité ?

Population interrogée : toute la population

	Nombre	Pourcentage
Non	1 455	59,5 %
Oui	640	26,2 %
Ne sais pas	351	14,3 %
Répondants	2 446	100,0 %

Pour 59,5 % des établissements, le registre public d'accessibilité n'a pas été mis en place. Seuls 26,2 % des collèges et des lycées disposent d'un registre public d'accessibilité mis à la disposition des usagers. 14,3 % ne connaissent pas son existence et ne savent pas comment procéder pour le mettre en place.

S'agit-il d'une information non diffusée ou d'un manque de communication à tous les niveaux ?

3.1 - Selon le type d'établissement

	Établissements Sans ULIS %	Établissements Avec ULIS %	EREA %
Non	57,9 %	61,3 %	72,7 %
Oui	27,8 %	24,4 %	9,1 %
Ne sais pas	14,3 %	14,3 %	18,2 %
Répondants	1 369	1 056	22

On remarque que les établissements avec ULIS et les EREA sont moins nombreux à avoir mis en place un registre public d'accessibilité. Sur 22 EREA, seuls deux (9,1 %) l'ont mis en place et sur 1 056 établissements avec ULIS, seuls 24,4 % ont un registre.

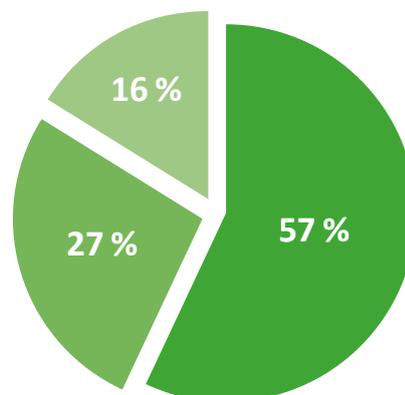
4 - Où peut-on le trouver ?

Population interrogée : toute la population

	Nombre	Pourcentage
A la loge	341	38,1 %
Ne sais pas	231	25,8 %
Dans un bureau (direction)	207	23,2 %
Au point d'accueil	109	12,2 %
Sur le site internet de l'établissement	6	0,7 %
Répondants	894	100,0 %

Pour les établissements dans lesquels le registre public d'accessibilité existe, on peut principalement le trouver à la loge ou dans le bureau de l'équipe de direction. Il est à noter que 25,8 % des personnes qui ont répondu ne savent pas où il se trouve. Seuls 0,7 % (6 établissements) l'ont mis sur leur site internet.

Le "registre public d'accessibilité" dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap



On peut constater que le registre public d'accessibilité a été mis en place dans 27 % des établissements accueillant des personnes en situation de handicap ayant répondu à l'enquête. Par contre, 57 % des établissements "accessibles" n'ont pas de registre et 16% des établissements ont répondu ne pas connaître ce registre.

5 - Sensibilisation et formation des personnels

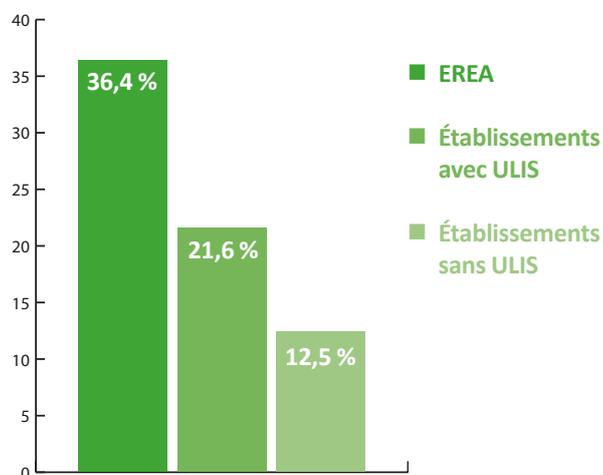
5.1 - Le personnel est-il formé à l'accueil et à l'accompagnement des différentes personnes en situation de handicap ?

Population interrogée : toute la population

	Nombre	Pourcentage
Non	1 564	64,1 %
Ne sais pas	468	19,2 %
Oui	407	16,7 %
Répondants	2 439	100,0 %

Sur les 2 439 établissements qui ont répondu à cette question, 64,1 % affirment que les personnels n'ont pas suivi une formation pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap présentant différents types de handicap. 19,2 % des répondants ne savent pas si leurs personnels ont été formés, et 16,7 % des établissements déclarent qu'une formation a été suivie.

Établissements du second degré



Seulement 12,5 % des établissements sans ULIS ont formé leurs personnels. Dans les établissements comportant une ULIS ce pourcentage est plus élevé (21,6 %) mais pas suffisant. 36,4 % des EREA (8 établissements sur 22) ont délivré une formation à leur personnel.

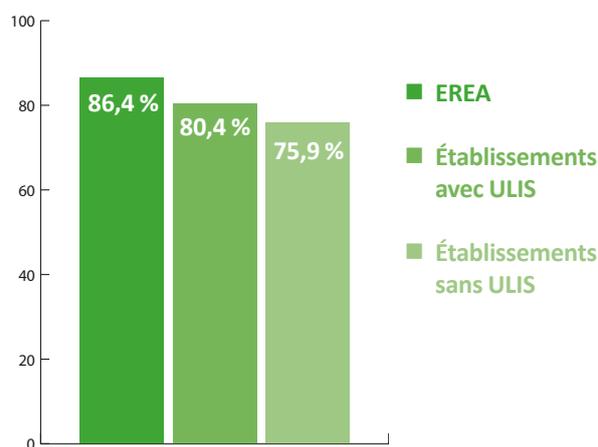
5.2 - Le personnel a-t-il été sensibilisé à l'accueil des personnes en fonction des différentes situations de handicap ?

Population interrogée : toute la population

	Nombre	Pourcentage
Non	1 904	78,0 %
Ne sais pas	302	12,4 %
Oui	236	9,6 %
Répondants	2 442	100,0 %

Dans 78 % des établissements, le personnel a été informé de la nécessité d'adapter son accueil en fonction des différentes situations de handicap. Cette information n'a pas été délivrée dans 12,4 % des établissements.

Établissements du second degré



80,4 % des établissements comprenant une ULIS ont sensibilisé leurs personnels et 19 EREA sur 22 (soit 86,4 %) l'ont fait.

6 - Les difficultés rencontrées pour la mise en place du registre public d'accessibilité

Si certains établissements n'éprouvent pas de difficultés particulières pour la mise en place du registre, d'autres en revanche ignorent cette obligation et demandent une aide sur l'accompagnement et l'élaboration du registre. Ils s'interrogent aussi sur la façon de le constituer d'autant plus qu'il faut prendre en compte les différents handicaps (moteur, surdité, vision, psy, dys...).

Certains établissements se posent aussi la question de qui doit établir ce registre ? Ils pensent que c'est le propriétaire (la collectivité territoriale) qui doit le constituer.

Règlementation du registre public d'accessibilité

Art. R. 111-19-60

du code de la construction et de l'habitation

L'exploitant de tout établissement recevant du public au sens de l'article R. * 123-2 élabore le registre public d'accessibilité prévu à l'article L. 111-7-3. Celui-ci précise les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu.

Le registre contient :

- 1 - Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
- 2 - La liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ;
- 3 - La description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Les modalités du registre portent sur sa mise à disposition de l'ensemble du public et sur sa mise à jour régulière. Pour les points d'arrêt des services de transport collectif relevant du régime des établissements recevant du public et qui sont soumis aux dispositions de l'article L. 111-7-3, le registre public d'accessibilité peut porter sur l'ensemble d'une ligne ou d'un réseau.

Un arrêté du 19 avril 2017 précise le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité..

Il est mis à la disposition de tout public qui en fait la demande à partir du 30 septembre 2017.

6.1 - Complexité de la constitution du registre

La difficulté réside principalement dans le regroupement de tous les documents et attestations ainsi que dans la connaissance de toutes les normes et obligations règlementaires pour l'accueil. Les justificatifs nécessaires à son élaboration, pour prendre comme exemple les travaux réalisés, les plans et les documents généraux sont difficiles à obtenir auprès de la collectivité de rattachement.

Certaines rubriques contenues dans le registre destiné aux EPLE en général ne semblent pas adaptées à un établissement d'enseignement (ex. : cabines d'essayage...).

6.2 - Information et communication sur le registre

Pour les établissements qui l'ont mis à la disposition des usagers à l'accueil, il y a une inquiétude sur la façon de les informer et de présenter le registre à l'ensemble du personnel. Aucune réunion n'a été programmée au planning de pré-rentree de l'établissement.

Certains établissements nous font connaître que le propriétaire souhaite normaliser et uniformiser le "registre public d'accessibilité" dans tous les lycées de la région. De ce fait, les délais de mise en place n'ont pas été communiqués aux établissements. Un manque d'accompagnement par les services académiques pour la constitution de ce registre a aussi été signalé.

Dans d'autre cas, le Conseil régional s'est chargé d'adresser une maquette à compléter aux lycées.

6.3 - La formation du personnel

La formation du personnel a également été abordée. Il est souhaitable, comme sur d'autres points (Document Unique, CHSCT, PPMS..) qu'il se dégage du temps dans l'année pour les formations.

L'aspect lié aux formations ne fait pas l'objet de modalités de mise en oeuvre précises.

La question de : "Qui peut assurer la formation des personnels d'accueil ?" a également été posée. Dans certains cas l'établissement ne dispose pas de personnel d'accueil qui pourrait orienter les visiteurs en situation de handicap.

Dans les établissements comportant une ULIS ou dans les EREA, les enseignants adoptent une attitude bienveillante à l'égard des élèves en situation de handicap. Ils ont appris à les accompagner au mieux sans avoir suivi une formation spécifique sur l'accueil. Un établissement fait la proposition de formations communes aux différents personnels du lycée (enseignants, administratifs, AESH, personnel de direction,..) qu'ils relèvent de l'État ou de la Région. Ces formations devraient être définies en priorité, en tenant compte du type de handicap des personnes accueillies dans l'établissement (moteur, auditif, visuel, autre...).

Une sensibilisation des personnels d'accueil (loge) a été faite par quelques établissements avec des supports trouvés sur le net (guide d'accueil pour les personnes handicapées).

Certains départements ont directement formés leurs personnels.

Constat sur le temps imparti à la formation

“Le travail en flux tendu fait que les personnels acceptent de s’engager sur du temps “personnel”. Il est dommageable que ce type de démarche ne puisse prévoir clairement des temps de concertation et de formation, “on” nous demande d’aller vers une professionnalisation sans prévoir le temps et les intervenants, il y a beaucoup de frustrations..”

7 - Les propositions pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans l'établissement

Les établissements sont demandeurs et impliqués dans l’amélioration de l’accueil et de l’accompagnement des personnes handicapées et plutôt en attente de suggestions, de propositions et d’informations sur l’accueil et l’accompagnement de ces élèves. On retrouve de la part des chefs d’établissement, un besoin d’information et de formation par rapport aux différents types de handicap, de la façon de les aborder...

7.1 - Les aides des collectivités territoriales

Certains établissements bénéficient de conseils de la part des collectivités territoriales sur l’accessibilité pour tous dans leur projet d’établissement. Des aides spécifiques leur sont octroyées en faveur de l’accueil des élèves en situation de handicap (adaptation des postes de travail, bandes de signalisation, nez de marche...).

Cependant l’accessibilité pour les malvoyants et les non-voyants (bandes d’éveil à la vigilance en haut de chaque escalier, contre marche et nez de marche de couleur contrastée, signalétique dans les couloirs...) reste à améliorer.

7.2 - Prise en charge des élèves en situation de handicap dans l'établissement

Un collège fait part de la réduction du temps de l’infirmière qui assure (1 jour par semaine au lieu de 4) les soins de 3 élèves en situation de handicap (corset et traitements lourds). L’acte médical (pose d’électrodes) est assuré par la principale ou le CPE durant l’absence de l’infirmière.

Un établissement propose d’améliorer la réactivité des services de l’éducation nationale en matière de recrutement et de formation des accompagnants d’élèves en situation de handicap (AESH).

Un autre établissement propose de recruter un coordonnateur local qui pourrait assurer le suivi régulier des situations de handicap dans les établissements en collaboration avec l’enseignant référent.

Conclusion

Les résultats de l’enquête montrent une connaissance insuffisante du contenu du registre public d’accessibilité et des obligations relatives à l’accueil des personnes en situation de handicap. Une aide de la part des services du rectorat ou des collectivités sur l’accompagnement et l’élaboration du registre est nécessaire. Il s’agit en effet d’anticiper au mieux la prise en charge de la personne en situation de handicap lors de son arrivée dans l’établissement et de l’adapter aux différents handicaps rencontrés (moteur, surdit , vision, psy, dyslexies...).

Dans certains cas, un registre « provisoire » a été mis en place. Lorsqu’il est constitué, aucun contrôle garantissant sa recevabilité n’est effectué comme, par exemple, pour le registre de sécurité. La question d’un document « labellisé » éducation nationale a été posée.

Les réponses des établissements révèlent un défaut de communication entre les acteurs concernés dans l’élaboration du registre public d’accessibilité à savoir, la collectivité de rattachement et les services déconcentrés de l’éducation nationale. Le numérique qui apporte une plus-value certaine dans le cas du handicap n’est pas utilisé comme moyen de communication. Il faciliterait pourtant l’information sur l’accessibilité de l’établissement.

La sensibilisation en direction des élèves et des personnels et la formation du personnel d’accueil de l’établissement se sont avérées primordiales pour un bon accompagnement des personnes en situation de handicap. De ce fait, des modalités de mise en œuvre des formations devront être précisées au sein de chaque établissement par l’élaboration d’un planning. Des formations communes aux différents personnels du lycée, qu’ils relèvent de l’État ou de la collectivité territoriale pourraient également être envisagées.

Dans les établissements comportant une ULIS ou dans les EREA, les enseignants sont fortement engagés dans l’accompagnement des élèves handicapés sans avoir nécessairement suivi une formation spécifique. Il faudrait dans ce cas prioriser les formations en fonction du projet d’établissement. La valorisation des compétences acquises par les enseignants constituerait un atout supplémentaire. L’obligation de formation et d’obtention du certificat de Prévention et Secours Civique de niveau 1, à l’école supérieure du professorat et de l’éducation, faciliterait une meilleure approche du handicap. La connaissance des obligations d’aménagements spécifiques, selon les types de handicaps rencontrés, favoriserait une meilleure prise en charge de l’élève.

Le recrutement d’un coordonnateur local tel que cela a été proposé par un établissement ayant répondu à l’enquête, permettrait d’assurer le suivi régulier des situations de handicap dans les établissements en collaboration avec l’enseignant référent. La désignation d’un “référént accessibilité” parmi le personnel enseignant ou d’un « ambassadeur » parmi les élèves pourrait changer la perception du handicap et mettre en œuvre dans l’établissement des pratiques recommandées pour améliorer l’accueil des personnes en situation de handicap.



Accessibilité

Le registre public d'accessibilité

Les établissements du second degré, à l'instar de tous les établissements recevant du public (ERP), doivent, depuis le 30 septembre 2017, mettre à la disposition du public un registre public d'accessibilité.

En pratique, le registre public d'accessibilité doit contenir tous les éléments relatifs à l'accessibilité présente et/ou à venir, notamment :

- les prestations proposées et leur niveau d'accessibilité,
 - la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des élèves et des personnes en situation de handicap et leurs justificatifs,
 - les modalités de maintenance du matériel et des équipements qui le nécessitent,
- ainsi que toutes les pièces administratives et techniques afférentes à l'accessibilité, selon la situation de l'établissement au regard des dispositifs de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) : attestation d'accessibilité, notice, agenda des travaux pour les aménagements prévus...

Les différents documents constituant le registre peuvent être rassemblés dans un classeur, un porte-document...

D'un point de vue matériel, sa localisation et le type de support utilisé ne sont pas imposés. Il peut être en version papier et/ou en version dématérialisée.

QUESTIONS RÉPONSES

Qui réalise le registre public d'accessibilité ?

Il est réalisé sous la responsabilité du chef d'établissement à l'aide des documents et informations transmis par le propriétaire. Une fiche de synthèse ainsi qu'une liste des pièces à joindre sont disponibles sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Où peut-on trouver le registre public d'accessibilité ?

Au point d'accueil principal de l'établissement ou le cas échéant, sur son site internet dans des conditions d'utilisation accessibles à tous.

Qui peut consulter le registre public d'accessibilité ?

Il doit être facilement consultable sur place par tous les usagers qui en feront la demande lors de leur venue dans l'établissement et/ou à distance via le site internet de l'établissement.



LE COIN DE LA RÈGLEMENTATION

- Loi n° 2015-988 du 5 août 2015, article 6.
 - Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.
 - Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.
-



LIENS VERS LES DOCUMENTS UTILES

- Rapport 2017 de la commission «Accessibilité» de l'ONS
 - Registre public d'accessibilité - Guide d'aide à la constitution pour les établissements recevant du public (Ministère de la transition écologique et solidaire - Ministère de la cohésion des territoires)
-

Visite de l'Institut Catholique de Paris

(ICP)

L'institut catholique de Paris, dit ICP, est un établissement privé d'enseignement supérieur d'intérêt général (EESPIG) fondé en 1875, comprenant six facultés (théologie et sciences religieuses, droit canonique, philosophie, lettres, sciences sociales et économiques, sciences de l'éducation), une unité de recherche religion, culture et société, quatre instituts spécialisés et onze écoles associées.

Les locaux de l'ICP sont partagés entre les diverses facultés et écoles, et comprennent plusieurs bibliothèques ainsi qu'un séminaire universitaire, le séminaire des Carmes, et une église attenante, l'Église Saint-Joseph-des-Carmes.

L'institut est classé en 1^{re} catégorie, de type R, et comprend trois établissements recevant du public (ERP).

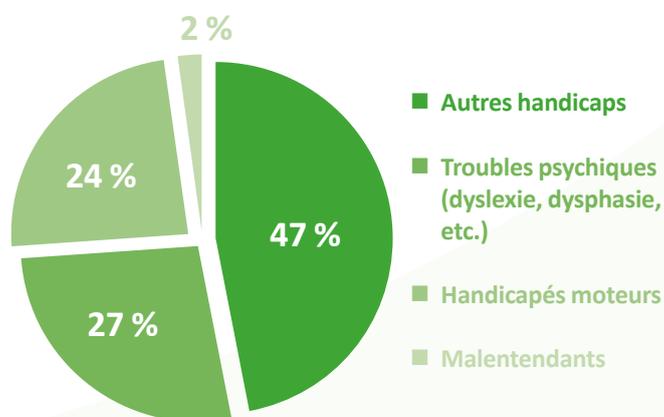
La capacité maximum de fréquentation est d'environ 5 000 personnes dont 3 600 pour le campus Carmes qui a une superficie totale d'environ 10 000 m².

1 - Les étudiants en situation de handicap

En 2018, 10 000 étudiants fréquentent l'ICP ; 117 sont déclarés en situation de handicap :

- 27 % ont des troubles psychiques avec une majorité de dyslexiques ;
- 24 % sont handicapés moteur ;
- 2 % sont malentendants ;
- 47 % autres handicaps.

Le handicap temporaire est également pris en compte.



1.1 - Les aides mises en place

La commission "handicap" de l'institut se réunit deux fois par an. Six référents handicap ont été nommés parmi le personnel enseignant.

Un infirmier aide aux soins et gère, avec le service compétent, le parc informatique ainsi que dix casiers dédiés aux personnes en situation de handicap. Il n'a pas vocation à remplacer les auxiliaires de vie en leur absence.

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), à la demande d'un étudiant handicapé, peut financer un équipement spécialisé. Le délégué à la vie du campus met en place, en concertation avec le vice-recteur de l'université, le plan triennal "Handicap".

Toutes les nouvelles salles de cours seront équipées de boucles à induction magnétique. L'auditorium disposera d'un système de casque pour les malentendants.

Il est à noter que les étudiants en situation de handicap font partie intégrante de la communauté éducative. Ils peuvent faire des propositions pour améliorer leurs conditions d'études et reçoivent un support de cours numérique.

Le site internet de l'ICP est labellisé et accessible à tous.

1.2 La gestion de l'espace

Les salles de cours sont gérées via un logiciel de réservation (Hyper planning); il n'existe pas de zone spécifique réservée aux étudiants handicapés. Les salles de cours comme les labos de langue ou les salles informatiques sont mutualisées.



Exemple d'une salle de cours :

De conception innovante, dans un espace dédié à la parole et aux échanges, le professeur se tient au centre et anime le débat.

Les salles de cours sont équipées de boucles à induction magnétique et de microphones.



L'espace d'écoute et d'accueil psychologique



L'espace détente

Le distributeur de boisson permet une utilisation adaptée aux personnes en situation de handicap.

Une touche tactile permet de récupérer ses commandes en partie basse de l'écran.

2 - Les travaux de rénovation du campus

Le campus a fait l'objet d'importants travaux de rénovation qui lui ont fait gagner 1 000 m² supplémentaires, dont un amphithéâtre de 400 places, pour une surface totale de 5000 m².

Un budget de 20 millions d'euros a été engagé.



2.1 - Les aménagements du nouveau campus

Après 2 ans de travaux, le nouveau campus rénové a ouvert en septembre 2017. Les travaux d'aménagements qui en permettent l'accès se déclinent ci-dessous par :

Une entrée modifiée de plain pied, sans marche ni seuil, par le 74 rue de Vaugirard.

Une fois dans la cour d'honneur, il est possible de rejoindre les cages d'escalier où se trouvent les ascenseurs pour l'accès aux étages et aux sous-sols.

Les ascenseurs

- 1 ascenseur desservant du -2 au +2.
- 1 ascenseur desservant du -2 au RDC.
- 1 ascenseur desservant du -1 au +3.
- 1 ascenseur existant a été mis aux normes.

Les portes

Les portes ont été mises aux normes pour un passage à 90 cm, sauf exception sur les portes anciennes non remplacées pour lesquelles la tolérance est à 80 cm.

Les sanitaires

13 sanitaires PMR ont été créés. Ils sont répartis du -2 au 4^e étage.

Les escaliers

Ils sont tous équipés de mains-courantes. Les marches isolées ont été supprimées et remplacées par des rampes.

Les aménagements prévus :

- Des bandes podotactiles d'éveil à la vigilance seront installées sur les paliers.
- Les premières et dernières contremarches seront peintes d'une couleur qui contraste avec le reste des contremarches de chaque escalier.



Les cheminements

Les bandes de guidages au sol permettent une meilleure orientation dans l'espace ainsi qu'un déplacement optimal.



Bande podotactile

La signalétique

Une signalétique contrastée répondant aux critères d'accessibilité a été installée.

Elle est positionnée sur les murs de façon à pouvoir lire facilement les consignes et plans d'ensemble de l'étage et du bâtiment et ainsi pouvoir se déplacer aisément pour se rendre dans sa salle de cours.



Les Ad'Ap

L'ICP comporte 3 campus :

1. le campus Carmes situé au 74 rue de Vaugirard
2. le campus Verger situé au 26 rue d'Assas
3. le campus Saint-Germain situé au 3 rue de l'Abbaye

Lors de la création des Ad'Ap, l'ICP a choisi la répartition suivante :

Un Ad'Ap patrimoine composé des campus Carmes et Verger. Cet Ad'Ap, divisé en 2 ERP, bénéficie d'un planning sur 9 ans (2016-2024).

Un Ad'AP en copropriété pour le campus Saint-Germain et bénéficie d'une programmation sur 4 ans. (2016-2019).

L'Ad'Ap patrimoine inclut, entre autres, les bâtiments du campus Carmes concernés par le permis de construire dont les travaux sont prévus en 5 phases.

La phase 1 achevée à l'été 2018 comporte l'auditorium de 400 places et les bâtiments autour de la cour d'honneur.

Cet Ad'Ap mentionne les travaux prévus au permis de construire sans toutefois les lister car l'administration les a déjà validés en accordant le permis de construire.

2.2 - La sécurité incendie

L'évacuation des personnes à mobilité réduite est assurée si nécessaire :

- à l'aide d'une chaise d'évacuation (Evac Chair) ;
- par la mise à l'abri, dans des espaces d'attente sécurisés (EAS) selon les situations (départ de feux...), en attendant l'arrivée des secours.

Les portes palières

Les portes palières ainsi que les portes de recoupement des couloirs sont maintenues en position ouverte grâce à des ventouses électromagnétiques asservies au système de sécurité incendie.

Ces portes se fermeront automatiquement en cas d'alerte incendie afin d'assurer le compartimentage des espaces pour ralentir la propagation des fumées et du feu.

Les extincteurs

Les extincteurs sont placés en dessous du plan d'évacuation à une hauteur accessible permettant une manipulation aisée par tous les usagers.

La formation du personnel

L'équipe des appariteurs est formée à la manipulation du système de sécurité incendie ainsi qu'à l'utilisation de la chaise d'évacuation.



Audition

de M^{me} Sophie Pouverreau, FNOGEC

L'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements privés sous contrat

L'enseignement catholique souhaite sensibiliser et former le plus grand nombre de ses salariés à l'accueil des personnes handicapées.

L'enseignement catholique sous contrat scolarise plus de 2 millions d'élèves à la rentrée 2017 et compte plus de 7 300 unités pédagogiques.

Les Organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique (Ogec) constituent le support juridique des établissements catholiques d'enseignement.

La fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique (Fnogec), structure fédérative des Ogec, regroupe et fédère les unions régionales et départementales des ogec (Urogec et Udogec), soit 97 structures qui rassemblent elles-mêmes les 5 200 Ogec.

En décembre 2005, la Fnogec a créé, avec deux autres fédérations de l'enseignement privé à but non lucratif, la Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif (FESIC) et l'Association des employeurs des universités et instituts catholiques (AEUIC), la Confédération de l'Enseignement Privé à but Non Lucratif (CEPNL) et la branche professionnelle du secteur de l'enseignement privé à but non lucratif.

240 000 personnes y travaillent (110 000 salariés et 131 000 enseignants agents publics).

80 000 salariés OGECE (hors enseignants), travaillant dans les services support (personnels administratifs, d'éducation, d'entretien, de restauration...) des établissements catholiques d'enseignement peuvent être amenés à accueillir, un jour ou l'autre, une personne en situation de handicap ; d'où la nécessité de sensibiliser ces personnels.

La volonté de bien accueillir les personnes handicapées s'appuie sur les valeurs portées par l'Enseignement catholique, notamment sur un accueil ouvert à tous, quels que soient leur handicap, leurs différences, leur culture ou leur histoire.

1 - La formation des "ambassadeurs"

Après avoir accompagné la mise en accessibilité des locaux dans les établissements catholiques d'enseignement, la Fnogec s'engage à sensibiliser les personnels en créant et en formant un réseau de personnes-ressources dénommées « ambassadeurs de l'accessibilité ».

Pour ce faire, la Fnogec s'est rapprochée d'un collectif d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées et a organisé une formation le 27 mars 2018 à destination de 35 personnes de son réseau, bénévoles ou salariés, sensibilisés au handicap et souhaitant transmettre aux personnels de leur territoire les bonnes pratiques à adopter pour accueillir une personne en situation de handicap.

1.1 - Les journées de sensibilisation

L'objectif de la mise en place de ce nouveau réseau est d'organiser, dans les territoires, des journées de sensibilisation à destination de l'ensemble des personnels des établissements (pas uniquement les personnels d'accueil), en lien avec les associations locales représentatives de chaque handicap, et leur permettre ainsi de :

- mieux comprendre les enjeux relatifs à l'accessibilité à la cité des personnes handicapées ;
- mieux comprendre les besoins, le vécu, les attentes et le ressenti des personnes handicapées ;
- identifier les principes et les règles d'une société plus inclusive avec les personnes handicapées ;
- améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant une déficience motrice, auditive, intellectuelle, visuelle dans les établissements catholiques.

Quatre associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées et de leurs familles ont co-animé cette formation :

- l'Association des paralysés de France pour le handicap moteur,
- le Mouvement des sourds de France pour le handicap auditif,
- la Fédération des aveugles de France pour le handicap visuel,
- l'Unapei pour le handicap intellectuel.

Des ateliers animés par les représentants de ces différentes associations ont notamment été proposés aux participants afin, entre autres, de leur permettre d'appréhender les difficultés et les incompréhensions réciproques qui peuvent altérer une bonne communication avec les personnes handicapées.

Chaque participant est reparti avec une mallette pédagogique et des contacts avec des associations locales pour leur permettre d'animer, en territoire, leurs actions de sensibilisation.

Parallèlement, la Fnogec qui contribue, au sein du collège employeur, à la définition des politiques de ressources humaines pour les salariés OGEC de droit privé, a impulsé la création d'une action collective de formation intitulée "accueil des personnes en situation de handicap".

Cette action de formation a pour objectif opérationnel de permettre aux participants :

- d'accueillir et accompagner les personnes présentant une déficience motrice, auditive, intellectuelle et visuelle ;
- de comprendre les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et de repérer les points de vigilance dans la façon de les accueillir ;
- de saisir la notion d'inclusion pour comprendre la philosophie de la loi ;
- de repérer les enjeux d'accessibilité relatifs à la loi du 11 février 2005 (ordonnance du 26 septembre 2014) ;
- de mettre en pratique l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Pour accompagner au mieux les établissements catholiques d'enseignement dans l'accueil de tous au sein de ses locaux, la Fnogec va notamment continuer de développer des applications d'aide à la gestion à travers son portail Isidoor. Ainsi, en matière d'accessibilité, elle a mis en place au sein de son application "Immobilier", un module "accessibilité" permettant notamment de suivre l'avancée des agendas d'accessibilité programmée ou encore de créer un registre public d'accessibilité.



Audition

de M^{me} Aline Voiry-Philippe, enseignante chargée du suivi de scolarisation des élèves en situation de handicap

Résultats de l'enquête sur l'inclusion auprès des élus des collectivités

A – Présentation de l'enquête

Paroles d'élus quant à leurs pratiques, leurs difficultés, leurs souhaits pour favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap.

B – But de l'enquête

Enseignante référente depuis 2009, chargée du suivi de scolarisation des élèves en situation de handicap, Mme Voiry-Philippe a voulu faire connaître la perception des maires des communes appartenant à la Métropole Grand Nancy et à la Communauté de communes du Bassin de Pompey, sur l'école inclusive.

Force est de constater que, au-delà de l'intérêt des éléments recueillis et des pistes de réflexions, l'un des objectifs ciblés, à savoir l'entretien, prit le plus souvent la forme d'un échange d'informations, de perceptions, et fut basé davantage sur une discussion plutôt que sur le modèle question/réponse, « faire du lien », semble avoir été atteint car mis en avant par chacune des personnes rencontrées.

C – Champ de l'enquête

Communes appartenant à la Métropole du Grand Nancy et à la Communauté de communes du Bassin de Pompey (CBP) :
Communes enquêtées : 18, soit Métropole de Nancy : 15/20 ;
CBP : 3/7.

Méthodologie : courrier puis entretien.

Statistiques sur les communes enquêtées

Taille des communes

Moins de 3 000 à 106 500 habitants ;
Le Maire : de 1 à 3 mandats exercés depuis la dernière élection de 2014 ;

Établissements scolaires au sein de la commune (maternelle-élémentaire) de 2 à 45 ;

Les élus rencontrés : maire seul, ou accompagné de son adjoint aux affaires scolaires, adjoint seul ou accompagné du secrétaire général, ou responsable des services de l'enseignement et du périscolaire.

Les points abordés

A – La connaissance sur la loi Inclusive

- Le service juridique chargé de recueillir les informations législatives (l'une des sources étant le site internet Légifrance et une autre les décrets) ;
- L'impact médiatique de la loi de 2005.

B – La connaissance des élèves en situation de handicap scolarisés au sein de la commune

- Le contact régulier avec les directeurs/directrices d'école, avec l'IEN ;
- L'information donnée par les parents ;
- À propos de l'enseignant-référent.

À la question : *“En tant que maire, avez-vous eu connaissance de la Loi sur l'école inclusive, et si oui, comment ?”*, tous les élus rencontrés ont précisé que l'une de leur principale source d'informations est la revue des Maires de France. Pour beaucoup, les communes disposent également d'un service juridique chargé de recueillir les informations législatives.

À propos de la loi, un responsable de l'enseignement a expliqué : *“Au début la loi faisait peur car il y avait encore méconnaissance du handicap, des handicapés. D'une manière générale, ça va mieux quand on est, en tant que représentant institutionnel, intégré au projet de scolarisation. Or, ce n'est pas toujours possible, on n'est pas toujours les bienvenus.”*

Certains élus ont complété leur réponse en évoquant l'impact médiatique de la loi de 2005 mais aussi leur propre perception de l'inclusion : *“On déplore que tout soit légiféré en terme d'obligation car certaines personnes handicapées ont toujours vécu,*

avec une place à part entière, par exemple dans les villages. On continue également, par exemple à les employer dans certains postes comme employés communaux. C'est dommage que l'on catégorise tout et que l'on globalise. La relation humaine c'est d'abord un lien, au cas par cas. Certes, en France, on a le résultat de notre retard par rapport à d'autres pays, mais on a aussi l'impression que c'est tout ou rien et cela a parfois pour effet de plus encore marginaliser ou pointer du doigt l'individu handicapé. Dans notre commune, on a toujours fait en sorte d'accueillir tout le monde et de trouver des solutions en interne"; ou en précisant qu'ils appliquaient également la loi qui concerne les adultes : "La politique de la ville s'appuie également sur la loi des 6 % avec embauche de personnel en situation de handicap ou en expliquant que l'école a toujours été une priorité". Par exemple, dans la commune, il y a mise à disposition d'un bus municipal pour les sorties scolaires, ce qui réduit considérablement le coût de la sortie. Il y a également la construction d'une toute nouvelle école.

D'une manière générale, le handicap n'est pas abordé, si ce n'est à travers le projet d'école lorsqu'il y a présence d'une classe spécialisée, ou pour présenter les travaux liés à l'accessibilité, ou parfois pour expliquer aux parents la présence d'AESH.

Points forts de l'enquête :

- demande de travail en lien,
- demande de participer aux réunions de suivi de scolarisation,
- les conséquences de ces demandes.

Réflexion des enseignants référents

Les enseignants référents de Meurthe-et-Moselle sont à la disposition des élus ou responsables de service pour échanger sur des situations particulières. Ils rappellent que leurs coordonnées sont disponibles dans les écoles, les Inspections de circonscription, à la DSDEN ou à la MDPH.

En accord avec la famille, l'enseignant-référent pourra inviter un élu ou un responsable de service à une réunion de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS), dont le but est d'informer, d'échanger et de trouver des réponses adaptées aux besoins de l'élève. Tout en respectant le caractère confidentiel d'une ESS, l'élu ou le responsable de service transmettra au personnel concerné (moniteur, éducateur, ATSEM, personnel de surveillance...), les informations utiles visant à accueillir et inclure l'élève, tout en prenant en compte les caractéristiques de son handicap. Les professionnels spécialisés, type Sessad, peuvent également être sollicités par les communes en vue d'informer les personnels.

En revanche, des élus ont complété leur réponse en manifestant du mécontentement par une perception de difficultés voire d'absence de relation. Le constat est le suivant : on ne connaît pas l'enseignant référent (juste son nom). On ne connaît pas

réellement ses fonctions ni qui il est. Ceci est d'autant plus gênant que la plupart des élus n'ont pas un métier dans l'éducation nationale, ils ne connaissent donc pas bien le système éducatif. Quand il y a un souci, il faut donc aller à la pêche aux infos. ; On connaît à peine le nom enseignant-référent, mais c'est vous qui nous apprenez ses fonctions exactes. Même les écoles ne nous le disent pas. Il nous semble pourtant être un maillon essentiel pour les élèves handicapés. Où peut-on avoir ses coordonnées ?, Je ne savais même pas qu'il y avait deux enseignants-référents sur la circonscription, vous me l'apprenez.

L'enquête met en évidence une hétérogénéité des pratiques et une demande manifeste de travail en partenariat, plus précisément concernant le lien entre les élus ou leurs délégués et l'enseignant-référent.

A – Le handicap moteur et l'accessibilité

- Il est souvent le seul handicap connu directement par l'élu.
- L'accessibilité seul sujet de discussion entre élus.
- L'accessibilité présentée comme un impact financier.
- Les solutions : la dérogation – le changement de la classe.

B – Les classes spécialisées

- La problématique des tarifs pratiqués pour la restauration scolaire.
- Les réponses des communes : possibilité d'aide financière – tarif identique à celui des enfants de la commune – même prestation et tarif au sein de la communauté de communes.
- La problématique pour la prise en charge du transport.
- Pas de problème quand c'est la communauté de communes – Problématique pas totalement résolue.

C – L'accompagnement des élèves

Pour les élèves porteurs de troubles du comportement, il semble qu'il y ait une méconnaissance ou une mal-connaissance par les élus ou responsables de service quant à la notification d'accompagnement rédigée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Sur le temps de classe, l'accompagnement relève de la responsabilité de l'éducation nationale.

Sur le temps de restauration scolaire, l'accompagnement est du ressort des collectivités territoriales qui ont la possibilité d'employer l'AVS ou l'AESH (cf décret N°2017-105 du 27/01/2017, art.1). Par défaut, il peut être pris en charge par l'éducation nationale si le contrat horaire de l'AESH le permet.

Pour les activités périscolaires, la circulaire N°2013-036 du 20 mars 2013 précise les objectifs et les modalités d'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (cf guide pratique sur le site : <http://pedt.education.gouv.fr>). Enfin, la circulaire N°2015-004 de

la Caisse Nationale des allocations familiales décrit le dispositif de financement ouvert aux communes et intercommunalités qui souhaitent rendre leur accueil de loisirs sans hébergement accessibles aux enfants en situation de handicap.

Les pistes de réflexion

Former les intervenants municipaux

La scolarisation d'élèves en situation de handicap fait inévitablement apparaître le besoin de former le personnel, que ce soient les ATSEM, ou pour le Périscolaire, les AESH, selon leur statut... Toutefois, ils expliquent que cette formation serait davantage adaptée s'ils avaient connaissance du ou des handicaps des élèves de leur commune : cela nous permettrait aussi d'envisager des formations pour nos éducateurs...

Le Centre National de la Fonction Publique (CNPFP) a été cité comme prestataire de formation. Mais le plus souvent, ce sont les FRANCAS et l'UFCV (Union Française des Centres de Va-

cances) qui sont sollicités, soit pour sensibiliser au handicap les animateurs intervenant lors des ENAP, soit pour *dispenser une formation intensive...*

Mutualiser

Des tables rondes seront organisées sur :

- Travailler en lien avec l'éducation nationale
- Mutualiser entre commune
- Échanger entre élus

En conclusion, ce travail met en évidence une perception des élus fortement identique, quelle que soit la taille des communes, quant aux difficultés qu'ils rencontrent pour rendre l'école inclusive. S'ouvrent donc des pistes de réflexion à mener en vue de favoriser ou renforcer le lien entre l'Éducation Nationale et les communes.



Audition

de M^{me} Isabelle Bryon, déléguée ministérielle à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap

Bilan de l'activité de la cellule Aide Handicap École (AHÉ) pour l'année scolaire 2017-2018

Chef du bureau personnalisation des parcours scolaires et scolarisation des élèves handicapés au sein de la direction générale à l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Madame Bryon assure la fonction de déléguée ministérielle à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap depuis le 1^{er} janvier 2018.

Elle évoque en guise d'introduction la visite, le 6 septembre 2018, de deux ministres M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État après du Premier ministre chargée des personnes handicapées. Les deux ministres ont eux-mêmes répondu à quelques appels reçus par la cellule AHÉ.

Fonctionnement de la cellule : la période renforcée

Cette période court de la fin août aux congés de Toussaint. L'équipe habituelle est renforcée par 4 agents contractuels.

Au cours de ces deux mois de fonctionnement le tiers des sollicitations est reçu, soit le tiers des dossiers ouverts.

Motifs de sollicitations d'AHÉ durant la période renforcée

La question de l'accompagnement par un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) représente 64 % des appels, c'est le point de "crispation".

Suivent ensuite le manque de places dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour 11 % des appels et le manque d'aménagement pédagogique pour 8 %. Ce dernier point recouvre les problèmes matériels spécifiques (ordinateurs), les temps partiels imposés (ex : 10 h/ semaine), le projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Les difficultés...

Les annonces politiques ont eu un effet contre-productif, les promesses étant difficiles à tenir.

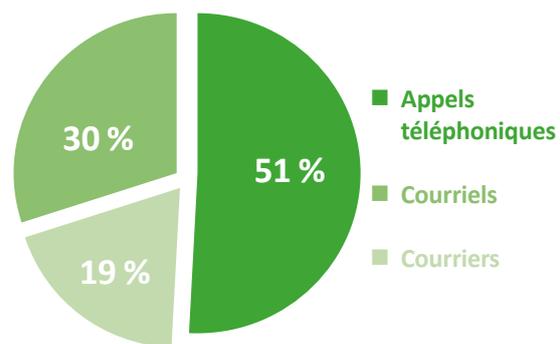
L'illustration est donnée par les propos de la secrétaire d'État, le 6 septembre :

"Et pour cela, il y a un numéro qui s'appelle Aide handicap école : 0 800 730 123. C'est une cellule qui écoute les familles et 80 % des cas sont résolus dans les 48 heures", explique la secrétaire d'État, avant d'ajouter : "C'est comme ça qu'on va résoudre les problèmes, ce n'est pas en montant en haut des grues."

Les chiffres pour l'année scolaire 2017-18

■ 3 476 dossiers ont été traités, contre 2 402 dossiers traités en 2016/2017

■ Modes de sollicitations :



Les types de sollicitation

Les problèmes rencontrés à l'accompagnement sont liés à la difficulté de remplacement des accompagnants démissionnaires ou en arrêt maladie, au souhait de maintien du même accompagnant auprès des jeunes à profils particuliers, notamment l'autisme et à la réduction des heures d'accompagnement en inadéquation avec les notifications de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;

- délais de traitement, l'attente de la décision de la CDAPH ;
- aménagements d'examen ;
- accès au péri scolaire limité (statut des AESH) ;
- questions d'inscription à l'école, d'accueil à l'école et du respect du projet personnalisé de scolarisation PPS ;
- absence de places en structure donnée, surtout en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) de collège, ou l'absence de place en instituts médico-éducatif (IME), qui ne relèvent pas de l'éducation nationale.

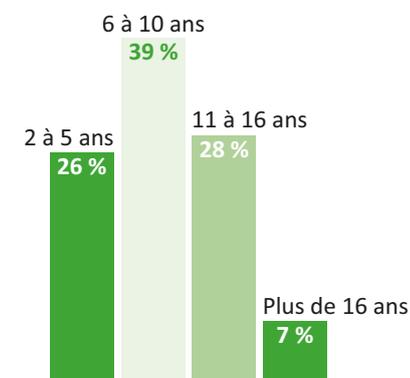
Le détail des sollicitations de la cellule AHÉ

a. Les sollicitations en fonction des troubles

- L'autisme qui représentait environ 30 % des demandes a représenté cette année 41 % des saisines. On peut faire l'hypothèse que cette augmentation est étroitement corrélée avec les travaux engagés sur le 4e plan autisme.
- Les demandes portent majoritairement sur l'aide humaine, la spécialisation de cette aide humaine, les quotités de scolarisation insuffisantes, le manque de place en UEM mais également aussi sur l'absence de dispositifs réellement adaptés et sur un accueil manquant de bienveillance dans certains établissements scolaires.
- Les attentes des familles portent désormais clairement et majoritairement sur la scolarisation en milieu ordinaire (refus des orientations en ESMS) et la mise en oeuvre des annonces faites lors du lancement de la stratégie nationale pour l'autisme. Le deuxième axe de forte sollicitation est celui des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) qui reste relativement stable par rapport à l'année précédente (23 % environ).
- Les requêtes portent essentiellement, dans le cas des troubles "dys", sur la mise en oeuvre des PAP et sur les aménagements de scolarité et d'examens. Sont également évoquées des exigences déraisonnables de bilans orthophoniques actualisés.

Il faut noter une tendance, l'augmentation des saisines de familles d'enfants trisomiques (6 % cette année contre 3.1 % l'année précédente). Les interlocuteurs de la cellule évoquent un recul des possibilités d'intégrer une ULIS-collège en raison d'exigences de niveau scolaire qui sont devenues trop élevées au nom de l'inclusion scolaire dans une classe de référence.

b. Les sollicitations en fonction des âges



Les résultats

- En 2017-2018, plus de la moitié des sollicitations ont connu une issue favorable : 62 % de réponses favorables (suites favorables et dossiers en attente d'une réponse annoncée favorable).
- Le taux de non résolution des données doit être relativisé, car la solution à certaines difficultés ne relève pas du champ de compétences de l'Éducation nationale. 3 % des dossiers ne concerne que les dispositifs médico-éducatifs.
- D'une façon générale, les difficultés de la cellule pour trouver des solutions aux sollicitations de certains demandeurs sont massivement dues à l'augmentation des demandes relatives à l'aide humaine, en raison du déficit d'accompagnement en 2017-2018.

PROPOSITIONS

- Rappeler la réglementation qui définit l'objectif et fixe le contenu du registre public d'accessibilité.
- Clarifier la répartition des compétences entre l'exploitant et le propriétaire des établissements d'enseignement dans la mise en œuvre du registre public d'accessibilité.
- Assurer dans chaque académie une formation de tous les personnels concernés dans les établissements d'enseignement, à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Sécurité bâtiment et risque incendie

Handicaps et évacuation incendie

1 - Introduction

2 - **Handicaps** et évacuation incendie dans les écoles

3 - **Une journée** au collège Jean Macé de Clichy (92)

4 - **Tiré à part** Les exercices d'évacuation incendie

Propositions

Handicaps

et évacuation incendie dans les écoles

L'application de la loi handicap de 2005 d'une part et la progression de la mise en œuvre de l'école inclusive d'autre part interrogent l'Observatoire sur le fonctionnement des établissements d'enseignement et notamment sur la prise en compte de la sécurité des personnes en situation de handicap qui ne peuvent réagir de façon autonome lors d'une alarme ou d'un sinistre. Par ailleurs, les textes réglementaires liés à la sécurité incendie énoncent des obligations en matière de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP).¹

La commission Sécurité bâtiment et risque incendie a souhaité mener une enquête sur ce sujet dans les écoles et apporter des réponses en fonction des données recueillies sur le terrain et des éventuelles difficultés rencontrées. Par "personne", la commission entend l'ensemble des personnes qui peuvent se trouver dans l'école : les élèves, les enseignants, les agents, les encadrants, les parents, les fournisseurs et tous les visiteurs occasionnels. Les handicaps, générateurs de ces situations, peuvent être permanents (moteur, auditif, visuel, psychique, mental, cognitif) ou occasionnels et passagers dans l'une de ces catégories. Les contraintes sont également d'une grande diversité : problème de déplacement, non perception des signaux ou des consignes, non compréhension des événements, voire panique...

Un formulaire d'enquête a été lancé le 14 décembre 2017 à destination des plus de 51 000 écoles publiques et privées sous contrat (un élève sur sept est accueilli dans l'enseignement primaire privé sous contrat d'association).

PROBLÉMATIQUE

**L'organisation de la sécurité incendie prend-elle en compte les situations de handicap(s) ?
Quels sont le degré d'organisation et le niveau d'équipements relatifs à l'évacuation incendie dans les établissements d'enseignement ? Quels sont les besoins les plus évidents ?**

¹ Code de la construction et de l'habitation, article R. 123-1 et suivants
Arrêté du 25 juin 1980 modifié (règlement de sécurité incendie des ERP de 1^{re} à 4^e catégories)
Arrêté du 22 juin 1990 modifié (règlement de sécurité incendie des ERP de 5^e catégorie)
Arrêté du 13 janvier 2004 (établissements d'éveil d'enseignement, de formation...)

1 - Le panel étudié

1 Évolution du nombre d'écoles

	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 Y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public										
Écoles maternelles	16 748	16 295	16 056	15 621	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462
Écoles élémentaires (1)	n.d.	18 680	18 406	17 923	18 053	17 775	17 772	17 252	16 973	16 608
Écoles primaires	n.d.	14 000	14 060	14 400	14 400	14 462	14 319	14 631	14 678	14 807
Total Public	49 498	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435	45 877
Privé										
Écoles maternelles	194	135	133	122	129	123	127	137	138	139
Écoles élémentaires (1)	n.d.	283	259	267	272	244	301	251	271	273
Écoles primaires	n.d.	4 887	4 884	4 870	4 878	4 898	4 846	4 875	4 901	4 957
Total Privé	5 377	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310	5 369
Ensemble	54 875	54 280	53 798	53 203	53 218	52 937	52 580	52 225	51 475	51 246

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

1. Y compris les écoles spécialisées.

2 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2016

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
Public												
1	989	2 269	680	3 938	7	2	8	17	996	2 271	688	3 955
2	1 696	1 630	2 280	5 606	17	2	15	34	1 713	1 632	2 295	5 640
3	3 057	761	2 544	6 362	54	4	34	92	3 111	765	2 578	6 454
4	2 982	878	2 091	5 951	52	14	40	106	3 034	892	2 131	6 057
5 à 10	5 157	7 910	5 547	18 614	272	211	185	668	5 429	8 121	5 732	19 282
11 et plus	126	2 654	1 259	4 039	53	273	124	450	179	2 927	1 383	4 489
Total Public	14 007	16 102	14 401	44 510	455	506	406	1 367	14 462	16 608	14 807	45 877
Privé												
1	43	68	94	205	-	2	-	2	43	70	94	207
2	31	51	402	484	5	1	4	10	36	52	406	494
3	19	24	572	615	6	4	6	16	25	28	578	631
4	12	16	646	674	2	1	8	11	14	17	654	685
5 à 10	18	72	2 185	2 275	2	8	27	37	20	80	2 212	2 312
11 et plus	1	23	979	1 003	-	3	34	37	1	26	1 013	1 040
Total Privé	124	254	4 878	5 256	15	19	79	113	139	273	4 957	5 369
Ensemble	14 131	16 356	19 279	49 766	470	525	485	1 480	14 601	16 881	19 764	51 246

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP

2 - Résultats de l'enquête

2.1 - Votre école est-elle...

	Nombre de répondants	Total d'écoles	% de réponses
Une école publique ?	6 736	45 877*	14,70 %
Une école privée sous contrat d'association ?	542	5 369	10,10 %
Total	7 278		

*Source Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] (voir tableau page 38).

2.2 - Configuration de votre école

	Nombre de répondants	% de réponses
Simple rez-de-chaussée	3 447	47,40 %
Étage(s)	3 427	47,10 %
Cas particuliers	405	5,60 %
Total	7 279	

Les écoles sans étage forment près de la moitié de notre échantillon. A priori, cette configuration réduit, dans la plupart des cas, les problèmes particuliers d'évacuation des personnes sujettes à des problèmes de mobilité. *Voir également les commentaires de la question 2-7.*

2.3 - Votre école est-elle soumise aux visites de la commission de sécurité incendie ?

	Nombre de répondants	% de réponses
Oui	5 312	73,00 %
Ne sais pas	1 069	14,80 %
Non	882	12,20 %
Total	7 263	

Il y a lieu de s'étonner du nombre très important de directeurs d'école ne pouvant répondre à cette question simple, même en cas de nouvelle installation. La réponse "non" représente celle des écoles de 5^e catégorie, dont le nombre semble assez faible notamment au regard des chiffres de la DEPP (2016) qui indiquent que la moyenne du nombre des élèves dans les écoles est de 128 pour le public et de 174 pour le privé, donc proche des seuils de la 4^e catégorie.

2.4 - Accueil de personnes handicapées

	Nombre de répondants	% de cit.
Écoles ayant indiqué ne pas recevoir de personnes handicapées	2 927	40,00 %
Écoles ayant indiqué recevoir une ou plusieurs personnes handicapées	4 349	60,00 %
Total	7 276	

Certaines des 4 300 écoles accueillant plusieurs types de handicaps, le nombre total des 6 020 citations est réparti selon le tableau suivant :

Tri établissements indiquant accueillir une ou plusieurs personnes handicapées (plusieurs commentaires)

	Nombre de répondants	% de cit.
Oui - handicap intellectuel (cognitif, psychique, mental)	3 239	44,50 %
Oui - personne à mobilité réduite	1 774	24,40 %
Oui - handicap auditif	623	8,60 %
Oui - handicap visuel	450	6,20 %
Total	6 086	

Le pourcentage élevé de personnes affectées d'un handicap intellectuel laisse supposer que les directeurs d'école ayant répondu "oui" ont bien intégré dans cette catégorie les troubles spécifiques du langage et des apprentissages conformément à l'article 2 de la loi du 11 février 2005 (voir encadré page suivante). Cette expression regroupe les troubles en "DYS" : dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysgraphie, dysorthographe, ainsi que les troubles de l'attention. Les troubles DYS sont rarement isolés et il n'est pas rare que plusieurs d'entre eux cohabitent chez la même personne.

Près de 3 000 répondants indiquent ne pas recevoir de personnes handicapées.

Cela interroge sur deux problématiques :

- la non prise en compte des DYS par méconnaissance de la loi du 11 février 2005 et/ou la perception et/ou l'appréciation du handicap par les directeurs,
- la non prise en compte des usagers autres que les élèves appelés à fréquenter l'école : personnels et visiteurs (parents d'élèves, fournisseurs...).

Juridique

■ Article L. 114 du code de l'action sociale et des familles (codification de l'article 2 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)

“Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.”

2.5 - Avez-vous élaboré des consignes d'évacuation particulières adaptées aux handicaps dans votre école ?

	Nombre de répondants	%
Non	6 293	87 %
Oui	938	13 %
Total	7 231	

Tri : Consignes dans les établissements avec étages

	Nombre de répondants	%
Non	2 830	83,0 %
Oui	571	16,80 %
Total	3 401	

Seulement 13 % des directeurs d'école déclarent avoir établi des consignes spécifiques. Ce chiffre très faible pourrait être à relativiser avec le nombre important d'établissements à simple rez-de-chaussée (43 %). Mais si l'on s'attache uniquement aux établissements comportant des étages, le taux de réponses positives n'est toujours que 16,9 %. Ce constat est très préoccupant car il peut laisser craindre de probables comportements d'improvisation en cas d'urgence.

Si l'on s'attache aux compléments d'informations donnés par les directeurs d'écoles pour décrire ces consignes, on constate qu'elles ne sont prises que dans le cas de la présence connue d'un élève ou d'un adulte handicapé. Il n'y a pas d'interrogation préalable à la présence ponctuelle ou temporaire d'une personne handicapée (parent d'élève pour une réunion, accidents en cours d'année...). Par ailleurs, la réponse la plus fréquente est la présence d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) et d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)². Outre qu'il ne s'agit pas véritablement de consignes, rappelons que la présence de l'AVS n'est pas assurée en permanence, ni sa capacité à porter un élève. D'autres personnes sont mentionnées comme personnes ressources (enseignants, ATSEM, adultes...) voire d'autres élèves parfois. Quand

il s'agit d'enseignants, le cas le plus fréquent, on peut se poser la question de sa disponibilité pour le reste de la classe. D'autres réponses font simplement mention de dispositions matérielles (rampe, plan incliné...). Plusieurs écoles font mention de l'utilisation de l'ascenseur. Il importe de rappeler que sauf ascenseurs sécurisés très rarement installés, l'usage de ce type d'appareil est strictement interdit.

Dans les éléments positifs, un certain nombre d'établissements indique que les élèves en cas de nécessité se rendent dans les espaces d'attente sécurisés (EAS) ou équivalents (parfois cités comme “salle d'accueil des personnes handicapées”, “salle d'attente”, “salle de confinement” voire “aire de stationnement” !). Parfois, il est signalé que l'enfant resterait seul dans l'EAS ce qui interpelle sur la compréhension et la connaissance du sujet. Enfin, un certain nombre de réponses fait référence aux PPMs qui relèvent pourtant de la problématique des risques majeurs/ attentats intrusions et non à celle de l'incendie. La prise en compte des situations de handicap est néanmoins aussi nécessaire dans ces plans avec des réponses spécifiques pour chaque cas.

Tri consignes avec accueil de PMR

	Nombre de répondants	%
Non	1 318	74,8 %
Oui	443	25,1 %
Total	1 761	

Un quart seulement des écoles accueillant des PMR indique avoir mis en œuvre des consignes particulières. Ce résultat est particulièrement préoccupant.



² Les AESH apportent une aide humaine qui répond à des besoins particuliers de l'élève liés à des déficiences motrices, sensorielles, intellectuelles, psychiques ou à une maladie invalidante. L'AVS contribue à la réalisation du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) de l'élève. Il permet notamment à l'élève de développer sa capacité d'autonomie, de communication et d'expression.

Source : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte-D'Or

2.6 - Parmi les installations spécifiques "évacuation incendie" adaptées aux handicaps, lesquelles existent dans votre école ?

	Nombre de répondants	% de réponses
Aucune installation n'est prévue pour évacuer ou mettre à l'abri les personnes en situation de handicap	5 530	79,80 %
Autres solutions	874	12,60 %
Espace d'Attente Sécurisé (EAS) Local, palier de cages d'escalier, coursive...	603	8,70 %
Total	6 927	

Plus de 80 % des établissements n'ont pas mis de solutions matérielles en œuvre. Les commentaires des directeurs d'école font très souvent référence à l'action d'adultes voire d'élèves pour faciliter l'évacuation. Néanmoins, il est fréquemment signalé le problème de la disponibilité de ces adultes et même de l'incertitude de leur présence au moment d'un sinistre.

Écoles avec étages

	Nombre de répondants	% de réponses
Aucune installation n'est prévue pour évacuer ou mettre à l'abri les personnes en situation de handicap	2 572	76,90 %
Espace d'Attente Sécurisé (EAS) Local, palier de cages d'escalier, coursive...	447	13,40 %
Autres solutions	325	9,70 %
Total	3 344	

Ce constat est encore plus préoccupant dans les écoles avec étages. Dans 78% des cas, elles ne bénéficient pas de la mise en place de solutions matérielles spécifiques. Nos correspondants des écoles publiques indiquent fréquemment ne pas avoir de réponses à leurs interrogations ou à leurs demandes d'interventions de la part de la commune propriétaire des locaux. Les EAS sont trois fois plus nombreux dans les écoles à étages ce qui est logique.

Écoles à simple rez-de-chaussée

	Nombre de répondants	% de réponses
Aucune installation n'est prévue pour évacuer ou mettre à l'abri les personnes en situation de handicap	2 628	81,00 %
Autres solutions	479	15,00 %
Espace d'Attente Sécurisé (EAS) Local, palier de cages d'escalier, coursive...	131	4,00 %
Total	3 204	

En ce qui concerne les écoles à simple de chaussée où le réflexe est de penser qu'il n'y a pas de problème d'évacuation, il est surprenant de constater que près de 20 % ont mis en place des solutions spécifiques et plus de 125 établissements des EAS ! Interprétation erronée du règlement ou nécessité par la présence de marches vers certaines issues ?

2.7 - Parmi ces équipements d'alarme spécifiques "évacuation incendie" adaptés aux handicaps, lesquels existent dans votre école ?

	Nombre de répondants	%
Aucun équipement n'existe	6 385	91,30 %
Signal d'alarme adapté aux personnes mal entendante	326	4,70 %
Autres	207	3,00 %
Signal d'alarme adapté pour les personnes atteintes d'un handicap intellectuel	74	1,10 %
Signal d'alarme adapté pour un autre handicap	0	0,00 %
Signalétique adaptée pour un ou plusieurs types de handicaps	0	0,00 %
Total	6 992	

Ces résultats interrogent car l'article MS 64 paragraphe 3 stipule que "Un signal sonore doit être complété par un dispositif destiné à rendre l'alarme perceptible en tenant compte de la spécificité des locaux et des différentes situations de handicap des personnes amenées à les fréquenter isolément." (Arrêté du 24 septembre 2009).

2.8 - Dans le cadre de vos exercices d'évacuation incendie obligatoires, la spécificité des situations de handicap est-elle prise en compte ?

	Nombre de répondants	% de réponses
Non	3 817	53,10 %
Oui	3 296	45,90 %
Aucun exercice n'a été organisé cette année	70	1,00 %
Total	7 183	

Bien que légèrement minoritaire, la proportion des réponses positives pourrait rassurer sur la prise en compte de ce sujet. Mais il faudrait vérifier le caractère réellement efficace et instructif d'exercices souvent réalisés sans scénario et sans objectif de test opérationnel.

2.9 - Avez-vous dû refuser un élève handicapé au sein de votre école en raison d'un niveau de sécurité incendie insuffisant ?

	Nombre de répondants	% de réponses
Non	7 200	99,10 %
Oui, pour des raisons liées aux bâtiments	65	0,90 %
Oui, pour des raisons d'organisation	3	0,00 %
Total	7 268	100,00 %

Si l'on s'attache aux compléments d'informations demandés aux directeurs d'écoles pour décrire des expériences et/ou solutions techniques particulières, on constate qu'aucune proposition véritablement novatrice n'est donnée. La moitié environ fait état de solutions classiques, essentiellement l'intervention d'un adulte avec portage, très fréquent, ou minoritairement l'installation de classes à rez-de-chaussée (7) et d'EAS en étage (2).

On relève cependant quelques propositions différentes : la personnalisation des consignes (3), un escalier extérieur (1), une chaise à porteur (1), l'assistance pédagogique à domicile pour un élève devant rester à domicile (1).

En revanche, près de la moitié de nos interlocuteurs ont utilisé ce terrain d'expression pour exprimer à parts égales des demandes de travaux ou des demandes d'assistance /conseils, en manifestant inquiétude et mécontentement.



Le registre public d'accessibilité

Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017

relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Le registre public d'accessibilité doit contenir :

- Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement.
- La liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité et notamment :
 - l'attestation d'accessibilité ou, dans le cas d'un Ad'Ap, le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement ;
 - les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité le cas échéant ;
 - la notice d'accessibilité si l'établissement a fait l'objet d'une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP ;
 - le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction ;
 - les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité tels que les ascenseurs, élévateurs et rampes amovibles automatiques ;
 - pour les ERP de 1^{re} à 4^e catégorie, la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Qui l'élabore ?

L'exploitant en a la responsabilité. L'exploitant est une notion juridique qui définit celui qui occupe les locaux. Dans le second degré, l'exploitant est le chef d'établissement.

Dans le premier degré, le directeur est l'exploitant de l'école. Il veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public (BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014 › référentiel métier du directeur d'école).

À la vue des pièces demandées pour élaborer le registre public d'accessibilité, il est indispensable d'associer le propriétaire des locaux à la démarche.

Les obligations légales de formation à l'accueil du public handicapé dans les ERP

Loi n° 2015-988 du 5 août 2015

ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap

Article 2 : Après l'article L. 4142-3 du code du travail, il est inséré un article L. 4142-3-1 ainsi rédigé : "Art. L. 4142-3-1. - Dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes, l'employeur met en œuvre une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination des professionnels en contact avec les usagers et les clients."

Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017

relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Article 1

Il est ajouté à la section 3 du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} du code de la construction et de l'habitation (partie réglementaire) une sous-section 12 ainsi rédigée :

"Sous-section 12

"Registre public d'accessibilité

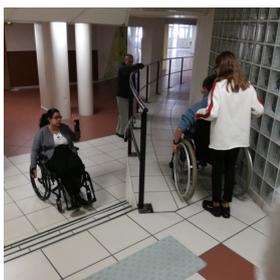
Art. R. 111-19-60.-L'exploitant de tout établissement recevant du public au sens de l'article R. * 123-2 élabore le registre public d'accessibilité prévu à l'article L. 111-7-3. Celui-ci précise les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu.

"Le registre contient :

... "3° La description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs."

Une journée

sur le thème du handicap et de la sécurité au collège Jean Macé de Clichy (92)



Le 25 septembre 2018, une délégation de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement s'est rendue en qualité d'observateur au collège Jean Macé de Clichy (92).

La matinée a été consacrée à des ateliers pratiques, sur la sensibilisation aux différents types de handicaps des élèves de la classe de 4^e "Défense et sécurité globale", animés par la délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'APF France handicap.



L'après-midi s'est déroulé un exercice d'évacuation incendie qui accordait une attention toute particulière aux élèves en fauteuil roulant.



Les ateliers de mise en situation

Six ateliers ont été menés en parallèle, au nombre de deux par type de handicap, moteur, visuel et auditif, selon des parcours fléchés dans la cour, le hall, autour de la rampe d'accès intérieure ainsi que dans la salle de musique.



Bilan des ateliers

Les 28 élèves de la classe de 4^e ont été répartis en trois groupes, et ont participé à chacun des six ateliers.

Ils ont pu mesurer les difficultés de circuler en fauteuil roulant dans l'établissement (montée et descente de la rampe d'accès au demi-niveau supérieur, passage de portes coupe-feu ou des portes métalliques vitrées de sortie sur cour).

Équipés de masques, ils ont appris à se diriger dans l'espace avec une canne blanche ou sur un plan, guidés par un camarade, ou à percevoir des signes en relief.

Ils ont enfin été initiés à la langue française des signes et à la lecture labiale. Leur participation a été sans retenue, et leurs commentaires enthousiastes.

Grâce à cette formation, les 28 élèves sont maintenant les ambassadeurs du handicap dans leur établissement auprès de leurs camarades, pour un projet suivi tout au long de l'année.



L'exercice d'évacuation incendie

Le premier exercice d'évacuation incendie de l'année portait sur la mise en application des mesures prises pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de l'organisation de la sécurité incendie dans l'établissement fréquenté par 800 élèves. Des élèves volontaires, valides, ont pris place dans des fauteuils roulants mis à leur disposition par l'APF. Ils ont ainsi pu se trouver en situation d'élève handicapé moteur lors de l'évacuation incendie.

Les élèves ont pu appréhender les difficultés à se déplacer et travailler avec un handicap moteur (photo 1), auditif (photo 2) ou visuel (photos 3 et 4).

Le collège comporte un rez-de-chaussée à deux demi-niveaux décalés de quatre marches et trois étages. La configuration des bâtiments en L donne sur deux cours, l'une sur rue et l'autre, à l'arrière des bâtiments, en cœur d'îlot.

Au rez-de-chaussée, des escaliers, une rampe et un ascenseur permettent de passer d'un demi-niveau à l'autre.

L'ascenseur est adapté aux PMR et aux malvoyants (écriture braille) mais non utilisable lors d'une alarme d'évacuation en cas d'incendie.

Dans les étages, deux espaces d'attente sécurisés (EAS) ont été créés par étage pour permettre une mise en sécurité des personnes en situation de handicap.

Au premier, l'EAS est une coursive débouchant sur un escalier de secours à l'air libre. Au second ainsi qu'au troisième, des locaux isolés du feu et des fumées permettent une mise à l'abri des personnes dans l'impossibilité de descendre les escaliers. Les quatre autres EAS sont des zones de mises à l'abri (deux sur le palier de l'ascenseur, une sur le palier d'une cage d'escaliers).

Huit postes d'observation ont été répartis sur l'ensemble des étages (circulations, EAS officiels et points de mise en sécurité à l'abri des flammes et des fumées) ainsi qu'au rez-de-chaussée (circulations et CDI) et au point de rassemblement dans la cour "arrière".

Bilan de l'exercice d'évacuation

Points positifs : le collège a été évacué en totalité et dans le calme, avec une bonne application des consignes par l'ensemble des intervenants du collège, un fonctionnement satisfaisant des équipements de sécurité ; les élèves qui ont pris place sur les fauteuils ont joué le jeu et se sont mis à l'abri dans les espaces d'attente sécurisés balisés en signalant leur présence au moyen des interphones, ou sur des paliers d'escaliers à l'air libre visibles de la rue ou de la cour.

Points à analyser et à revoir : des difficultés d'évacuation dues à des encombrements des cheminements intérieurs ou extérieurs (plantations, travaux de voirie), et la mise en sécurité des personnes en situation de handicap, thème primordial de cette action.

Cet exercice a notamment mis en évidence des décalages importants entre la conception, matérielle et organisationnelle, des équipements, certes conformes à la réglementation, et la réalité des problèmes générés par les différentes situations de handicap, réel et/ou fictif, confrontée aux possibilités des personnes concernées.

Ont été observées par exemple des difficultés ou des impossibilités d'accès aux espaces, des situations anxieuses, pour les

personnes exposées en étages comme pour l'équipe de sécurité du collège, essentiellement liées à des problèmes de communication orale ou visuelle.

Les comptages, des élèves, des classes, des personnels, peuvent également faire l'objet de quelques suggestions susceptibles d'améliorer la rapidité et l'efficacité de leurs réalisations.

Audition des représentants de l'association APF France handicap et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Des représentants départementaux et nationaux de l'association ont participé à cette journée thématique et ont complété l'initiation pratique du matin par une présentation de leurs actions.

De même, le Conseil départemental a exposé son mode de fonctionnement pour la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des établissements dont il a la charge, notamment les collèges dont il est propriétaire, avec une planification des travaux gérée par le biais de ses agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Remarques du président de l'ONS sur la journée handicap et sécurité

Les intervenants dans les domaines respectifs de la sécurité-incendie et de l'accessibilité doivent se rencontrer pour trouver des solutions adaptées par établissement.

Cette journée est un exemple de bonne coopération entre l'ONS et l'APF, le département et les équipes pédagogique et de direction de l'établissement.

La qualité des interventions des membres et des militants de terrain de l'APF ont fait le succès des ateliers proposés aux élèves au cours de la matinée.

Conclusion

Handicaps et évacuation incendie

Cette enquête confirme les inquiétudes qu'une large part d'improvisation perdure dans les écoles pour l'accueil des personnes handicapées.

Les réponses reçues font ressortir que la dimension du handicap, y compris temporaire, n'est pas prise en compte de manière systématique lors de la mise en place de consignes ou d'équipement spécifiques aux incendies. Il apparaît que de nombreuses écoles attendent la présence effective d'élèves handicapés pour se doter des équipements utiles et mettre en place des consignes véritablement opérationnelles.

En outre, les situations de handicap provisoire (ex. mobilité réduite suite à un accident, port de plâtres, béquilles...) fréquentes chez les élèves ou pour l'accueil de visiteurs handicapés (réunions de parents d'élèves,...) ne sont pas incluses dans les réflexions sur les consignes.

Les réponses révèlent aussi une méconnaissance des difficultés rencontrées par les personnes en situations de handicaps, de leurs besoins spécifiques (alarmes, cheminements...) et de la réglementation concernant leur accueil dans un établissement recevant du public (ERP).

Toutes ces questions devraient pourtant avoir été d'ores et déjà traitées et les réponses avoir été mises à la disposition des écoles sous la forme du registre public d'accessibilité obligatoire depuis 2017 (cf. encadré).

Des personnes ressources peuvent également être sollicitées dans les services préfectoraux, les services de secours (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ...), les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), les associations, les services municipaux ...

Le fait qu'un grand nombre d'écoles publiques indique ne pas avoir de réponses de leur mairie tant pour leurs demandes d'adaptation des locaux (travaux, équipements, matériels...) que pour leurs questions sur les éventuelles planifications programmées au titre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) interroge sur la disponibilité des élus et/ou des services (manque de moyens, de compétences, d'organisation, de volonté politique ?).



Les exercices

d'évacuation incendie

En cas d'incendie, il est impératif d'assurer l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants des bâtiments concernés. La réglementation prévoit de réaliser au minimum deux exercices d'évacuation par an.

Si l'établissement possède un internat, des exercices supplémentaires sont à prévoir de nuit.

Dès le déclenchement de l'alarme, chaque bâtiment concerné doit être évacué immédiatement et obligatoirement, dans son intégralité (logements de fonction non isolés de l'ERP, infirmerie, gymnase, restauration, administration...).

Article R 33 du règlement de sécurité (arrêté du 13 janvier 2004)

" Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire. Lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés ; le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée. "

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité. "

Objectifs des exercices

Sensibiliser, informer et impliquer les élèves, les étudiants, les personnels

Faire connaître à tous les usagers les signaux spécifiques à la sécurité incendie

Mettre en application des consignes qui soient adaptées à l'établissement

Vérifier et tester l'état des installations

Préparation

Vérifications et consignes

Principes

- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement des équipements d'alarme.
- Vérifier l'affichage des consignes et du plan d'intervention « pompiers ».
- Vérifier le fonctionnement des installations de sécurité (notamment les portes coupe-feu et leur fermeture correcte) et les équipements de diffusion de l'alarme...
- S'assurer que les personnels aient pris connaissance des consignes qui les concernent (locaux d'enseignement, laboratoires, administration, accueil, locaux techniques, fluides, etc).
- S'assurer que les consignes d'alerte des secours soient précises et comprises (qui appelle, quand, avec quoi, comment...).
- Définir le rôle du ou des responsables évacuation et du responsable de l'accueil des secours.
- Tenir à jour une liste des personnes handicapées.

*Recommandation : disposer en permanence, à l'accueil, du plan d'intervention "pompiers" (sur support **inaltérable**).*

Avant l'exercice

Prévoir une réunion de préparation, si besoin avec les sapeurs-pompiers. Informer les élèves dès la première semaine de rentrée en expliquant les consignes et en présentant les cheminements d'évacuation et les zones de rassemblement.

Attention, un exercice d'évacuation est l'occasion de vérifier que l'établissement est capable de gérer une situation de crise avant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

- Choisir une journée d'occupation normale de préférence sans contrôle ou examen.
- Prévoir un exercice pendant la sieste et au moment de l'accueil et de la sortie en maternelle, lors des interclasses, lors des cours d'EPS, au moment de la restauration dans les EPLE...
- Réaliser les exercices de nuit dans les conditions réelles et de préférence entre 23 h et 6 h du matin en situation de profond sommeil.

- Prévoir la présence d'observateurs internes ou extérieurs.

Recommandations : Le premier exercice doit être facile et pédagogique. Pour le ou les suivants, choisir un scénario qui ne soit pas trop anxiogène (feu supposé dans un local, une cage d'escalier, dans un couloir...).

En cas d'incendie, l'évacuation générale est la règle. Toutefois, pour tenir compte de l'incapacité d'une partie du public ou du personnel à évacuer ou à être évacuée rapidement, la réglementation des établissements recevant du public (ERP) prévoit la possibilité d'une évacuation différée de ces différentes personnes.

Choix du moment

Choix du scénario

Prise en compte des personnes en situation de handicap

Déroutement		
	PRINCIPES	MOYENS PREALABLES
1 - Donner l'alarme	<p>Le déclenchement de l'alarme incendie signifie : quitter impérativement et immédiatement le bâtiment</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avoir fait identifier le signal (sonore et visuel) d'évacuation immédiate
2 - Évacuer <ul style="list-style-type: none"> ■ Quitter un local ■ Cheminer groupés ■ Sortir du bâtiment par l'escalier ou la sortie le plus rapidement accessible, sauf consigne contraire 	<p>Tous les personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifier l'évacuation complète du local ■ Donner les consignes préalables pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ■ Calfeutrer les portes et se signaler aux fenêtres en cas d'impossibilité d'évacuer (fumée dans le couloir par exemple) <p>Personnels d'enseignement et de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déterminer le sens d'évacuation ■ Évacuer dans le calme en fermant les portes derrière soi, sans les verrouiller ■ Guider et accompagner les élèves ■ Assister si besoin les personnes en situation de handicap ■ Ne pas revenir sur ses pas sans ordre ■ Empêcher l'utilisation des ascenseurs <p>Ensemble des personnes à évacuer</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Gagner la sortie dans le calme ■ Rester solidaire de son groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer du bon fonctionnement de l'éclairage de sécurité ■ Vérifier le non encombrement des circulations et des dégagements ■ Prévoir le chronométrage de l'évacuation
3 - Rassembler	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rejoindre le(s) point(s) de rassemblement ■ Se diriger vers un lieu de regroupement abrité et fermé (cas d'une intervention de longue durée) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Choisir préalablement le ou les points de rassemblement (à définir selon la configuration) ■ Les repérer et les signaler ■ S'assurer qu'ils peuvent être éclairés la nuit ■ Éviter autant que faire se peut de fixer les points de rassemblement près des voies d'accès des secours
4 - Compter	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifier les effectifs au point de rassemblement en utilisant le cahier d'appel ou un outil adapté ■ Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation ■ Cas particulier de la demi-pension : le comptage étant impossible, s'assurer que les locaux ont été entièrement évacués ■ Rendre compte dans tous les cas 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des méthodes de relevé rapide de présence, par les personnes compétentes, à destination des services de secours : <ul style="list-style-type: none"> - des élèves - des classes présentes - des personnels - des visiteurs Mesurer la durée de l'exercice d'évacuation, comptage compris.
5 - Reprendre l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévoir la réintégration des locaux évacués uniquement sur ordre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévoir de faire un commentaire succinct de l'exercice (sur le point de rassemblement ou par bâtiment ou par groupe évacué) ■ Mettre en place un dispositif de «retour d'expérience» ■ Diffuser les enseignements tirés à toutes les personnes concernées (y compris les absents)

ÉVALUATION ¹			
Date	Heure	Temps d'évacuation	Temps d'évacuation confirmée (appel réalisé et/ ou locaux vides vérifiés)

Une fiche d'évaluation type peut être adaptée à partir de ce modèle disponible sur le site de l'Observatoire.

	Oui	Non	Observations
Modalités d'organisation			
Inopiné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Application des consignes générales			
Tout le monde a perçu un signal d'alarme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tout le monde a évacué			
- les élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- les personnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- les visiteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les ascenseurs sont restés inutilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tout le monde a respecté la consigne : "ne pas revenir en arrière sans autorisation"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tout le monde a rejoint le(s) point(s) de rassemblement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le comptage des personnes a été effectué sans problème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Évacuation			
Évacuation immédiate à l'alarme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Évacuation en bon ordre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bonne prise en compte des personnes en situation de handicap	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Application des consignes particulières			
Laboratoires/locaux techniques (coupure des fluides)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Standard/loge			
- Bonne gestion du système de sécurité incendie (SSI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Accueil des secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Installations techniques particulières			
Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques, désenfumage, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Enseignements à tirer :

En fonction des résultats, penser immédiatement à remédier aux anomalies constatées pour améliorer la sécurité de l'établissement (préciser ou repenser les consignes, informer le personnel, réparer les installations défectueuses, etc.) et orienter la préparation de l'exercice suivant.

¹ Ce modèle support de l'évaluation peut être téléchargé sur le site de l'ONS. Il doit être complété, annexé au registre de sécurité et transmis à la collectivité si problème(s) lié(s) aux obligations du propriétaire

Ont participé à l'élaboration de ce document :

Michel Guibourgeau (rapporteur), LCL Benoist Auger (CR Centre Val-de-Loire), Claudine Hervy (PEEP), LCL Christian Jeandemange (Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France), Vincent Loustau (SGEN CFDT), Bernard Préponiot (consultant), Claude Rubin-Bourgeois (CD Hauts-de-Seine), Corinne Sadot (ministère chargé de l'agriculture), Franck Saulnier (SNPTES), Laurent Zameczkowski (PEEP), Jean-Michel Billioud (secrétaire général de l'ONS)



PROPOSITIONS

- Anticiper sur la présence effective de personnes handicapées lors de l'élaboration des documents utiles à leur prise en charge (registre public d'accessibilité, consignes de sécurité opérationnelles,...) en y incluant la notion d'évacuation adaptée (immédiate et/ou différée).
 - Former les personnels Éducation nationale et Collectivités territoriales aux problématiques de mise en sécurité des personnes susceptibles d'être en situation de handicap.
 - Sensibiliser les élèves et favoriser les actions solidaires lors des exercices d'évacuation avec des personnes en situation de handicap.
-

Commission sécurité, santé, hygiène et sport

La prévention dans le 1^{er} et 2nd degrés

1 - Introduction

2 - **Les Fiches** prévention de l'Observatoire
(FPO) premier degré

3 - **Le triptyque** "La sécurité au quotidien"
second degré

4 - **Audition**
Madame Claire Dassonville

Propositions

La prévention

dans le 1^{er} et le 2nd degrés

Depuis plusieurs années, la commission "sécurité, santé, hygiène et sport" a mis à disposition sur le site internet de l'Observatoire des ressources adaptées pour aider les personnels des établissements scolaires et les membres de la communauté scolaire dans le domaine de la sécurité et de l'accessibilité. Ces publications sont susceptibles d'apporter une aide conséquente à tous les intervenants dans le domaine de l'éducation, de la maternelle au lycée.

Ainsi, le projet d'actualiser l'ensemble des informations des "Clés de la sécurité" a débouché sur la réalisation des Fiches prévention de l'Observatoire qui donnent accès aussi bien à la réglementation qu'à des ressources utiles.

De plus, la commission a réalisé un deuxième triptyque "La sécurité au quotidien" à destination du second degré, sur le même modèle que celui du premier degré.

Par ailleurs, l'Observatoire est souvent sollicité sur des sujets transversaux comme l'hygiène, le confort et la bonne utilisation des toilettes ainsi que la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements scolaires. Il a suivi avec attention la campagne nationale de l'OQAI, levier important pour rendre publique l'obligation de surveillance de la qualité de l'air dans les écoles et sa nécessité en terme de santé, d'hygiène et de bien-être (du bien réussir) à l'école. Il suivra de la même manière la réalisation de cette surveillance dans les collèges et les lycées, obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

✦ OBJECTIFS

Répondre aux besoins des membres de la communauté scolaire en partageant des documents d'expertise et de synthèses dans les domaines de la sécurité, de la santé, de l'hygiène ainsi que du sport en milieu scolaire.

prévention de l'Observatoire : 1^{er} degré

Ces fiches présentent d'abord les personnels et les instances qui concourent à la sécurité au quotidien des élèves et des personnels, à l'intérieur et hors de l'école. Elles ciblent ensuite les diverses structures, documents et registres nécessaires pour un suivi de toutes les obligations de sécurité et de suivi des risques professionnels. Risques incendie, risques et menaces majeurs, accessibilité ont été pris en compte, sous la responsabilité des autres commissions de l'Observatoire.

La commission s'est aussi attachée aux risques liés aux activités d'enseignement, pour répondre aux questions des professeurs et des parents et aux risques particuliers liés à la pollution, par exemple, ou aux conditions de travail des élèves comme des personnels.

Ces fiches demandent une actualisation régulière, selon l'évolution de la réglementation, par rapport aux changements dans l'état des lieux, en fonction aussi de risques émergents. L'Observatoire prend en charge ce suivi.

Un recueil papier de l'ensemble des fiches 'Premier degré' est en cours de finalisation, pour envoi aux écoles qui en feront la demande. Un même recueil pour le second degré est en cours de réalisation.

Les Fiches prévention de l'Observatoire (FPO) – premier degré – sont téléchargeables sur le site de l'Observatoire : www.ons.education.gouv.fr.

1 – Les acteurs de la prévention

- Le directeur d'école
- L'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN)
- L'inspecteur de l'éducation nationale (IEN)
- L'inspecteur de santé et sécurité au travail (ISST)
- Les conseillers de prévention académiques et départementaux
- Les assistants de prévention de circonscription
- Les médecins de prévention
- Les médecins scolaires
- Le personnel infirmier

2 – Les instances

- Le conseil d'école
- Le conseil des maîtres
- Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD)

3 – Les registres et documents

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Le registre de sécurité incendie
- Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)
- Le registre de santé et sécurité au travail
- Le registre spécial de signalement de danger grave et imminent
- Le protocole sur l'organisation des soins et des urgences
- Le registre public d'accessibilité

4 – L'accessibilité

- Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap)
- Les espaces d'attente sécurisés (EAS)
- Le registre public d'accessibilité
- La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)

5 – Les risques liés aux activités

- Le temps de repos en école maternelle
- La cour de récréation et le préau
- Les équipements de jeux
- Les élevages
- Les végétaux
- Les équipements sportifs : les buts
- Les déplacements réguliers
- Les sorties pédagogiques avec activités sportives

6 – La sécurité incendie

- Le responsable unique de sécurité (RUS)
- Le service de sécurité incendie
- Les plans et consignes de sécurité
- Le registre de sécurité incendie
- Les secours : faciliter leur accès et leur intervention
- Les extincteurs
- Les exercices d'évacuation
- Les espaces d'attente sécurisés (EAS)
- La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)

7 – Les risques et menaces majeurs

- Les risques majeurs naturels et technologiques
- Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)
- Les exercices PPMS

8 – Les risques particuliers

- Les abords de l'école
- La pollution des sols
- La qualité de l'air intérieur
- L'accès aux produits dangereux
- Les ambiances thermiques dans les locaux
- L'éclairage des locaux
- La gestion des sanitaires
- Le radon
- L'amiante
- Les champs électromagnétiques

Les fiches pour le second degré sont en cours d'actualisation.

Ci-contre : Un exemple de Fiche prévention de l'Observatoire : "Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)"



Registres et documents

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

L'évaluation des risques professionnels concerne tous les personnels. Le but est d'améliorer la sécurité dans l'école et de réduire ou supprimer les risques pour la santé physique et mentale des personnes. Les résultats de cette évaluation sont consignés dans le DUERP. Ce document est établi sous la responsabilité du DASEN ou, par délégation, de l'IEN de circonscription. Le directeur d'école a un rôle d'impulsion, de coordination et de suivi des actions.

La démarche associe l'ensemble des personnels dans l'analyse des situations de travail et des conditions d'exposition aux risques relatifs à la santé physique et mentale (risques psycho-sociaux - RPS).

Les risques sont évalués en fonction notamment de leur gravité et de leur fréquence.

La hiérarchisation des risques détermine les actions de prévention à programmer, les demandes de mesures et les délais de remédiation. Les résultats de l'évaluation des risques transcrits dans le document unique nourrissent le programme annuel de prévention.

Les élèves bénéficient par voie de conséquence des mesures prises.

QUESTIONS RÉPONSES

Qui est concerné par l'évaluation des risques professionnels ?

Tous les personnels de l'école, y compris les agents des collectivités pour le temps scolaire de présence dans l'école.

Qui peut le consulter ?

Il est à disposition des personnels qui doivent être informés de son existence et de sa localisation. Il est consultable par les membres des CHSCT, les acteurs de la prévention, les autorités hiérarchiques.

Quand doit-il être mis à jour ?

Au moins une fois par an, et en tant que de besoin, en prenant en compte les travaux effectués dans l'école (reconstruction, aménagements...) et en fonction des modifications intervenant dans l'organisation et les conditions du travail.



LE COIN DE LA RÈGLEMENTATION

- Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un DUERP



LIENS VERS LES DOCUMENTS UTILES

- L'évaluation des risques professionnels (DUERP) dans les écoles- ONS
 - Rubrique "Santé, bien être et sécurité au travail" - MEN
 - Guide méthodologique : mise en place du document unique Premier degré - MEN
-

Le triptyque

“La sécurité au quotidien” 2nd degré

Ce document comporte trois volets listant sous forme synthétique :

- les registres santé-sécurité présents dans l'établissement,
- les registres relatifs aux installations et aux équipements,
- les affichages obligatoires.



Second degré
Mise à jour : octobre 2018



Registres et outils règlementaires

La sécurité au quotidien

Responsable de la mise en œuvre de la sécurité dans des domaines variés, le chef d'établissement doit disposer des registres et outils prévus par la réglementation. Certains sont fournis par les autorités compétentes (Dossier technique amiante...). D'autres sont mis en place sous l'autorité du chef d'établissement (DUERP, registres...).

En qualité de représentant de l'État, il prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement.

Les tableaux ci-joints listent les documents, les registres et autres outils règlementaires dont doit disposer l'établissement.

Ils comprennent trois volets :

- les registres relatifs à la santé-sécurité,
- les registres relatifs aux installations et aux équipements,
- les affichages obligatoires.

Pour plus de précisions, les fiches Prévention de l'Observatoire sont disponibles sur le site ONS du ministère de l'éducation nationale.

Légende des tableaux

- Santé - Sécurité - Hygiène
- Sécurité incendie
- Risques et menaces majeurs
- Accessibilité



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
110, rue de Grenelle 75357 - PARIS 07 SP
Tél. : 01 55 55 70 73
Mél : ons@education.gouv.fr

Disponible en téléchargement sur le site de l'Observatoire : <http://www.education.gouv.fr/ons>

Impression : Ministère de l'éducation nationale
97 rue de Grenelle - Paris 75357 Paris 07 SP

> REGISTRES ET DOCUMENTS SANTÉ-SÉCURITÉ : Agir, informer, assurer la traçabilité via les registres

Date de maj : 03/10/2018

**Nom****Pourquoi faire ?****Pour qui ?****Où le trouver ?****Qui l'élabore ou le renseigne ?****Textes réglementaires**

Le DUERP <i>Document unique d'évaluation des risques professionnels</i>	Identifier et évaluer au moins chaque année les risques que courent les personnels et certains élèves (risques physiques mais aussi psycho-sociaux)	Tous les personnels et les élèves en situation de formation professionnelle	Dans l'établissement sous forme papier ou support numérique. Au rectorat	Sous l'autorité du chef d'établissement Tous les personnels et les élèves concernés concurrent à la démarche d'évaluation des risques et à la réalisation du document	Code du travail, art. L4121-3, R4121-1 à 4 Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001
Le programme annuel de prévention	Préciser les axes annuels et actions de prévention pour les personnels et les élèves concernés	Tous les personnels et les élèves concernés	Inclus dans le DUERP	Sous l'autorité du chef d'établissement. Tous les personnels et les élèves concernés L'assistant de prévention qui en assure le suivi	Code du travail, art. L4121-3 Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié
Le RSST <i>Registre de santé et de sécurité au travail</i>	Signaler un risque, une situation dangereuse, proposer des solutions de prévention ou d'amélioration	Tous les personnels et les usagers	Dans l'établissement sous forme papier ou support numérique, l'accès est de droit	Les personnels et usagers pour un signalement à l'autorité responsable de la sécurité	Décrets n° 82-453 du 28 mai 1982, art. 3-2 et n° 85-603 du 10 juin 1985 modifiés
Le RSSDGI <i>Registre Spécial de Signalement d'un danger grave et imminent</i>	Formaliser le signalement d'un danger susceptible de porter gravement atteinte à la vie ou à la santé, pouvant impliquer le droit de retrait	Tous les personnels, les CHSCT, l'autorité académique	Dans l'établissement, auprès du chef d'établissement, à destination des autorités compétentes saisies immédiatement	Un représentant du CHSCT compétent suite au signalement d'un agent	Décrets n° 82-453 du 28 mai 1982, art. 5-7 et 5-8e et n° 85-603 du 10 juin 1985 modifiés
Les PCSI <i>Plans et consignes de sécurité incendie</i>	Faciliter l'évacuation et la mise à l'abri des élèves, des personnels et autres usagers, ainsi que l'intervention des sapeurs-pompiers	Tous les personnels, les usagers, les intervenants, les services de secours	Affichés sur un support inaltérable dans tous les locaux et espaces de circulation de l'établissement et communiqués à l'ensemble des personnels	Élaborés et mis à jour sous l'autorité du chef d'établissement	Code du travail, art. R4227-37 à 40, règlement de sécurité incendie MS41 et MS47
Le RSI <i>Registre de sécurité incendie</i>	Présenter toutes les informations indispensables pour assurer la prévention et le suivi de la sécurité incendie	Tous les intervenants (agents de l'établissement, entreprises...) La commission de sécurité et le maire	Dans l'établissement à disposition permanente des intervenants	Élaboré sous l'autorité du chef d'établissement et renseigné par tous les intervenants	Code de la construction, art. R123-51
Les PPMMS <i>Plans particuliers de mise en sûreté</i>	Connaître les consignes à suivre en cas d'événement majeur pour assurer la sauvegarde des élèves et des personnels avant l'arrivée des secours extérieurs	Tous les personnels et les usagers	Consignes diffusées à toute la communauté éducative. Exercices annuels	Sous la responsabilité du chef d'établissement en fonction des caractéristiques de l'établissement	Circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015 MENS/INTERIEUR/MEDDE Instruction du 12 avril 2017 INTERIEUR/MENSRS-SG
Le protocole sur l'organisation des soins et des urgences	Organiser les conduites à tenir pour répondre aux urgences et aux besoins de soins des élèves	Les personnels et en tant que de besoin parents et élèves	Références communiquées aux personnels Affichage	Mis en place par le chef d'établissement sur avis technique de l'infirmier-ère	Note ministérielle du 29-12-99 (BOEN Hors série n°1 du 6 janvier 2000)
Le carnet sanitaire	Prévenir le risque lié aux légionelles et regrouper toutes les informations et consignes concernant les installations en eaux froides et chaudes	Le chef d'établissement, l'assistant de prévention, les intervenants, les responsables de la prévention	Dans l'établissement	Sous la responsabilité du propriétaire et du chef d'établissement, renseigné par les intervenants (diagnostics, analyses, consignes d'intervention...)	Code de la santé publique, art. R3113-4 Arrêté du 1er février 2010 Cirulaire dgs/ep4 n° 2010-448 du 21 décembre 2010

> REGISTRES RELATIFS AUX INSTALLATIONS ET AUX ÉQUIPEMENTS :

Disposer des informations sécurité, assurer la traçabilité des contrôles

Date de maj : 27/09/2018

Nom	Pourquoi faire ?	Pour qui ?	Où le trouver ?	Qui l'élabore ou le renseigne ?	Textes réglementaires
Le registre des installations et des équipements sportifs Les cahiers de maintenance	Suivre la vérification des installations, noter les dates et résultats de contrôle, d'entretien et d'inspection de chaque équipement sportif du collège ou du lycée	Le chef d'établissement, Les enseignants, les agents, les personnes chargées de la sécurité, les entreprises...	Dans l'établissement	Rempli par les services techniques et d'inspection, sous la responsabilité du propriétaire / de l'exploitant. L'enseignant est tenu de procéder à un contrôle visuel et de bon sens	Code du sport, articles R.322-19 à 26. Décret n°2016-481 du 18 avril 2016 (exigences de sécurité des buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle et de basket-ball)
Le registre des vérifications des installations et des équipements Les cahiers de maintenance	Garder trace des contrôles réguliers effectués (électricité, chauffage, gaz, ascenseur, ventilation, échelles, véhicules...)	Le chef d'établissement et l'adjoint-gestionnaire	Dans l'établissement	Entreprises ou services techniques chargés de la vérification	Code du travail, art. L4321-1, R4224-17 et R4322-1 et suivants Code de la construction, art. R132-12 et suivants
Le recueil des fiches de données de sécurité - FDS	Rassembler les fiches de données de sécurité pour l'ensemble des produits chimiques utilisés dans l'établissement étiquetés comme produits dangereux par un pictogramme adapté	Les utilisateurs	Dans les laboratoires, les locaux de préparation, et ceux des agents d'entretien et/ou dans les locaux de stockage L'infirmerie	Le responsable de laboratoire, le service responsable de l'entretien des locaux, à partir des documents fournis obligatoirement par le fabricant	Code du travail, art. R4411-73 et R4412-38
Le dossier technique amiante - DTA	Rassembler toutes les informations relatives à la présence d'amiante : localisation, état, travaux effectués... Indiquer les mesures à prendre en cas de présence d'amiante	Les personnels, usagers, agents et personnels des entreprises chargés de travaux	Dans l'établissement	Repérage et surveillance faits par des organismes agréés sous la responsabilité du propriétaire	Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 Code du travail, art. L4321-1, R4224-17 et R4322-1 et suivants Code de la construction, art. R132-12 et suivants
Le registre d'activité du radon <i>obligatoire pour les établissements des communes classées dans les catégories 2 et 3 en fonction du potentiel radon</i>	Déterminer l'activité en radon et sa concentration (sous-sol et rez de chaussée) Garder trace des résultats et des suites données	Les catégories de personnes prévues au code de la santé, et les personnes qui fréquentent l'établissement	Dans l'établissement	De la responsabilité du propriétaire (ou, si une convention le définit, fait par l'exploitant) qui communique le résultat des mesurages à l'exploitant. Mesure renouvelée tous les dix ans ou après travaux modifiant significativement la ventilation ou l'étanchéité du bâtiment.	Code du travail, art. R.4451-136 à 138, Code de la santé publique art. L.1333-10, art. R.1333-15 Décrets n°2018-434 à 437 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français
Le registre public d'accessibilité	Préciser toutes les dispositions prises dans l'établissement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap	Mis à disposition du public	Dans l'établissement	Renseigné sous la responsabilité du chef d'établissement	Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017

> AFFICHAGES OBLIGATOIRES : Alerter, informer les personnels, les usagers, les intervenants...

Date de maj 03/10/2018

Nom	Pourquoi faire ?	Qui l'élabore ?	Où le trouver ?	Textes réglementaires
Les plans et consignes de sécurité incendie - PCSI	Faciliter la mise à l'abri des élèves et des personnels et l'intervention des sapeurs-pompiers	Élaborés et mis à jour sous l'autorité du chef d'établissement	Communiqués à l'ensemble des personnels et affichés sur un support inaltérable : <ul style="list-style-type: none"> plan du ou des bâtiments à l'entrée pour les pompiers plan d'évacuation dans les lieux de circulation consignes dans chaque salle 	Code du travail, art. R.4227-37 à 40 Règlement de sécurité-incendie, art. MS41 et MS47
L'autorisation d'ouverture de l'ERP	Signaler la date de l'arrêt d'ouverture et la catégorie d'ERP	Le maire	À l'entrée principale de l'établissement	Code de la Construction et de l'Habitat, art. R.123-45
Le protocole sur l'organisation des soins et des urgences	Organiser les conduites à tenir pour répondre aux besoins de soins des élèves et aux urgences	Mis en place par le chef d'établissement sur avis technique de l'infirmier-ère	Affichage à la vue de tous	Note ministérielle du 29 décembre 1999 (BOEN Hors série n°1 du 6 janvier 2000)
L'avis indiquant les modalités d'accès au Document unique d'évaluation des risques professionnels - DUERP	Permettre aux personnels de consulter le DUERP	Mis en place par le chef d'établissement	Affichage à un endroit convenable et aisément accessible	Code du Travail, art. R.4121-4
La liste des membres des CHSCT	Permettre aux personnels la saisine d'un membre d'un CHSCT sur les questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail	Liste communiquée par les CHSCT	Affichage et mise à disposition des informations pour chaque agent	Décret n° 82-453 du 28 mai 1982, modifié
Le plan Vigipirate	Alerter la population Ce plan gouvernemental est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection	Le Premier ministre: Mesures et instructions diffusées par les ministres (ministre de l'éducation nationale, ministre chargé de l'agriculture)	Consignes affichées à l'entrée de l'établissement	Nouveau dispositif du 1er décembre 2016 à consulter sur le site du ministère de l'éducation nationale
Le Diagnostic de performance énergétique - DPE	Signaler la performance énergétique dans les ERP de 1 ^{re} à 4 ^e catégorie	Transmis par le propriétaire	À proximité de l'entrée principale de l'établissement	Code de la Construction et de l'Habitat, art.R.134-4-1
Le plan de lutte contre le tabagisme	Rappeler les interdictions de fumer et de vapoter dans l'enceinte de l'établissement	Responsabilité de l'exploitant	Affichage à la vue de tous	Code de la santé publique, art. L3511-7 et suivants. Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, art. 278, entrée en vigueur le 1 ^{er} octobre 2017

Audition

de M^{me} Claire Dassonville
Chef de projet
Direction Santé-Confort/Division Expologie
Observatoire de la qualité de l'air intérieur
(OQAI)
Centre scientifique et technique
du bâtiment (CSTB)

Les résultats ont été rendus publics le lundi 25 juin 2018 au CSTB. L'ONS a fait partie de la table ronde qui suivait cette présentation.

L'audition de Madame Claire Dassonville (CSTB) au comité de pilotage de l'ONS le 19 décembre 2018, présentant les résultats de cette campagne nationale de la qualité de l'air intérieur dans les écoles, a permis de rendre compte de la situation dans le premier degré.

On peut rappeler le bilan de l'enquête flash menée par l'Observatoire en 2017 en direction des directeurs d'école, concernant la vérification de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et son degré de réalisation à la veille de l'échéance du 1^{er} janvier 2018 :

- peu d'implications des propriétaires, manque de transparence et de communication,
- une méconnaissance de l'obligation – un refus de la prendre en compte ? - chez les propriétaires. Des confusions avec les protocoles amiante, radon, sols pollués...
- pas d'impulsion nationale pour les communes, d'où des implications très diverses des municipalités (surveillance sérieuse, ou en l'absence des élèves, ou uniquement les crèches, quelques écoles, ou rien...),
- une absence d'information et de communication en direction des enseignants et des parents d'élèves.

Résultats de la campagne nationale de la qualité de l'air intérieur dans les écoles (2013-2017)

Madame Dassonville présente les résultats de la campagne nationale que l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a menée entre 2013 et 2017, dans 301 écoles maternelles et élémentaires de France métropolitaine.

La campagne nationale prend en compte la qualité de l'air, mais aussi la contamination des poussières au sol et la présence de plomb dans les peintures. Les données obtenues apportent de précieuses connaissances sur l'environnement intérieur dans le lieu de vie où les enfants passent le plus de temps, après le logement : l'école.

1. Pourquoi une campagne nationale dans les écoles ?

La campagne à l'échelle nationale est engagée en 2013. Elle concerne une population sensible et importante, puisqu'environ 6 millions d'élèves sont scolarisés dans le 1^{er} degré, dans plus de 50 000 établissements scolaires en France (chiffres RERS 2016).

Dans ce lieu le plus fréquenté par les enfants après le logement, la question d'un lien entre la qualité des environnements et la santé, le bien-être et l'apprentissage mérite d'être posée.

Jusqu'alors aucune étude donnant une vision globale de la qualité des environnements scolaires n'avait été menée.

Les objectifs de la campagne.

L'objectif premier est de déterminer l'état de la qualité l'air dans les écoles maternelles et élémentaires en France métropolitaine, en étudiant les polluants gazeux et particulaires (air et poussières), métaux et moisissures.

L'état des systèmes et des équipements (chauffage, aération, ventilation, éclairage) et de leurs usages est également étudié en relation avec les conditions de confort thermique, acoustique, olfactif et visuel dans les salles de classe.

L'échantillonnage des écoles.

Il s'est effectué par tirage au sort des écoles, en utilisant le fichier du ministère de l'éducation nationale de 2009, fort de 52 582 écoles, représentant 67 290 niveaux.

L'enquête a porté sur 301 écoles dans 245 communes de France métropolitaine, 71 polluants ont été recherchés et analysés.

Il s'agit d'un sondage stratifié au sens statistique, prenant en compte :

- le type d'école (maternelle/élémentaire) ;
- le type d'environnement (urbain/rural) ;
- la zone climatique (réglementation thermique).

La création et le tirage au sort des zones d'enquête a permis le regroupement de 1 à 3 départements contigus pour des raisons logistiques et d'équilibrage du nombre d'écoles pour chacune des 8 zones climatiques déterminées.

L'extrapolation est alors légitime pour passer des 301 écoles et 600 salles de classe à l'ensemble du parc de la France métropolitaine.

Pour mémoire, quelques chiffres : les écoles et les élèves à l'échelon national.

52 582 écoles	47 % écoles maternelles, 53 % écoles élémentaires, 50 % en milieu rural, 30 % péri-urbain, 20 % urbain.
---------------	---

6 251 989 élèves	38 % élèves de maternelle, 62 % élèves d'école élémentaire, 33 % en milieu rural, 37 % péri-urbain, 30 % urbain.
------------------	--

2. Les mesures de la campagne nationale de la qualité de l'air intérieur dans les écoles (2013-2017)

2.1 - Protocole de mesures

Afin de d'obtenir les paramètres de l'étude, les mesures sont effectuées en période scolaire, du lundi au vendredi, selon les principes suivants :

1 - Par prélèvements d'air (par pompe ou capteurs diffusifs) :

- particules fines PM_{2,5} ;
- composés organiques volatils COV, dioxyde d'azote NO₂, semi-volatils COSV.

2 - Par mesures en continu :

- dioxyde de carbone (CO₂) ;
- nombre de particules en fonction de leur taille ;
- température et humidité relative ;
- niveau sonore.

3 - Par prélèvements de poussières avec lingette et aspirateur :

- Métaux et COSV.

4 - Par mesures ponctuelles :

- mesure du niveau d'éclairage ;
- mesure du plomb dans les peintures par fluorescence X (diagnostiqueur) ;
- mesure des champs électromagnétiques (Agence nationale des fréquences).

5 - Par questionnaire :

- description des salles de classe, des bâtiments ;
- description de l'occupation et des activités dans les classes ;
- perception des enseignants et des enfants.

2.2 - Les résultats des mesures

Les résultats portent sur :

- les particules fines (PM_{2,5}) ;
- le dioxyde d'azote (NO₂) ;
- les composés organiques volatils (COV) et semi-volatils (COSV) ;
- le plomb dans les poussières déposées et les peintures ;
- les signes d'humidité ;
- le confinement de l'air.

Ils sont détaillés ci-dessous.

221. Les particules fines sont omniprésentes.

Les particules étudiées ont un diamètre médian inférieur à 2,5 µm.

Les sources proviennent d'une combustion (trafic routier, émissions industrielles).

Elles sont détectées dans toutes les salles de classe.

La médiane est de 18 µg/m³. Dans 93 % des salles la valeur est supérieure à 10 µg/m³, valeur guide de l'OMS pour une exposition à long terme (Air quality guidelines, 2005).

222. Une faible pollution par le dioxyde d'azote (NO₂).

Il résulte de l'oxydation de l'azote à haute température.

Les sources sont représentées par les appareils de chauffage et de cuisson au gaz et le trafic routier

Les niveaux observés sont faibles.

La valeur guide sanitaire de 20 µg/m³ n'est dépassée que dans 11 % des classes

223. Les composés organiques volatils (COV) toujours présents.

Sources : mobilier, revêtements, produits d'entretien et d'activités (fournitures scolaires), trafic routier, industrie manufacturière, pressing.

(Molécules étudiées : Formaldéhyde, acétaldéhyde, hexaldéhyde, benzène, toluène, éthylbenzène, m/p-xylènes, o-xylène, styrène, décane, alpha-pinène, limonène et MIBK, phénol, tétrachloroéthylène, n-hexane)

Il est intéressant de donner les résultats pour les plus importants d'entre eux : benzène, formaldéhyde et tétrachloroéthylène :

benzène VGR = 2 µg/m³

VLR = 10 µg/m³

Médiane 1,2 µg/m³

Dépassement VGR pour 14 % des écoles

formaldéhyde VGR = 30 µg/m³

VLR = 100 µg/m³

Médiane 19 µg/m³

Dépassement VGR pour 17 % des écoles

tétrachloroéthylène

VLR = 1250 µg/m³

Médiane 0,1 µg/m³

Les valeurs limites réglementaires (VLR) ne sont jamais dépassées, les valeurs guides réglementaires (VGR) le sont pour le formaldéhyde et le benzène.

224. Les composés organiques semi-volatils (COSV) se retrouvent en concentrations variables (46 composés de cette catégorie analysés).

- 16 pesticides : pyrèthrinoides (anti-poux), organochlorés et organophosphorés ;
- 9 polychlorobiphényles (PCB) : joints d'étanchéité ;
- 7 hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : chauffage au bois, trafic routier ;
- 6 phtalates : matériaux plastiques et PVC, cosmétiques, produits d'hygiène corporelle, d'entretien ;
- 6 retardateurs de flamme : matériels électroniques et informatiques, textiles d'ameublement ;
- 2 muscs de synthèse : parfum, produits d'entretien.

Ces composés organiques semi-volatils sont présents en concentrations variables à très variables : quelques centaines de ng / m³ pour les phtalates à quelques pg / m³ pour les pesticides. Les résultats sont très proches de ceux des autres pays (Allemagne, Italie, Norvège, Portugal, Lituanie, Serbie, États-Unis et Chine) où des études ont été réalisées.

225. Le plomb

- Le plomb dans les poussières déposées ;
- Le plomb toujours présent dans les peintures.

2251. Le plomb dans les poussières déposées

Les sources sont les peintures au plomb dégradées, le sol et les industries.

Détekté dans la quasi-totalité des salles de classe, la médiane se situe à 7 µg/m².

Les valeurs observées sont comparées aux valeurs recommandées par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) :

- dans 98 % < 70 µg/m² Déclenchement d'un dépistage du Déclenchement d'un dépistage du saturnisme infantile (logement) ;
- et dans 90 % < 25 µg/m² Contexte d'un logement ancien pour que des conseils hygiéno-diététiques soient fournis aux familles.

2252. Le plomb toujours présent dans les peintures.

10% des écoles présentent au moins un élément dégradé avec une concentration en plomb supérieur à 1 mg/cm². On le trouve dans :

- mobilier (placards, étagères) ;
- murs, plinthes, moulures, cimaises ;
- fenêtres (bâti, ouvrant) ;
- portes (bâti, ouvrant) ;
- volets ;
- radiateurs, tuyaux de chauffage ;
- pilier ;
- tableau.

226. Humidité et moisissures.

20% de salles classe ont au moins un signe d'humidité.

16% des écoles ont au moins une classe avec moisissures en développement.

- Moisissures en développement révélées par l'indice de contamination fongique (COV microbiens)
 - Campagne nationale écoles OQAI : 16 %
 - Étude Indices OQAI : 23 %
- Présence de moisissures visibles :
 - Campagne nationale Ecoles OQAI : 3 %
 - Étude Indices OQAI (22 écoles) : 5 %
 - Campagne pilote surveillance (300 écoles) : 5 %
 - Étude européenne Sinfonie (114 écoles) : 7 %

Les observations ont montré une condensation persistante, une humidité visible, des taches d'humidité, du salpêtre, des moisissures visibles, une odeur de moisi.

227. Le confinement de l'air.

Le confinement de l'air à l'intérieur d'une pièce caractérise la qualité du renouvellement de l'air de cette pièce au regard du taux d'occupation de la salle.

On procède à la mesure du CO₂ émis par la respiration des personnes présentes dans une pièce.

Un indice de confinement de l'air (ICONE) a été défini par le CSTB, qui peut prendre des valeurs entières, de 0 à 5. 41 % des écoles ont au moins une classe avec un indice ICONE très élevé (≥ 4).

La répartition de la valeur la plus élevée par établissement est la suivante :

- 5 - Extrême : 5 % des écoles ;
- 4 - Très élevé : 36 % ;
- 3 - Elevé : 28 % ;
- 2 - Moyen : 22 % ;
- 1 - Faible : 7 % ;
- 0 - Nul : 2 %.

2.3 - Et par rapport aux logements ?

Comparaison avec la campagne "Logements" de l'OQAI (2003-2005) et la campagne "Plomb-habitat" (2008-2009).

Les concentrations mesurées dans les écoles sont inférieures à celles observées dans les logements. Il convient de noter une exception pour le formaldéhyde, l'hexaldéhyde, le plomb dans les poussières et les particules ($PM_{2,5}$).

Le pourcentage de moisissures en développement dans les écoles est inférieur à celui des logements.

3. Conclusion

Cette étude permet de disposer d'une base de données sur l'environnement de l'enfant à l'école.

La qualité de l'air dans les écoles françaises est globalement assez satisfaisante :

- la grande majorité des établissements scolaires respectent les valeurs guides réglementaires en formaldéhyde et benzène ;
- les valeurs limites ne sont jamais dépassées ;
- les enfants sont moins exposés, ou en situation équivalente, à l'école que dans leur logement.

Quatre points de vigilance sont à souligner :

- la pollution aux particules fines $PM_{2,5}$ omniprésentes ;
- les nombreux composés organiques semi-volatils dans l'air ubiquitaires : les phtalates, les HAP, les muscs et le lindane ;
- 10 % des écoles présentent au moins une salle de classe avec du plomb accessible dans les peintures ;
- 41 % des écoles ont au moins une salle de classe très confinée (indice ICONE 4 ou 5).

Perspectives : La poursuite de l'analyse des données collectées...

L'état de la qualité de l'environnement sera approfondi sur les points suivants :

- champs électromagnétiques ;
- pollutions dans la poussière déposée ;
- paramètres de confort et d'ambiance thermiques, acoustiques et visuels ;
- systèmes et équipements et usages.

(unités utilisées : $1\mu\text{g}=10^{-6}\text{g}$, $1\text{ng}=10^{-9}\text{g}$, $1\text{pg}=10^{-12}\text{g}$)



PROPOSITIONS

- Faciliter la diffusion des ressources proposées par l'ONS en renforçant la publicité auprès des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des personnels.
 - Inciter les collectivités et organismes propriétaires des bâtiments à se préoccuper en amont des questions liées en particulier aux risques de pollution (air, sols, eau, bruit...) et au confort de vie des élèves et des personnels dans les écoles et établissements scolaires.
-

Risques majeurs

Renforcer la formation des personnels sur les risques majeurs et les PPMS

- 1 - **Enquête** sur la formation des directeurs d'école et personnels de direction des EPLE
- 2 - **Fiche récapitulative**
Nombre d'exercices annuels
- 3 - **Enquête ministérielle**
"PPMS et exercice annuel"
- 4 - **Vie des académies**
 - **Audition** : Jean-Marie Terrac, conseiller du recteur de l'académie de Guadeloupe
Septembre 2017 : L'ouragan IRMA touche les Antilles
 - **Exercice PPMS académique**
Académie de Rouen
 - **Inondation dans le département des Yvelines**
Retour d'expérience
Risque majeur naturel

Propositions

Formations “Risques majeurs”

à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement

La commission RM s'est intéressée à la formation des personnels sur les sujets des “risques majeurs” naturels et technologiques en particulier du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans l'attente de l'intervention des secours.

Sont exclues de l'étude les formations traitant du risque “attentat-intrusion”.

Dans un premier temps, les services des académies ont été interrogés sur les formations figurant à leur programme annuel ; le nombre de réponses s'est avéré extrêmement réduit (une académie et une DSDEN de la même académie).

Aussi a-t-on décidé d'interroger directement les directeurs d'école et les personnels de direction des EPLE, sous forme d'une enquête très courte.

La commission risques majeurs a reçu et analysé près de 11 000 réponses. La moitié des réponses est arrivée dans la journée de l'envoi de l'enquête, et de nombreux répondants ont ajouté des remarques à la fin du questionnaire (150 remarques). Cela montre l'importance accordée par les directeurs d'école et chefs d'établissement. Les répondants représentent 20 % des établissements.

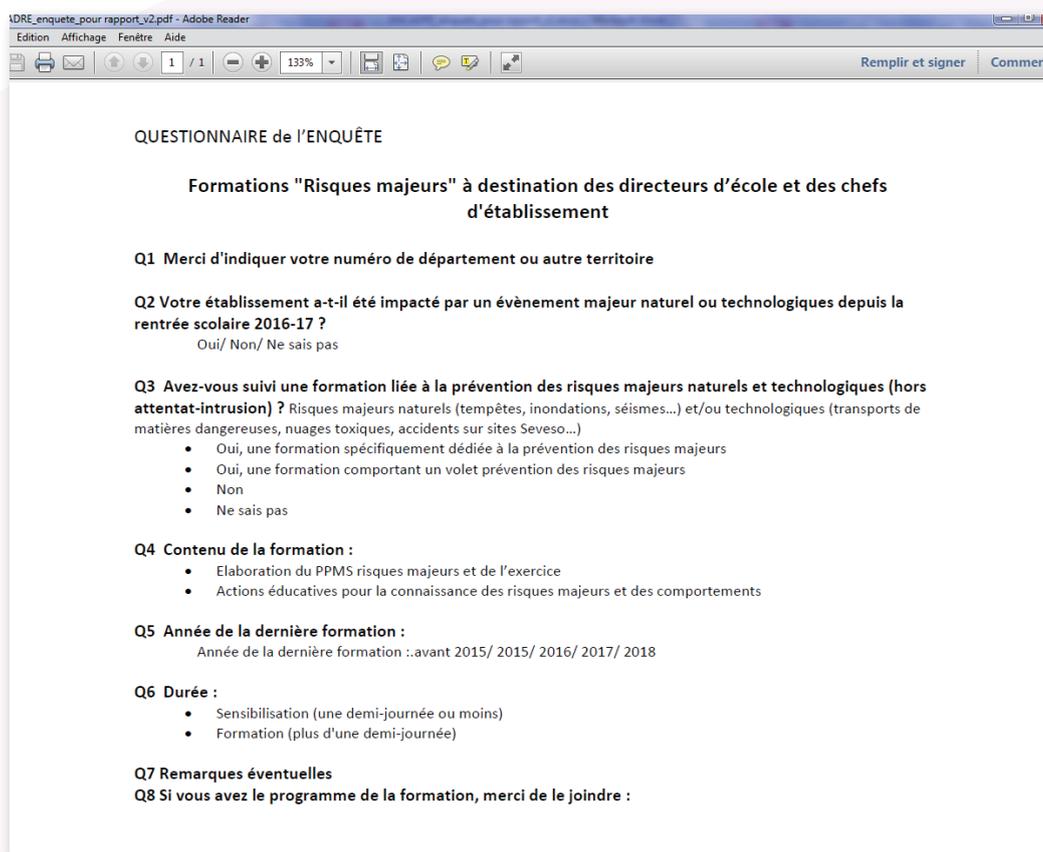
De nombreuses réponses ont été envoyées par des personnes concernées par la prévention des risques majeurs (formateur risques majeurs éducation*, sapeur-pompier volontaire...).

✦ PROBLÉMATIQUE

Estimer le nombre de formations figurant dans les plans académiques ou départementaux de formation et évaluer le volume horaire alloué à la question des risques majeurs naturels et technologiques.

Connaître les attentes des directeurs d'école et personnels de direction des EPLE sur ce sujet.

* Les formateurs risques majeurs éducation ont suivi une formation spécifique de prévention des risques majeurs animée par l'IFFO-RME (institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement) en convention avec le ministère de l'éducation nationale, à la demande de la direction générale de la prévention des risques du ministère chargé du développement durable.



Q2 - Votre établissement a-t-il été impacté par un événement majeur naturel ou technologique depuis la rentrée scolaire 2016-17 ?

	Tous types d'établissements*	
Non	9 143	96,8 %
Oui	241	2,5 %
Ne sais pas	57	0,6 %
Répondants	9 441	

*hors collèges

► 2,5 % des établissements indiquent avoir été touchés par des événements météorologiques violents (inondations, vents violents, tempêtes et pluies importantes comme les épisodes cévenols qui apparaissent dans les commentaires (verbatim)).

Aucun établissement répondant ne fait mention d'événement majeur d'origine technologique.

Les répondants sont situés dans 44 départements, cela rappelle que tout monde est potentiellement concerné.

Q3 - Avez-vous suivi une formation liée à la prévention des risques majeurs naturels et technologiques (hors attentat-intrusion) ?

	Écoles		2 nd degré	
Non	7 650	85,2 %	1 455	72,1 %
Oui, volet prévention	829	9,2 %	282	14,0 %
Oui, dédiée prévention	407	4,5 %	259	12,8 %
Ne sais pas	89	1,0 %	24	1,2 %
Répondants	8 975		2 020	

Les réponses des personnels de direction des EPLE font apparaitre que près des trois quarts d'entre eux n'ont jamais suivi de formation sur les risques majeurs naturels et technologiques. La proportion est encore plus importante dans le premier degré puisqu'elle dépasse 85 % des répondants.

Les questions posées dans cette enquête portent exclusivement sur la prévention des risques majeurs naturels et technologiques. Toutefois, l'analyse du verbatim sur la proportion de réponses positives permet de noter la persistance d'une confusion entre risques majeurs (risques de catastrophe accidentelle naturelle ou technologique) et menace majeure (attentat), voire même la confusion avec la prévention des risques professionnels.

Nous supposons que certains répondants ayant indiqué avoir suivi une formation ont réellement été formés aux menaces majeures et non aux risques majeurs.

Pour vous aider... Les plaquettes de l'ONS traitant des PPMS

2013 Les exercices PPMS - Simulation d'évènements aggravants dans l'établissement scolaire

2014 Vadémécum pour l'organisation d'une journée collective de mise en œuvre des PPMS

2016 Les établissements d'enseignement face à l'évènement majeur

2017 Les exercices de simulation - Plans particuliers de mise en sûreté "Risques majeurs" et "Attentats-intrusion"

Fiches FPO Risques et menaces majeurs

Q4 - Contenu de la formation ?

	Écoles		2 nd degré	
Élaboration PPMS et exercice	906	66,8 %	413	66,3 %
Actions éducatives	451	33,2 %	210	33,7 %
Répondants	1 357		623	

La majorité des formations concerne l'élaboration des PPMS et exercices, sans aborder la dimension éducative. Seulement 121 répondants des écoles indiquent avoir été formés aux aspects opérationnels et éducatifs.

Toutes ces formations devraient comporter ces deux aspects conformément à la circulaire 205 et à l'article D312-40 du code de l'éducation.

Les actions éducatives sont plus importantes dans les lycées généraux. Cet aspect interdisciplinaire et intéressant tous les personnels, dont les professeurs, apparaissait nettement dans les annexes de la circulaire de 2002, lors de la rédaction du PPMS.

Q6 - Durée de la formation ?

	Écoles		2 nd degré	
Sensibilisation - 1/2j ou moins	923	75,8 %	273	52,2 %
Formation > 1/2 journée	295	24,2 %	250	47,8 %
Répondants	1 218		523	

Aspects éducatifs

Circulaire 2015-205 du 25 novembre 2015
Guide méthodologique p.26

Une éducation intégrée dans les programmes scolaires

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

Code de l'éducation, article D312-40

Dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat sont assurés une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

Dans les écoles, un enseignement des règles générales de sécurité et de principes simples pour porter secours est intégré dans les horaires et programmes de l'école primaire tels que fixés par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Il a un caractère transdisciplinaire. Des activités peuvent être organisées dans le cadre du projet d'école.

Dans les collèges et les lycées, cet enseignement et cette formation sont mis en œuvre en application des programmes et dans les différentes activités organisées par l'établissement dans le cadre du projet d'établissement ; le projet d'établissement prend en compte les propositions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté mentionné à la section IV du titre I^{er} du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.

Les personnels d'enseignement et d'éducation contribuent, en liaison étroite avec les familles, à cette action éducative à laquelle participent également les autres membres du personnel exerçant dans l'établissement, en particulier les personnels de santé.

La plupart des formations est très limitée en particulier dans le premier degré où les trois quarts des répondants ont connu une formation inférieure à la demi-journée.

Conclusion

Les commentaires des réponses (application "VERBATIM") montre encore une confusion entre le PPMS Risques majeurs et le PPMS "Attentat-intrusion" alors que deux textes différents les régissent. Si l'on prend l'exemple des deux catégories de lycées, dans les commentaires, la confusion est manifeste dans 19 % des LEGT et 25 % des LP. L'existence de deux textes officiels séparés devrait aider les formateurs à mettre en évidence les deux types existants.

Les remarques formulées dans les questions ouvertes mettent en évidence un besoin de formation fortement ressenti et la solitude des directeurs d'école dans le domaine est soulignée.

Il y a donc peu de chances, vu la charge de travail du directeur "ordinaire", qu'une éventuelle brochure de plus soit lue et mise en œuvre par moi-même et mes collègues. Il en est de même pour une formation "magistère", qui ne permet pas d'interactivité réelle. Il serait par contre très pertinent que des formations spécifiques, en présentiel, à la prévention des risques majeurs soient proposées directement aux directeurs et non aux seuls conseillers prévention.

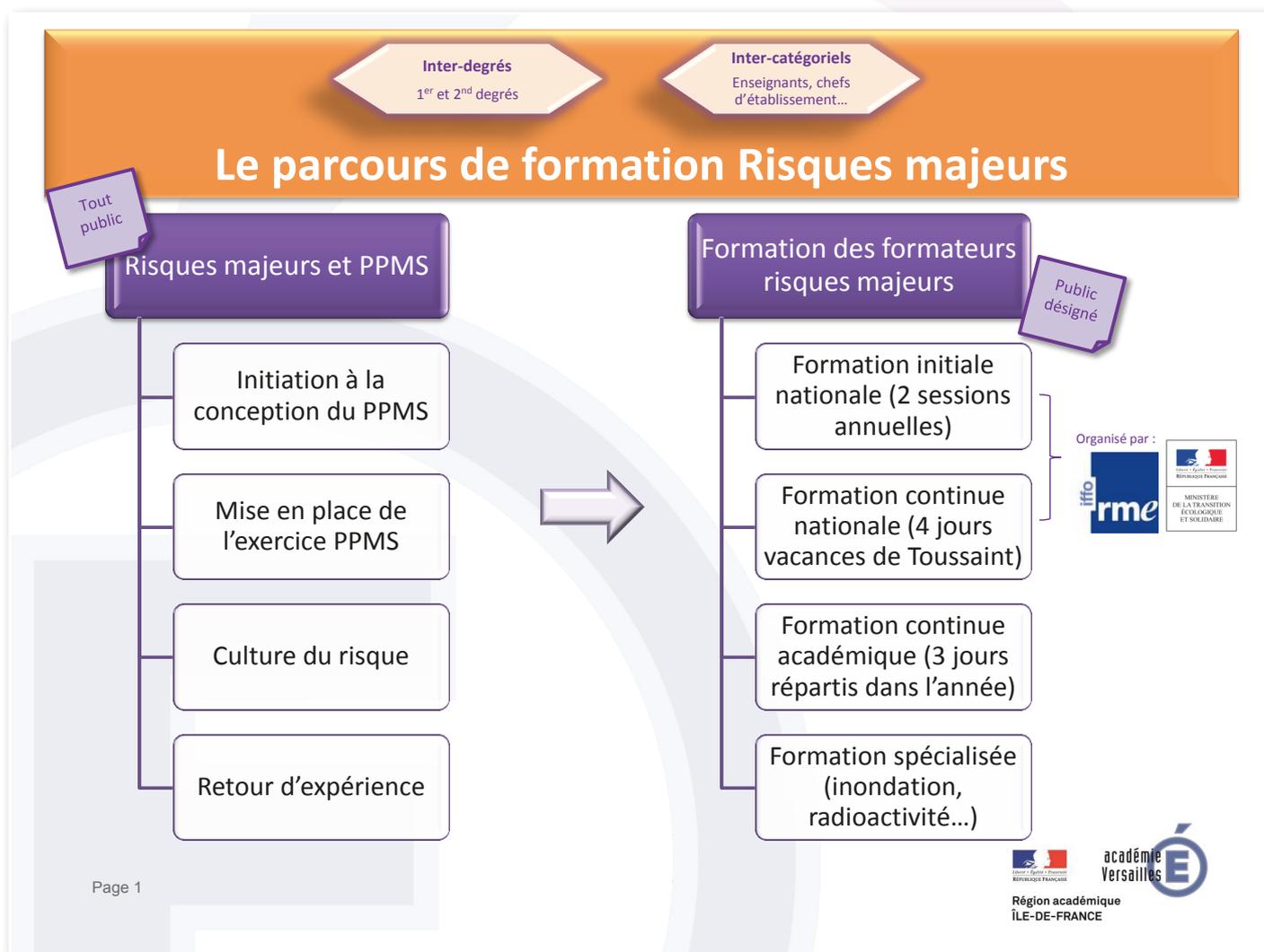
Remarque : il est vraisemblable que la baisse des horaires consacrés à la préparation aux situations de risques majeurs naturels et technologiques se fait au profit des formations de gestion de crise et de la problématique "attentat-intrusion".

Préconisations

- Systématiser la formation à la prévention des risques majeurs dans la formation initiale des personnels.
- Dispenser dans tous les plans de formation continue une formation généraliste de prévention aux risques majeurs, complétée par des formations liés aux aléas (zone inondable, zone cyclonique, site industriel et nucléaire, séisme...).
- Veiller au maintien de l'intégration de la formation. S'assurer que la formation aux risques majeurs ne soit pas dissociée des autres formations à la gestion de crise lors d'un événement naturel ou technologique en cohérence avec les formateurs.
- Proposer aux personnels d'encadrement des formations à la gestion de l'évènement majeur de sécurité civile ou technologique.

Parcours de formation

Risques majeurs - Académie de Versailles



Lien vers la page *Formations* du site de l'académie de Versailles
<http://www.ac-versailles.fr/cid112480/contacts-liens-utiles.html>

Fiche récapitulative

Nombre d'exercices annuels

La commission a préparé une fiche précisant les textes de référence en vue de la diffuser aux écoles et établissements de l'enseignement secondaire.

En effet il subsiste, y compris sur le site du ministère de l'éducation nationale, des documents renvoyant à des textes abrogés. A la porte des établissements scolaires les affiches Vigipirate font encore apparaître le nombre de 3 exercices de sécurité confondant dans une même catégorie les exercices d'évacuation incendie et les exercices de mise en œuvre des PPMS "risques majeurs" et "attentat-intrusion". En outre, certaines académies diffusent des consignes précisant que l'exercice PPMS Risque majeur est facultatif.

La fiche ci-après précise le nombre et la nature des 4 exercices de sécurité obligatoires.

[Voir fiche récapitulative ci-contre].



Nombre d'exercices de sécurité obligatoires dans les établissements d'enseignement

Exercice PPMS "Risques majeurs"

**Au moins 1 exercice est réalisé chaque année au titre du PPMS
"Risques Majeurs" naturels ou technologiques.**

Circulaire interministérielle NOR : MENE1528696C (MENESR - DGESCO B3-1 - INTÉRIEUR – MEDDE) n° 2015-205 du 25 novembre 2015
BOEN n°44 du 26 novembre 2015 (Vie scolaire / Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs)

Exercice PPMS "Attentat-intrusion"

**Au moins 1 exercice est réalisé chaque année
au titre du PPMS "Attentat-Intrusion".**

Instruction interministérielle NOR : INTK1711450J (INTERIEUR / MENESR - SG) du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires / BOEN n°15 du 13 avril 2017

Exercices de "sécurité incendie"

**Au moins 2 exercices d'évacuation incendie sont réalisés
chaque année, le premier au cours du mois qui suit la rentrée.**

Arrêté du 13 janvier 2004 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (dispositions générales et établissements de type R) applicable aux ERP de catégorie 1 à 4 - Article R33

Si l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil (internat) des exercices de nuit doivent également être organisés.

Pour les établissements de 5^e catégorie, l'article PE27 de l'arrêté du 22 juin 1990 fait référence à "des exercices périodiques d'évacuation".

Enquête ministérielle

“PPMS et exercice annuel” menée auprès des académies

Chaque année, le ministère de l'éducation nationale demande aux recteurs de rendre compte du nombre de PPMS élaborés et d'exercices réalisés.

Dans l'enquête envoyée en novembre 2018, l'interrogation sur la réalisation des exercices porte uniquement sur l'attentat-intrusion. La réalisation des exercices PPMS risques majeurs n'est pas évoquée.

L'Observatoire recommande de compléter cette enquête en demandant, outre la réalisation d'exercices attentat-intrusion, la réalisation d'exercices risques majeurs.

Cette enquête devrait également se préoccuper des écoles privées sous contrat.

L'Observatoire encourage également l'élaboration du PPMS et la réalisation d'exercices dans les sites administratifs, qui étaient précédemment mentionnées dans cette enquête.

Enquête PPMS 2018 - Sécurisation des écoles et établissements publics et privés sous contrat
PPMS ET EXERCICE ANNUEL

ACADEMIE (à indiquer)	Écoles primaires publiques			Collèges publics			Lycées publics			Observations
	Nb total des écoles dans l'académie	% réalisé	Nb d'écoles ayant réalisé la mesure	Nb total de collèges dans l'académie	% réalisé	Nb de collèges ayant réalisé la mesure	Nb total de lycées dans l'académie	% réalisé	Nb de lycées ayant réalisé la mesure	
Mesures mises en œuvre										
Elaboration du PPMS "Risques majeurs"										
Elaboration du PPMS "Attentat-intrusion"										
Réalisation de l'exercice annuel "Attentat-intrusion" entre le 1 ^{er} novembre 2017 et le 15 novembre 2018										
	Collèges privés sous contrat			Lycées privés sous contrat			Observations			
Mesures mises en œuvre	Nb total de collèges dans l'académie	% réalisé	Nb de collèges ayant réalisé la mesure	Nb total de lycées dans l'académie	% réalisé	Nb de lycées ayant réalisé la mesure				
Elaboration du PPMS "Risques majeurs"										
Elaboration du PPMS "Attentat-intrusion"										
Réalisation de l'exercice annuel "Attentat-intrusion" entre le 1 ^{er} novembre 2017 et le 15 novembre 2018										

Textes de référence :

Plan particulier de mise en sûreté "risques majeurs"
Plan particulier de mise en sûreté "risques majeurs"
Exercice annuel "Attentat intrusion"

circulaire n°2015-205 du 25-11-2015 Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs
instruction INTX1711450J du 12-04-2017 Instruction relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires

Audition

de M. Jean-Marie Terrac,
conseiller du recteur
de l'académie de Guadeloupe

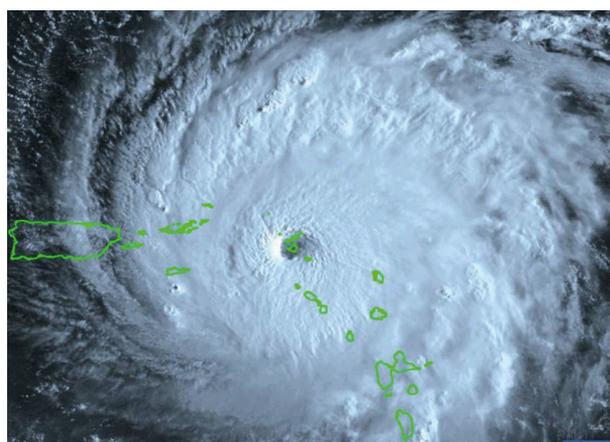
Septembre 2017 L'ouragan IRMA touche les Antilles

L'ouragan Irma a été le plus puissant ouragan jamais enregistré sur le bassin Atlantique à l'est de l'Arc antillais, classé en catégorie 5, par la vitesse de ses vents soutenus (287 km/h et des rafales estimées à 350 km/h).

Irma est resté 72 heures d'affilée en catégorie 5, un record sur le bassin Atlantique depuis l'ère satellitaire. Il a également battu un record mondial pour avoir soutenu pendant 37 heures des vents à 295 km/h.

Ce système a atteint le stade de tempête tropicale le 30 août à 15 h 00 UTC et s'est transformé 24 heures plus tard en ouragan de catégorie 2. Il s'est installé dans la catégorie des ouragans majeurs le 3 septembre à 09 h 00 UTC pour ne redescendre en catégorie 2 que le 10 septembre à 20 h 00 UTC, lorsqu'il est entré dans les terres de Floride. Irma a causé la mort d'au moins 124 personnes le long de son parcours.

IMAGE p.75



N.B. Les termes de cyclone, typhon et ouragan sont équivalents, leur utilisation varie selon les régions du monde où ces phénomènes apparaissent

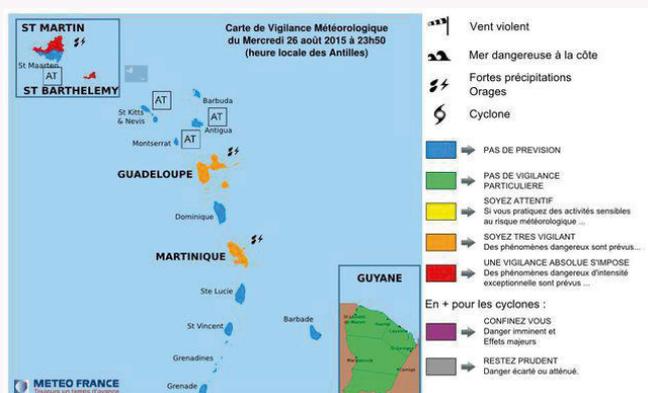
	Vitesse du vent moyen (km/h)	Vitesse des rafales (km/h)	Pression minimale (hPa)	Onde de tempête (m)	Niveau des dommages	
Dépression tropicale	< 60	< 90	990 -1000	< 1	Faibles	
Tempête tropicale faible	60 - 90	90 - 110	980 - 985	< 1	Minimes	
Tempête tropicale forte	60 - 120	90 - 140	980 - 990	<1	Minimes	
CYCLONE	Cyclone de catégorie 1	120 - 150	140 - 180	970 - 980	1 - 1,5	Minimes
	Cyclone de catégorie 2	150 - 180	180 -220	965 - 980	1,5 - 2,5	Modérés
	Cyclone de catégorie 3	180 - 210	220 - 260	945 - 965	2,5 - 4	Intenses
	Cyclone de catégorie 4	210 - 240	260 - 310	920 - 945	4 à 6	Extrêmes
	Cyclone de catégorie 5	> 240	> 310	< 920	> 6	Catastrophiques

Des conventions de classement.

En fonction de la vitesse des vents, l'échelle de Saffir-Simpson définit 3 classes, dépression et tempête tropicales, et cyclones. Pour ces derniers, 5 catégories ont été retenues. Cela conduit au tableau ci-dessus.

Des classes de vigilance météo particulières.

Pour les cyclones deux couleurs nouvelles ont été définies, le violet et le gris. Elles apparaissent dans la légende des cartes de prévision de Météo-France.



Les couleurs et leur signification sont reprises dans les documents édités par la préfecture de Guadeloupe au début de la saison cyclonique. Ces plaquettes participent à la mise en place d'une véritable appropriation du risque cyclonique par la population (voir page de droite).

La prévention de la saison cyclonique auprès des établissements.

Chaque année, le recteur de l'académie de Guadeloupe adresse un courrier aux établissements au début de la saison cyclonique, en juin, et des consignes sont transmises aux familles. Un rappel intervient en septembre lors de la rentrée scolaire.

Avant le cyclone Lenny, en 1999, les alertes tardives ne permettaient pas d'anticiper la fermeture des établissements. Depuis, le système de pré-alertes/alertes s'est perfectionné.

Des exercices-cadre sont organisés par le service interministériel de défense et protection civile (SIDPC) de la préfecture, afin d'anticiper au mieux la fermeture des établissements scolaires. Il permet en particulier de tester les téléphones satellitaires (4 en dotation au rectorat).

Dès que Météo France déclenche le niveau de vigilance JAUNE, ce message est relayé vers les directeurs des écoles et aux chefs d'établissement, toutes les 12 heures. En vigilance de niveau

ORANGE, c'est toutes les 6 heures et toutes les 3 heures en vigilance de niveau ROUGE.

La gestion de l'évènement majeur lors du passage de l'ouragan Irma.

Dès que les prévisions météorologiques ont fait apparaître le niveau de vigilance rouge, la fermeture des établissements scolaires a été décidée par le préfet en accord avec le recteur. Les élèves n'avaient pas encore rejoint les établissements, seules les opérations de pré-rentrée étaient en cours.

L'île de Saint-Martin a été entièrement touchée. Les habitants sont culturellement habitués aux cyclones, mais pas à un cyclone de la puissance d'Irma.

Comme le reste de la population, les enseignants qui en avaient la possibilité sont partis. Quatre-vingt-quinze pour cent des infrastructures étaient détruites.

Les habitations étaient détruites, les magasins également, d'où une pénurie et de nourriture, les habitants avaient des réserves pour 3 jours au mieux, comme cela était préconisé dans les dispositions de préparation à l'évènement.

Les téléphones ne fonctionnaient pas à Saint-Martin, mais les lignes ont pu être détournées vers rectorat de Guadeloupe. Dès le dimanche, une cellule du rectorat a été mise en place à l'aéroport, en Guadeloupe, pour accueillir les enseignants qui arrivaient souvent sans même une valise, et les aider pour leur hébergement et la scolarisation de leurs enfants.

Sur place, les gens sont affaiblis. En COD, l'éducation nationale doit s'occuper des personnels, prévoir des rations/repas pour eux aussi. Le premier repas chaud a pu être servi le neuvième jour pour l'équipe du rectorat.

Étaient associés au dispositif le conseiller de prévention, l'assistante sociale, le médecin scolaire, le proviseur vie scolaire et les inspecteurs.

Le retour à la normale.

Dès le mercredi, au rectorat, une cellule de crise de 22 personnes était en place pour préparer le retour à la normale (hébergement, programme allégé pour remise en condition des enfants...).

Le regroupement des écoles permettait de faire travailler en alternance les élèves, les uns le matin, les autres l'après-midi.

Les écoles non détruites servaient d'abri. Elles n'étaient donc pas utilisables pour reprendre les cours juste après le passage du cyclone. La reprise des cours à la Toussaint était un délai raisonnable.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RETENIR

PRÉPAREZ-VOUS

Alerte jaune : Soyez attentifs

- Vérifiez votre réserve (alimentation, eau, piles, médicaments,...) et votre poste de radio.

Alerte orange : Finissez vos préparatifs

- Consolidez et protégez votre habitation.

- Ne prenez pas la mer et ne partez pas en montagne.

- Effectuez vos derniers achats pour être autonome pendant plusieurs jours.

PROTÉGEZ-VOUS

Alerte rouge : Intégrez votre abri

- > Rejoignez votre maison ou un abri sûr.
- > Retirez ou amarrez les objets légers susceptibles de s'envoler.
- > Préparez la pièce la plus sûre de votre maison pour vous y réfugier.

Alerte violette : Confiniez-vous

- > NE SORTEZ SOUS AUCUN PRÉTEXTE.
- > ÉLOIGNEZ-VOUS DES OUVERTURES.
- > ATTENDEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS.

Alerte grise : Restez prudents

- > Prenez vos précautions si vous devez sortir de votre abri.
- > N'encombrez pas les voies de circulation.

INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France

RESPECTEZ les consignes données par les autorités

www.guadeloupe.pref.gouv.fr
www.meteofrance.gp

Préfecture de Guadeloupe
 @Prefet971

<http://www.guadeloupe.gouv.fr/content/download/13963/93200/file/Dépliant%20sans%20bord%20perdu.pdf>

PRÉPAREZ-VOUS DÈS MAINTENANT

LE KIT D'URGENCE

Pour être autonome sur plusieurs jours

Téléphone et chargeur, radio à piles et piles de rechange

Lampe torche, sifflet, gilet fluorescent, outils...

Vêtements de pluie et couverture de survie

Bouteilles d'eau, aliments énergétiques, fruits secs, conserves...

Photocopies des papiers administratifs, double des clés, argent liquide et carte de crédit

Trousse de premiers soins, médicaments, savon, brosse à dent et autres produits d'hygiène

VOTRE HABITATION :

- > Consolidez et protégez les ouvertures
- > Mettez à l'abri les objets personnels et le kit d'urgence

SI VOTRE MAISON EST EXPOSÉE

- > Contactez votre mairie pour connaître l'abri sûr le plus proche et ce qu'il faut y emmener
- > Dès l'alerte rouge, rejoignez cet abri sûr

SAISON CYCLONIQUE

CHAQUE ANNÉE, DE JUIN À NOVEMBRE, LA GUADELOUPE EST SOUMISE AUX RISQUES CYCLONIQUES

PRÉPAREZ-VOUS

PROTÉGEZ-VOUS

LES NUMÉROS D'URGENCE :

17 POLICE SECOURS	196 SECOURS EN MER	114 N° D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MAINTENDANTES
18 SAPEURS-POMPIERS	15 SAMU	112 N° D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

www.guadeloupe.pref.gouv.fr
 Préfecture de Guadeloupe
 @Prefet971

http://www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-securite-des-personnes-et-des-biens/Defense-et-protection-civiles/Saison-cyclonique-et-vigilances-meteo/node_13818/Les-consignes-de-securite-a-retenir

De ce fait, certains enseignants ont fait des cours devant chez eux. Plus vite l'école reprenait, plus vite les parents pouvaient retourner travailler. Cela permet de redonner un cadre aux enfants.

La reprise s'est effectuée en mode dégradé, avec notamment l'utilisation possible des cornes de brume pour l'alerte incendie. À la Toussaint, seulement une douzaine d'enseignants manquent sur les 800. Ils sont donc quasiment tous revenus à la date prévue, contrairement à ce qui a été annoncé par les médias !

La reconstruction sera longue, car il y a peu de matériel disponible sur une petite île.

Exercices et alerte SMS.

Deux autres risques naturels majeurs sont très présents en Guadeloupe : le risque sismique et le risque de tsunami.

Le PPMS est un état d'esprit, une réflexion globale, pour savoir qui fait quoi et comment.

Un test du système d'envoi de SMS aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissements a lieu lors de l'exercice Caraïb wave : il faut 1 à 2 min pour entrer dans le logiciel et envoyer sms à tous les établissements.

L'expérience d'IRMA a montré que les SMS et WhatsApp continuent à fonctionner ou redeviennent rapidement fonctionnels quand tous les réseaux tombent. Mais sans électricité les téléphones ne peuvent pas être chargés, il faut donc avoir des batteries externes et un groupe électrogène.

L'utilité du relais des messages de Météo France a été confirmée lors d'IRMA, comme l'a indiqué un directeur d'école : *On recevait les messages toutes les 6 heures, et toutes les 3 heures en rouge, et ça nous permettait de savoir où on en était pour le cyclone.*

Il est maintenant envisagé de recueillir le numéro de téléphone portable des enseignants pour l'envoi de l'alerte SMS.

Les enseignements tirés après le passage d'IRMA.

Grâce à Irma, ou plutôt à cause d'Irma, la gestion de crise liée aux risques majeurs est enfin prise en compte.

Le rectorat a décidé de se doter de 4 téléphones satellitaires. L'importance de tenir une main courante interne éducation nationale a été mise en évidence, pour garder la trace de toutes les actions.

Quand des écoles sont prises comme abri cyclonique, cela pose problème pour retourner travailler. Mieux vaudrait plutôt choisir par exemple des gymnases.

L'effet des réseaux sociaux peut être catastrophique, vecteur de fausses informations ("on nous cache plus de 200 morts"...). Il faudrait créer des comptes Facebook et Twitter officiels pour diffuser des informations vérifiées par les autorités académiques.

Il est très important que l'éducation nationale soit présente en COD (centre opérationnel départemental), afin de se tenir informé et de joindre facilement les autres opérateurs (par exemple, électricité de France EDF, présente en COD, pour demander l'enlèvement de câbles tombés dans un lycée...). En outre, l'éducation nationale, qui peut toucher chaque famille, peut être un vecteur fort en communication pour le COD.

Cet événement a également mis en évidence un grand besoin de formation en matière de gestion de crise face aux risques majeurs, et pas seulement face aux attentats. Cette catastrophe a aussi montré les limites d'un Plan ORSEC local et la nécessité d'anticipation des secours extérieurs.

Liens :

- La Prévention des Risques Majeurs en Guadeloupe - Espace Pédagogique
https://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/prevention_risques_majeurs_en_guadeloupe_2
- Les niveaux d'alerte aux ouragans
https://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/files/File/risques_majeurs/cyclones_niveaux_alertes_160608.pdf

<http://www.martinique.pref.gouv.fr/content/download/835/5201/file/Vigilance.pdf>
- La prévention des risques majeurs à Saint-Martin
[http://www.com-saint-martin.fr/ressources/CONSIGNES-EN-CAS-DE-CYCLONE-\(Fr-En\).pdf](http://www.com-saint-martin.fr/ressources/CONSIGNES-EN-CAS-DE-CYCLONE-(Fr-En).pdf)

Exercice PPMS académique

Académie de Rouen

Cette journée de mise en œuvre des PPMS est la reconduction de l'opération menée chaque année depuis 2010 dans l'académie de Rouen, opération dont l'objectif est de dynamiser la réalisation d'exercices de grande ampleur en mobilisant les différents acteurs de la sécurité.

Pour cette édition 2018, les communes de la Seine-Maritime ont été invitées à activer le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) en lien avec le scénario de l'exercice PPMS. La combinaison de ces deux exercices a permis de tester pleinement l'articulation des dispositifs concernés.

Par ailleurs, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de l'Eure a activé sa cellule de crise, dans l'objectif de s'entraîner à mobiliser l'équipe de gestion de crise et d'évaluer sa capacité à traiter les sollicitations des établissements.

La forte mobilisation de la communauté scolaire et l'implication des municipalités ont permis de donner un sens à cette journée d'action et ont contribué à développer l'indispensable culture commune de gestion du risque chez les personnels et les élèves.

Le bilan de l'opération est très positif :

1889 établissements scolaires (secteurs public et privé) ont testé leur PPMS, ce qui représente un taux de participation de 94 %... et plus de 300 000 personnes (élèves et adultes) mises à l'abri !

La préparation de la Journée de mise en œuvre des PPMS

Les responsables des établissements scolaires avaient préalablement été conviés à l'une des 4 réunions d'information organisées conjointement par le rectorat et les préfectures.

Des documents avaient été mis à la disposition des établissements pour la préparation de l'exercice et l'organisation de séquences éducatives : cahier d'animation avec guide de scénarios, diaporama de présentation, liste de ressources pédagogiques et documentaires (supports audiovisuels, dossiers thématiques, sites Internet).

77 % des établissements ont signalé avoir organisé une réunion de sensibilisation de l'équipe éducative.

15 octobre 2018 : journée de mise en œuvre des PPMS dans les établissements scolaires de l'académie de Rouen

“Une situation orageuse engendrant une tempête et de fortes précipitations est annoncée. Météo France et le service de prévision des crues ont diffusé des bulletins de vigilance au niveau orange.”

C'est à partir de ce scénario que les écoles, collèges et lycées de la Seine-Maritime et de l'Eure ont testé la mise en œuvre de leur Plan Particulier de mise en sûreté (PPMS) “risques majeurs” et se sont entraînés à affronter les intempéries.

63 % ont mis en place des modules d'information ou des séquences éducatives pour les élèves.

80 % des établissements ont prévenu les parents d'élèves de la mise en place de l'exercice PPMS.

Déroulement de l'exercice de mise en œuvre du PPMS

La préfecture de la Seine-Maritime a envoyé un message à tous les maires via leur dispositif départemental de Gestion de l'Alerte Locale Automatisé (GALA) pour les informer de la situation orageuse. Les maires pouvaient relayer cette alerte auprès des chefs d'établissement et directeurs d'école et leur demander de déclencher le PPMS.

En parallèle, le rectorat a testé son dispositif d'alerte par SMS. Pour la majorité des établissements, l'exercice PPMS a duré moins de ¼ heure (54 % des établissements),

Différentes radios, dont France Bleu Normandie, média partenaire de l'opération, ont diffusé des messages fictifs d'alerte et d'information à destination des établissements scolaires de l'académie de Rouen.

47 % des établissements ont déclaré avoir écouté la radio pendant l'exercice.

Inondation dans le département des Yvelines

Retour d'expérience Risque majeur naturel

Du PPMS à la sortie de crise...

Un phénomène exceptionnel.

12 juin 2018 : Une inondation à cinétique rapide dans les Yvelines impacte plusieurs établissements scolaires dont 1 lycée totalement encerclé par les eaux. Les sols qui étaient déjà saturés n'ont pas pu absorber les 80 mm qui sont tombés en quelques heures. Ces pluies diluviennes font sortir un ruisseau de son lit. Rapidement l'eau gagne les abords de l'établissement. L'équipe de direction réagit immédiatement. Le PPMS est activé en mode mise à l'abri simple. Elèves et personnels se réfugient à l'étage. Electricité et gaz sont coupés.



Entrée principale du lycée - 11 h 20

Vers 18 h 30, 124 élèves et 36 personnels sont évacués par barques par les pompiers après un PPMS qui a duré 7 heures. Le sang-froid du chef d'établissement, la cohésion de l'équipe et les réflexes opérationnels développés au cours d'exercices réguliers ont permis de réagir avec efficacité dans l'urgence et de gérer l'attente des secours dans la durée, sans phénomène de panique.



Évacuation des élèves et des personnels par barque - 18 h 30

Le jour d'après...

Les eaux de surface ont cédé la place à une nappe de boue qui a endommagé matériels, supports pédagogiques et documents administratifs. Les archives et comptes financiers de 7 établissements rattachés au lycée sont dans l'eau. Des affouillements sont observables en surface. La rivière souterraine (1,80 m en sous-sol) a créé des trous dans le sol sur lequel repose le bâtiment. Une réunion s'organise autour du chef d'établissement et de son équipe : région, dsden, mairie, pompiers. De nombreuses installations techniques ont souffert : électricité, gaz, système de sécurité incendie... Elles devront être remises en état et vérifiées par un organisme agréé. Un arrêté de fermeture est pris par le maire. L'assèchement devra être progressif, les travaux prendront du temps. Tous les personnels se mobilisent pour récupérer le matériel qui peut être réutilisé. Par ailleurs, les logements de fonction ont été inondés et ne sont plus alimentés en gaz et en électricité. La solidarité s'organise également pour reloger 3 personnes chez des collègues ou en famille.

Maintenir la continuité de service.

À cette période de l'année (mi-juin), même si les cours et les conseils de classe sont à peine terminés, le fonctionnement d'un lycée bat son plein : commissions d'appel, inscriptions et surtout organisation des examens... En quelques jours il faut pouvoir trouver un site de repli, assurer les fonctions essentielles, trouver les ressources qui permettront de fonctionner en mode dégradé... et surtout COMMUNIQUER. En interne et en externe. Les personnels se sont mobilisés avec beaucoup de professionnalisme. Ils font preuve de courage mais ils sont fatigués. Certains ont perdu leur environnement de travail et leur logement. L'incertitude ronge les esprits : à quand un retour à la normale ? Dans quelles conditions ? La communication concerne aussi les élèves et leurs familles qu'il faut informer de la nouvelle organisation (lieu, transport, convocation aux épreuves...).

La situation rencontrée dans cet établissement est riche d'enseignements. Pour traverser la crise l'établissement a pu s'appuyer sur une direction solide, un travail d'équipe efficace, une solidarité au sein du bassin d'éducation et le soutien des responsables hiérarchiques dont l'action est articulée aux différents services de l'état et collectivités territoriales. Cette expérience souligne aussi la difficulté de gérer une crise qui dure. Au-delà du PPMS il semble nécessaire de mener une réflexion sur le Plan de Continuité d'Activité ; la stratégie qui permettrait de préserver ou retrouver un niveau de fonctionnement acceptable pour des activités essentielles ainsi que les ressources et procédures nécessaires pour assurer cette continuité de service. Elle nécessite d'identifier nos vulnérabilités et de définir nos besoins de continuité en termes de ressources humaines, d'infrastructures, de systèmes d'information et de communication, de ressources pédagogiques et de prestations externes. Cette démarche repose sur la mobilisation de tous les acteurs et compléterait utilement le Plan Particulier de Mise en Sécurité qui peut être activé pendant la crise.



Devant la loge du lycée - 16 juin 2018

PROPOSITIONS

- Systématiser la formation au PPMS “Risques majeurs” dans la formation initiale des directeurs d’école et des chefs d’établissement.
 - Dispenser dans tous les plans de formation continue une formation généraliste de prévention aux risques majeurs, complétée par des formations liées aux aléas (zone inondable, zone cyclonique, site industriel et nucléaire, séisme...).
 - S’assurer que dans chaque établissement d’enseignement (premier et second degrés, public et privé sous contrat) soient réalisés au minimum un exercice PPMS “Attentat-intrusion” ET un exercice PPMS “Risques majeurs” conformément aux textes officiels en vigueur.
-

Les propositions 2018

de l'Observatoire

Les propositions

de l'Observatoire

Commission Accessibilité

- Clarifier la répartition des compétences entre l'exploitant et le propriétaire des établissements d'enseignement dans la mise en œuvre du registre public d'accessibilité.
- Assurer dans chaque académie une formation de tous les personnels concernés dans les établissements à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Commission Sécurité Bâtiment et Risque incendie

- Anticiper sur la présence effective de personnes en situation de handicap lors de l'élaboration des documents utiles à leur prise en charge (registre public d'accessibilité, consignes de sécurité opérationnelles,...) en y incluant les notions d'évacuation adaptée (immédiate et/ou différée).
- Former les personnels Education nationale et Collectivités territoriales aux problématiques de mise en sécurité des personnes susceptibles d'être en situation de handicap.
- Sensibiliser les élèves et favoriser les actions solidaires lors des exercices d'évacuation avec des personnes en situation de handicap

Commission Sécurité, Santé, Hygiène et et Sport

- Faciliter la diffusion des outils proposés par l'ONS en renforçant la publicité auprès des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des personnels.
- Inciter les collectivités et organismes propriétaires des bâtiments à se préoccuper en amont des questions liées en particulier aux risques de pollution (air, sols, eau, bruit...) et au confort de vie des élèves et des personnels dans les écoles et établissements scolaires.

Commission Risques Majeurs

- Systématiser la formation au PPMS "Risques et menaces majeurs"
- Dispenser dans tous les plans de formation continue une formation généraliste de prévention aux risques majeurs, complétée par des formations liées aux aléas (zone inondable, zone cyclonique, site industriel et nucléaire, séisme...).
- S'assurer que dans chaque établissement d'enseignement (premier et second degrés, public et privé sous contrat) soient réalisés au minimum un exercice PPMS "Attentat-intrusion" ET un exercice PPMS "Risques majeurs" conformément aux textes officiels en vigueur.

Groupe de travail

Risques et sécurité
en physique-chimie

Présentation du document

Risques et sécurité en physique-chimie

Le nouveau document "Risques et sécurité" en physique-chimie a été présenté au comité de pilotage de l'Observatoire le 4 juillet 2018 par Monsieur Dominique OBERT, doyen du groupe physique-chimie de l'inspection générale de l'éducation nationale. Comportant une vingtaine de pages, ce document est le premier consacré à cette thématique dans le domaine de la physique.

Il est le fruit du travail d'un groupe placé sous l'autorité de M. OBERT et piloté par Mme Anne SZYMCAK, inspectrice générale. Ce groupe était constitué de cinq professeurs de classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs, de cinq inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (dont un inspecteur pédagogique en physique-chimie relevant du ministère chargé de l'agriculture), de Mme Sylvie SPECTE, conseillère académique de prévention, et M. Xavier BOURDONNET, inspecteur santé-sécurité du travail (ISST), tous deux de l'académie de Rouen.

Les classes de risques traitées dans ce document recouvrent trois domaines :

- Risques optiques,
- Risques électriques,
- Risques liés à la pression et à la température.

Deux des sujets traités sont peu couverts jusqu' alors, l'optique et le domaine de la pression-température.

Le troisième, le risque électrique est plus commun.



Vie de l'Observatoire

1 - Les activités

2 - **Questions écrites (QE)**
des parlementaires relatives
aux travaux de l'Observatoire

3 - **Diffusion**
des documents de l'Observatoire
par son site internet

Les activités

2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et dans le cadre des travaux des commissions de l'Observatoire, 70 réunions ont été organisées dans les locaux de l'Espace Suffren :

- 9 comités de pilotage,
- 10 réunions de la commission *sécurité, santé, hygiène et sport*,
- 10 réunions de la commission *sécurité bâtiment et risque incendie*,
- 10 réunions de la commission *risques majeurs*,
- 9 réunions de la commission *enseignement supérieur*,
- 7 réunions de la commissions *formations professionnelles, sécurité au travail*,
- 8 réunions de la commission *accessibilité*,
- 3 réunions du groupe de travail *IGEN physique-chimie/ONS*.

Le président et les membres du secrétariat général de l'Observatoire ont participé à plusieurs visites, colloques, rencontres et travaux interministériels pour illustrer les travaux de l'année. Leur liste figure ci-après.

1 - Auditions et rencontres

Date	Auditeurs/commission/sujets	Personne auditionnée/concernée
09/01/2018	Jean-Michel Billioud	M. Jean-Christophe LE NEINDRE (service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du MEN)
23/01/2018	Commission Accessibilité	Audition de Mme Aline VOIRY-PHILIPPE, enseignante référente handicap, académie Nancy-Metz
10/04/2018	Commission Accessibilité	Audition de Mme Sophie POUVERREAU, FNOGEC
20/06/2018	Commission Risques majeurs	Audition de M. Jean-Marie Terrac, coordonnateur académique risques majeurs de Guadeloupe
12/10/2018	Delphine Jourdin Exercice Universitas sur le campus de Villetaneuse	Isabelle Nougarède, Pierre Toutain et François Grossin
14/11/2018	Comité de pilotage	Présentation du rapport de Mme Isabelle BRYON (déléguée ministérielle à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap - Cellule aide handicap école)
27/11/2018	Delphine Jourdin / Jean Michel Billioud	Rencontre avec Mme Adeline Croyère, sous-directrice des politiques de formation et d'éducation au ministère de l'agriculture
19/12/2018	Comité de pilotage Audition sur les résultats de campagne nationale de la qualité de l'air intérieur dans les écoles	Audition de Mme Claire Dassonville, chef de projet, coordinatrice de la campagne nationale école de l'OQAI/ CSTB

2 - Participation à des colloques, jurys, visites

Date	Colloque / jury / visite	Membres présents
27/03/2018	Président/Jean-Michel Billioud/Marie-José Kestler/Soraya Kompany	Visite de l'institut Catholique de Paris (ICP)
15/05/2018	Congrès du Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES) à Brest	Président
25/05/2018	Boucliers de la Résilience à Puteaux	Président
21/09/2018	Colloque Hôtel de ville de Paris Accessibilité	Président
25/09/2018	Président/Jean-Michel Billioud / Marie-José Kestler / Michel Guibourgeau	Visite du collège Jean Macé de Clichy (92), premier exercice d'évacuation incendie de l'année portant sur la thématique de l'accessibilité
14/11/2018	Didier Barthon	Forum Nanoparticules : quelles expositions professionnelles ? Laboratoire national d'essais Paris 15 ^e

3 - Les bases statistiques nationales

Le secrétariat général de l'Observatoire conduit chaque année des enquêtes d'envergure qui figurent dans le programme des opérations statistiques et de contrôle de gestion à paraître dans deux numéros spéciaux du Bulletin officiel.

3.1 - Enquête sécurité de l'Observatoire pour les établissements (application Esope)

Références Lof : programmes 141, enseignement scolaire public du second degré, et 230, vie de l'élève, responsable de programme directeur général de l'enseignement scolaire ; programme 214, soutien de la politique de l'éducation nationale, responsable de programme secrétaire général.

3.2 - Base d'observation des accidents scolaires et universitaires (application Baobac)

Références Lof : programme 214, soutien de la politique de l'éducation nationale, responsable de programme secrétaire général ; programme 230, vie de l'élève, responsable de programme directeur général de l'enseignement scolaire.

Les résultats de la base BAOBAC pour l'année scolaire 2017/2018 sont présentés dans le présent rapport. Des données académiques ou départementales peuvent être obtenues sur simple demande auprès du secrétariat général de l'Observatoire.

Questions écrites (QE)

des parlementaires relatives aux travaux de l'Observatoire

Assemblée nationale

QE n°13186 – Date de dépôt 9 octobre 2018

M. Laurent Garcia attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la difficulté que rencontrent les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement quant à la définition du nombre d'exercices de sécurité obligatoires au cours d'une année scolaire. Le communiqué de presse commun aux deux ministres de l'intérieur et de l'éducation nationale du 6 septembre 2018, relatif à la protection de l'espace scolaire, rend une nouvelle fois perplexes les équipes de direction. S'y retrouvent en effet, les éléments de langage qui avaient suivi la publication de l'instruction du 29 juillet 2016, évoquant, dans les annexes, trois exercices de sécurité en confondant les exercices d'évacuation-incendie et les exercices Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS). La même confusion apparaît sur les affiches Vigipirate apposées à l'entrée des écoles et établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Cette instruction a été abrogée et remplacée. Sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale, les guides pour accompagner la communauté scolaire font référence à des textes antérieurs également abrogés. Ces guides, aux dires des directeurs d'écoles, des chefs d'établissements, et de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement lui-même, sont devenus obsolètes. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour clarifier la situation et préciser le nombre minimum d'exercices obligatoires dans chaque domaine touchant à la sécurité, à savoir : Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) "Risques majeurs, naturels ou technologiques" ; Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) "Attentat-intrusion" ; Évacuation-incendie.

Date de dépôt 9 octobre 2018 à MEN

Changement attribution 16 octobre 2018 à MENJ

Réponse publiée au JO le 27 novembre 2018

L'article R 33 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public fixe la norme concernant les exercices d'évacuation des établissements de type R. Il a été modifié le 13 janvier 2004 et précise que : "Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire ; lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés ; le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée."

Ainsi, le nombre d'exercices annuels n'est plus précisément défini (alors que c'était le cas avant cette modification réglementaire) si ce n'est qu'il doit y en avoir plusieurs par an. Il est également mentionné qu'en cas d'internat, il s'agit d'organiser des exercices nocturnes. Enfin, il prévoit le délai maximal après la rentrée durant lequel le premier exercice doit être réalisé.

D'abord circonscrite aux exercices incendie, la problématique a évolué à partir des attentats de janvier et novembre 2015, l'éducation nationale prenant en compte la menace terroriste dans ses formes multiples et adaptant ses pratiques pour intégrer celle-ci dans les réponses déclinées tout au long de sa chaîne de responsabilité. C'est ainsi que la circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 sur les risques majeurs précise que "chaque établissement d'enseignement doit prendre en compte les risques prévisibles auxquels il est exposé et déterminer les mesures nécessaires pour assurer la mise en sûreté des élèves et des personnels en cas d'accident majeur. (...) Cette démarche inclut l'analyse des risques, l'identification des moyens de protection et aboutit à l'élaboration d'un PPMS (plan particulier de mise en sûreté). Celui-ci doit faire l'objet d'un exercice annuel spécifique".

On le voit, dans un premier temps, dans un souci d'efficacité, la menace d'un "attentat-intrusion" a été traitée dans la logique des risques majeurs. Par la suite toutefois, il est apparu nécessaire d'opérer une distinction claire entre ces deux types de situations auxquelles peuvent être confrontés les écoles et les établissements scolaires. En effet, selon qu'il s'agit d'un risque majeur d'origine naturelle ou technologique (inondation, tempête, accident technologique...) ou de la menace directe ou indirecte d'un attentat terroriste ou d'une attaque armée, les mesures de prévention et de protection sont différentes : le premier fait principalement intervenir les services d'incendie et de secours (appel au 18), alors que le second est un acte intentionnel qui requiert d'abord l'intervention des forces de l'ordre (appel au 17).

À noter que, bien que le risque incendie fasse logiquement partie des "risques majeurs", il est d'usage, du fait de son universalité et de l'uniformité de la réponse à lui apporter (évacuation), de le considérer à part. Depuis 2017, on distingue donc, d'une part les "risques majeurs" (objet de la circulaire n° 2015-205), d'autre part la menace de type terroriste que vise l'instruction du 12 avril 2017 "relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements

scolaires”, laquelle dispose (§ 2.4.4 “La préparation et la réalisation des exercices”) “qu’un exercice au moins est réalisé chaque année au titre du PPMS attentat-intrusion”.

Dans son courrier daté du 25 juin 2018, le ministre rappelle aux recteurs qu’il leur est demandé de veiller à ce que, pour le 15 novembre 2018, l’ensemble des établissements de l’académie concernée par l’instruction du 12 avril 2017 (les écoles établissements scolaires publics et privés sous contrat) aient, d’une part réalisé leur diagnostic de sécurité, d’autre part, aient réalisé au moins un exercice attentat-intrusion entre le 1^{er} novembre 2017 et le 15 novembre 2018”.

Une enquête sera diligentée ensuite pour s’assurer du respect de cette consigne sur l’ensemble des académies. Il est à noter par ailleurs qu’un guide des directeurs d’école et un guide des chefs d’établissement (collèges et lycées) ont été diffusés le 24 août 2016 (ils sont progressivement actualisés et complétés par des fiches pratiques), avec pour vocation d’être utilisés comme des vade-mecum regroupant l’ensemble des données relatives à l’exercice des missions qui incombent aux différents acteurs de terrain en matière de sécurité.

Enfin, d’une manière plus générale, dans un souci de pédagogie et d’une diffusion la plus large possible des bonnes pratiques face à la menace terroriste, des fiches thématiques (conduite à tenir lors d’un événement biologique ou chimique, recommandations pour la sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public), ainsi que des affichettes de sensibilisation (réagir en cas d’attaque terroriste) et des logogrammes Sécurité renforcée - Risque attentat, ont été édités sous l’égide du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), téléchargeables sans restriction sur son site, en vue d’être apposés aux entrées principales et dans les lieux de rassemblement des établissements recevant du public (ERP) dont font partie les écoles et établissements scolaires.

QE n°14446 – Publiée au JO le 20 novembre 2018

M^{me} Marie Tamarelle-Verhaeghe attire l’attention de M. le ministre de l’éducation nationale et de la jeunesse sur la question de l’hygiène des toilettes à l’école primaire. Depuis de trop nombreuses années, les études, rapports se succèdent, font consensus sur les constats, sans qu’aucune piste n’ait été suivie pour améliorer l’hygiène dans les toilettes des écoles. En 2001 déjà, l’École nationale de santé publique (ENSP), attirait l’attention des pouvoirs publics dans son rapport “Les toilettes à l’école, une question de santé publique”. Plus que jamais, la situation est paradoxale : l’école enseigne aux élèves des règles d’hygiène que ses infrastructures rendent inapplicables. Toilettes bouchées, manque d’intimité, absence de savon ou de papier toilette, problèmes avec les essuie-mains, font partie du quotidien des enfants. Parents, enfants, médecins scolaires, pédiatres, enseignants, s’accordent pour dire que le problème n’est toujours pas réglé. D’après une récente étude IFOP pour Essity, 58 % des enfants interrogés auraient re-

marqué des problèmes liés à l’hygiène dans les toilettes de leur école, et près de la moitié disent se retenir lorsqu’ils sont à l’école. Une situation qui a logiquement un impact sur le bien-être de l’enfant qui conditionne sa réussite scolaire. Les différents acteurs de la santé à l’école précités ci-dessus, soulignent l’absence de responsable identifié sur cette question. Les chefs d’établissement, en première ligne, semblent démunis face à l’absence de directive claire de l’éducation nationale. Présidente du groupe d’études sur la santé à l’école, elle souhaiterait donc connaître les pistes qu’il envisage pour éradiquer ce problème récurrent de mauvaise hygiène dans les toilettes des écoles, qui impacte directement la santé des jeunes.

Réponse publiée au JO le 8 janvier 2019

L’Observatoire national de la sécurité et de l’accessibilité des établissements d’enseignement (ONS) s’est emparé de la question des sanitaires à l’échelle des établissements, au sein de la commission “sécurité, santé, hygiène et sport”, et a conclu dans son rapport de 2013 que les problèmes d’hygiène sont en partie liés à la nature et à l’environnement des bâtiments scolaires. Alors que certains élèves renoncent à aller aux toilettes, d’autres utilisent ces locaux comme des lieux de transgressions (téléphone, tabac, violences). Ces situations rendent alors les lieux insécurisants, nuisent au besoin d’intimité et renforcent l’évitement. Cela a des conséquences en terme de santé sur les élèves, pouvant nuire, à terme, à la réussite scolaire. Face à ce constat, et afin de garantir la sécurité et la propreté des sanitaires, la démarche d’éducation est un préalable à l’amélioration de la situation car la rénovation matérielle, comme la surveillance des sanitaires, est importante mais non suffisante. De plus, cette problématique ne relève pas seulement d’une question d’entretien des locaux mais s’inscrit plus globalement dans la mise en œuvre de conditions favorables au bien-être des jeunes et à leur réussite scolaire. Elle relève d’enjeux de promotion de la santé, du vivre ensemble et d’éducation à la citoyenneté et concerne tous les acteurs de la communauté éducative. Il apparaît essentiel de procéder à l’accompagnement des équipes des établissements, dans une approche systémique, vers la réalisation de projets éducatifs, à portée citoyenne. Dans ce contexte, un guide d’accompagnement des équipes éducatives pour la mise en œuvre de projets éducatifs relatifs à la question des sanitaires a été conçu en 2016 par un groupe de travail composé de représentants de l’ensemble de la communauté éducative. Il a réuni des représentants de l’ONS, d’associations de parents d’élèves (FCPE, PEEP), du conseil national de la vie lycéenne, du corps d’inspection (IA-IPR EVS), ainsi qu’un chef d’établissement, un adjoint-gestionnaire, un conseiller principal d’éducation, un professeur, un infirmier scolaire, un médecin scolaire et un assistant de service social. Ce travail a aussi fait l’objet d’un partenariat avec les assemblées des départements de France et régions de France. Ce guide, en ligne sur Éduscol, remet en perspective tous les enjeux liés aux sanitaires et s’inscrit dans le cadre de la promotion de la santé. Il invite à une mobilisation de l’ensemble de la communauté éducative et propose, comme piste de travail, l’exposé de projets qui ont été initiés dans des établissements et mis en action par un chef de projet de l’équipe éducative de l’établissement, avec l’apport de partenaires. La mise en œuvre

des écoles promotrices de santé, mesure du plan national de santé publique, en prenant en compte la santé dans une démarche globale, doit permettre la poursuite de telles actions, incluant l'ensemble des lieux de vie des enfants, y compris les sanitaires.

QE n°14538 – Publiée au JO le 27 novembre 2018

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le nombre croissant d'élèves qui déclarent ne pas aller aux toilettes à l'école en raison notamment du manque de propreté.

Selon une étude réalisée par l'IFOP pour le compte de l'entreprise Essity à l'occasion de la journée mondiale des toilettes auprès de 1 002 parents et 502 enfants âgés de 6 à 11 ans, plus de la moitié des enfants se retient volontairement pour éviter les toilettes de leur école. 58 % des enfants sondés ont également précisé qu'ils avaient déjà remarqué des problèmes dans les toilettes de leur école, que ce soit d'hygiène ou de dysfonctionnement et 68 % des élèves interrogés ont précisé qu'ils avaient mis en place des stratégies pour réfréner autant que possible leur envie d'aller aux toilettes. Il lui indique que cette situation est loin d'être anodine car le fait de se retenir d'aller aux toilettes peut engendrer de nombreuses complications, notamment des infections urinaires, des problèmes de constipation et des douleurs intestinales. Cette situation est également susceptible d'entraîner un déficit d'attention pendant les cours, l'enfant étant immanquablement préoccupé lorsqu'il doit se retenir. Il lui demande par conséquent quelles initiatives il entend lancer afin de lutter contre ce problème d'importance.

Réponse : voir la réponse à la QE n° 14446, publiée au JO le 8 janvier 2019

QE n°14643 – Publiée au JO le 27 novembre 2018

M. Gaël Le Bohec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les problèmes récurrents de manque d'hygiène, d'absence d'intimité et de vétusté des installations sanitaires au sein des établissements scolaires, qui ne sont pas sans incidences physiques et psychologiques sur les élèves. Il s'avère qu'un enfant sur deux se retient volontairement d'aller aux toilettes durant toute la période passée à l'école, en raison de la mauvaise hygiène des toilettes, de l'impossibilité de préserver leur intimité, ou encore de la vétusté des installations parfois dégradées depuis des années. Cet état de fait n'est pas sans risque sur la santé des enfants : infections urinaires, voire insuffisances rénales, maux de ventre, constipation ou encore gastroentérites peuvent être directement liées aux problèmes des installations sanitaires. Par ailleurs, sur le plan psychologique, une étude récente a démontré que l'état problématique des toilettes entraîne des troubles de l'anxiété avec notamment, la peur récurrente de l'enfermement ou de devenir l'objet de moqueries. En raison de leur configuration, les toilettes sont souvent le lieu ou, tout du moins, le prétexte de moqueries pouvant déboucher sur des situations de harcèlement

scolaire. Enfin, les difficultés rencontrées par les élèves avec les toilettes de leur établissement engendrent des conséquences potentiellement négatives sur leurs résultats scolaires. Aussi, il souhaite connaître les dispositions, notamment budgétaires, que le Gouvernement envisage pour améliorer l'hygiène, l'intimité et l'état général des installations sanitaires des établissements scolaires et, par là-même, la vie quotidienne des élèves. Il souhaite également savoir quelles mesures le Gouvernement envisage pour que soient mises en place des normes en la matière.

Réponse : voir la réponse à la QE n° 14446, publiée au JO le 8 janvier 2019

Diffusion

des documents de l'Observatoire par son site internet

Près de 200 000 pages du site de l'Observatoire ont été visionnées depuis le 1^{er} janvier 2015 ce qui conforte l'objectif de l'Observatoire de développer la culture de la sécurité en mettant ses travaux à disposition de l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires.

Plus de 100 000 guides et rapports ont été téléchargés par les responsables des établissements ou par des membres de la communauté éducative.

Les documents les plus demandés sont ceux relatifs à la sécurité incendie et à la mise en œuvre des PPMS.

Les 15 documents les plus téléchargés

Documents	Nbre de téléchargements
Fiche évacuation incendie	10 758
PPMS Simulation d'évènements	7 424
Modèle de fiche d'évaluation PPMS	6 022
Fiche mémo évacuation incendie	5 139
Vademecum pour l'organisation des PPMS	5 016
La surveillance incendie à l'école	4 928
Exercices de simulation PPMS	4 724
Les exercices d'évacuation incendie	4 407
DUERP - L'évaluation des risques professionnels (écoles)	3 601
DUERP - L'évaluation des risques professionnels (secondaire)	2 476
Les établissements d'enseignement face à évènement majeur	2 294
Les établissements d'enseignement face à l'accident majeur	2 243
Les espaces d'attente sécurisés	2 206
Risque incendie : marque page	2 193
Les produits chimiques : guide de stockage	1 893

En ce qui concerne les "fiches prévention de l'Observatoire" (fpo), près de 35 000 ont été téléchargées sous format PDF.

Les 15 fiches les plus téléchargées

Documents	Nbre de téléchargements
Exercices d'évacuation	2 376
Le chef d'établissement	2 121
PPMS	1 852
Adjoint gestionnaire	1 566
Gestion des sanitaires	1 119
Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)	1 121
Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement	1 017
Espace d'attente sécurisé (EAS)	989
Fiches de données de sécurité	962
Assistants de prévention	940
Conseil des maîtres	903
Comité d'hygiène et de sécurité	882
Extincteurs	794
Conseil d'école	754
Personnels infirmiers	778
Utilisation des produits chimiques	852
Programme annuel de prévention	749
Plans et consignes sécurité incendie	715
Faciliter l'accès et l'intervention des secours incendie	697

Rappelons que :

- de nombreuses fiches ont été envoyées par PDF directement aux établissements, via liste de diffusion, et ne sont pas pris en compte dans ces statistiques ;
- certains des partenaires ou membres de l'Observatoire les diffusent à partir de leur propre site internet.

Ces données confirment l'intérêt soutenu que les établissements et les membres de la communauté éducative portent à nos publications. L'analyse des périodes de téléchargement révèle qu'elles ont lieu, dans leur grande majorité, au moment de la publication du rapport ou lors de l'envoi de fiches, guides ou documents directement aux établissements par voie de liste de diffusion.

Outils d'observation

2017/2018

1 - La base **BAOBAC**

2 - **Bilan** sur les accidents mortels

3 - **Historique des séismes** en France
et dans le monde

1 - La base BAOBAC 2017/2018

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement mène depuis 1995 une enquête annuelle sur les accidents corporels dont sont victimes les élèves lors de leurs activités scolaires. Ce vaste recensement concerne les établissements des niveaux primaire et secondaire de l'éducation nationale ainsi que les lycées agricoles. Alimentée grâce à l'implication des établissements volontaires, cette base de données ne doit en aucun cas être assimilée à une enquête exhaustive répertoriant l'ensemble des accidents scolaires. Elle forme un échantillon statistique permettant de repérer certaines circonstances «à risques» et d'alerter les autorités responsables ou les usagers en cas de besoin.

Pour limiter la charge de travail des établissements, seuls les accidents ayant eu pour conséquence, a minima, un acte médical (consultation, soin, radio...) sont saisis dans la base de données.

Les accidents de circulation, qui sont d'une autre nature, ne sont pas recensés à l'exception des accidents de cars scolaires.

1-1. La méthode pour l'année 2017/2018

En début d'année scolaire, le secrétariat général de l'Observatoire informe par courrier les établissements de l'ouverture de la base de données pour chaque niveau d'enseignement, avec le soutien des services départementaux de l'éducation nationale. Le lien permettant de saisir chaque dossier figure par ailleurs sur le site de l'Observatoire dans la rubrique bases de données et enquêtes : <http://www.education.gouv.fr/cid85826/les-bases-de-donnees-et-enquetes-de-l-ons.html>

Dans le primaire, l'enquête est renseignée dans les écoles ou au niveau des services académiques. Les établissements secondaires relevant des ministères chargés de l'éducation ou de l'agriculture saisissent directement chaque dossier d'accident sur le formulaire d'enquête BAOBAC.

1-2. La remontée des informations

Cette année, 23 571 dossiers ont été saisis dans la base BAOBAC par les établissements.

Parmi eux, 12 617 concernent des accidents survenus dans des écoles primaires, 9 970 dans des établissements secondaires de l'éducation nationale et 984 dans des établissements agricoles. Bilan sur les accidents mortels (2017/2018)

PRIMAIRE

Informations sur la victime

Sexe

	Nb	%	
Masculin	7 351	59,50 %	59,50 %
Féminin	5 004	40,50 %	40,50 %
Total	12 355	100,00 %	

Niveau scolaire

	Nb	%	
PS	1 385	11,10 %	11,10 %
MS	1 553	12,40 %	12,40 %
GS	1 547	12,30 %	12,30 %
CP	1 311	10,50 %	10,50 %
CE1	1 508	12,00 %	12,00 %
CE2	1 616	12,90 %	12,90 %
CM1	1 703	13,60 %	13,60 %
CM2	1 811	14,40 %	14,40 %
Initiation	1	0,00 %	
Adaptation	7	0,10 %	0,10 %
CLIS	91	0,70 %	0,70 %
Total	12 533	100,00 %	

Informations sur l'accident

Heure

	Nb	%	
< 7 h 30	3	0,00 %	
7 h 30 - 8 h 00	10	0,10 %	0,10 %
8 h 00 - 8 h 30	230	1,80 %	1,80 %
8 h 30 - 9 h 00	331	2,60 %	2,60 %
9 h 00 - 9 h 30	234	1,90 %	1,90 %
9 h 30 - 10 h 00	371	3,00 %	3,00 %
10 h 00 - 10 h 30	2 354	18,70 %	18,70 %
10 h 30 - 11 h 00	2 232	17,80 %	17,80 %
11 h 00 - 11 h 30	800	6,40 %	6,40 %
11 h 30 - 12 h 00	278	2,20 %	2,20 %
12 h 00 - 12 h 30	63	0,50 %	0,50 %
12 h 30 - 13 h 00	63	0,50 %	0,50 %
13 h 00 - 13 h 30	701	5,60 %	5,60 %
13 h 30 - 14 h 00	837	6,70 %	6,70 %
14 h 00 - 14 h 30	357	2,80 %	2,80 %
14 h 30 - 15 h 00	733	5,80 %	5,80 %
15 h 00 - 15 h 30	1 743	13,90 %	13,90 %
15 h 30 - 16 h 00	820	6,50 %	6,50 %
16 h 00 - 16 h 30	322	2,60 %	2,60 %
16 h 30 - 17 h 00	41	0,30 %	0,30 %
17 h 00 - 17 h 30	9	0,10 %	0,10 %
> 17 h 30	40	0,30 %	0,30 %
Total	12 572	100,00 %	

Situation

	Nb	%	
Situation habituelle (hors sorties éducatives-voyage-classe de découverte)	12 087	96,60 %	96,60 %
Sortie éducative - voyage	356	2,80 %	2,80 %
Classe de découverte	72	0,60 %	
Total	12 515	100,00 %	

Gravité

	Nb	%	
Consultation médicale ou hospitalière	11 440	97,20 %	97,20 %
Hospitalisation au moins une nuit	328	2,80 %	2,80 %
Total	11 768	100,00 %	

Circonstances matérielles

	Nb	%	
Sans circonstances matérielles	8 347	72,10 %	72,10 %
Petits matériels pédagogiques	222	1,90 %	1,90 %
Équipements ou matériels sportifs (hors ballon) ou de jeux	1 236	10,70 %	10,70 %
Matériel et produit de laboratoires ou de travaux d'expérimentation	4	0,00 %	
Bâtiment/Équipement immobilier (hors porte et fenêtre)	643	5,60 %	5,60 %
Mobilier (hors lit)	413	3,60 %	3,60 %
Animaux	16	0,10 %	
Ballon ou balle	349	3,00 %	3,00 %
Fenêtre	32	0,30 %	
Lit	9	0,10 %	
Portes	233	2,00 %	2,00 %
Arbres/végétation	75	0,60 %	
Total	11 579	100,00 %	

L'accident a eu lieu en EPS

	Nb	%	
Oui	1 725	13,80 %	13,80 %
Non	10 739	86,20 %	86,20 %
Total	12 464	100,00 %	

L'accident a eu lieu en cours d'EPS

Activités pendant le cours d'EPS

	Nb	%	
Activités et sport de combat	68	4,60 %	4,60 %
Saut	83	5,60 %	5,60 %
Lancer	21	1,40 %	1,40 %
Course	226	15,30 %	15,30 %
Rollers	31	2,10 %	2,10 %
Gymnastique	168	11,40 %	11,40 %
Danse	33	2,20 %	2,20 %
Natation	145	9,80 %	9,80 %
Activités physiques de pleine nature terrestre	21	1,40 %	1,40 %
Activités physiques de pleine nature nautique	6	0,40 %	
Activités physiques de pleine nature montagne	28	1,90 %	1,90 %
Basket-ball	57	3,90 %	3,90 %
Hand-ball	53	3,60 %	3,60 %
Football	32	2,20 %	2,20 %
Rugby	75	5,10 %	5,10 %
Volley-ball	8	0,50 %	
Autres sports collectifs	163	11,00 %	11,00 %
Jeux pré-sportifs	144	9,70 %	9,70 %
Activités de cirque	14	0,90 %	0,90 %
Sports de raquettes	17	1,10 %	1,10 %
Déplacement dans l'établissement	23	1,60 %	1,60 %
Déplacement hors de l'établissement dans le cadre scolaire	64	4,30 %	4,30 %
Total	1 480	100,00 %	

Lieu en temps EPS

	Nb	%	
Piscine/bassin	81	6,20 %	6,20 %
Piscine/abords	46	3,50 %	3,50 %
Vestiaire	27	2,10 %	2,10 %
Plateau EPS	218	16,70 %	16,70 %
Structure d'escalade	5	0,40 %	
Pleine nature	70	5,40 %	5,40 %
Centre équestre	4	0,30 %	
Stade	158	12,10 %	12,10 %
Gymnase	400	30,60 %	30,60 %
Salle de motricité	290	22,20 %	22,20 %
Sanitaires	8	0,60 %	
Total	1 307	100,00 %	

L'accident n'a pas eu lieu en cours d'EPS

Activités hors EPS

	Nb	%	
Activités scolaires	2 546	25,90 %	25,90 %
Activités dans l'entreprise	1	0,00 %	
Restauration	34	0,30 %	
Détente	5 569	56,80 %	56,80 %
Activités nature	37	0,40 %	
Déplacement dans l'établissement	734	7,50 %	7,50 %
Déplacement hors de l'établissement dans le cadre scolaire	193	2,00 %	2,00 %
Autres	699	7,10 %	7,10 %
Total	9 813	100,00 %	

Lieu hors temps EPS

	Nb	%	
Salle de classe	743	7,10 %	7,10 %
Local d'activité manuelle	8	0,10 %	
Salles d'études	5	0,00 %	
Cours - terrain de récréation	8 469	80,50 %	80,50 %
Plateau EPS	22	0,20 %	
Structure de jeux	121	1,20 %	1,20 %
Salle de motricité	70	0,70 %	
Couloirs	323	3,10 %	3,10 %
Escaliers	130	1,20 %	1,20 %
Salle de jeu - lieu de détente	25	0,20 %	
Réfectoire	4	0,00 %	
Sanitaires	229	2,20 %	2,20 %
Dortoirs	24	0,20 %	
Pleine nature	67	0,60 %	
Autres	278	2,60 %	2,60 %
Total	10 518	100,00 %	

Conséquences de l'accident

Localisation des dommages corporels

	Nb	%	
Face	3 663	26,90 %	26,90 %
Crâne	1 317	9,70 %	9,70 %
Yeux	305	2,20 %	2,20 %
Dent	2 804	20,60 %	20,60 %
Cou	121	0,90 %	
Epaule	321	2,40 %	2,40 %
Bras/avant-bras	764	5,60 %	5,60 %
Coude	458	3,40 %	3,40 %
Poignet	755	5,50 %	5,50 %
Main	219	1,60 %	1,60 %
Doigt	824	6,00 %	6,00 %
Thorax - Abdomen	85	0,60 %	
Bassin	67	0,50 %	
Colonne vertébrale	79	0,60 %	
Jambe/cuisse	197	1,40 %	1,40 %
Genou	443	3,20 %	3,20 %
Cheville	953	7,00 %	7,00 %
Pieds	209	1,50 %	1,50 %
Orteil	53	0,40 %	
Total	13 637	100,00 %	

Nature des dommages corporels

	Nb	%	
Contusion	2 460	18,60 %	18,60 %
Plaie	3 951	29,80 %	29,80 %
Écrasement/section	511	3,90 %	3,90 %
Traumatisme des articulations (entorse/luxation...)	1 566	11,80 %	11,80 %
Traumatisme des os (fracture...)	2 498	18,90 %	18,90 %
Traumatisme musculaire	139	1,00 %	1,00 %
Traumatisme crânien	437	3,30 %	3,30 %
Autres traumatismes	1 583	12,00 %	12,00 %
Morsure/griffure	73	0,60 %	
Brûlure	12	0,10 %	
Intoxication autre qu'alimentaire	2	0,00 %	
Trouble cardiaque	2	0,00 %	
Étouffement	7	0,10 %	
Total	13 241	100,00 %	

SECONDAIRE

Informations sur la victime

Sexe

	Nb	%	
Masculin	5 359	54,60 %	54,60 %
Féminin	4 458	45,40 %	45,40 %
Total	9 817	100,00 %	

Niveau scolaire

	Nb	%	
6 ^e	2 100	21,10 %	21,10 %
5 ^e	1 874	18,80 %	18,80 %
4 ^e	1 589	16,00 %	16,00 %
3 ^e	1 355	13,60 %	13,60 %
2 nd e générale et techno	573	5,80 %	5,80 %
1 ^{re} générale et techno	476	4,80 %	4,80 %
T ^{re} générale et techno	446	4,50 %	4,50 %
STS (BTS...)	30	0,30 %	
CPGE	19	0,20 %	
SEGPA	149	1,50 %	1,50 %
CAP 1 ^{re} année	169	1,70 %	1,70 %
CAP 2 ^e année	132	1,30 %	1,70 %
Bac Pro 1 ^{re}	388	3,90 %	3,90 %
Bac Pro 2 nd e	356	3,60 %	3,60 %
Bac Pro T ^{re}	292	2,90 %	2,90 %
Total	9 948	100,00 %	

Secteur

	Nb	%	
Enseignement général	7 957	82,60 %	82,60 %
Métallurgie - fonderie	48	0,50 %	
Mécanique	161	1,70 %	1,70 %
Génie électrique	57	0,60 %	
BTP	85	0,90 %	
Chimie	13	0,10 %	
Sanitaire et social	166	1,70 %	1,70 %
Textiles - Habillement	16	0,20 %	
Tertiaire	276	2,90 %	2,90 %
Métiers du bois	66	0,70 %	
Alimentation - Tourisme - Hôtellerie - Loisirs	179	1,90 %	1,90 %
Autres	605	6,3 %	6,30 %
Total	9 948	100,00 %	

Informations sur l'accident

Heure

	Nb	%	
< 7 h 30	18	0,20 %	
7 h 30 - 8 h 00	64	0,60 %	
8 h 00 - 8 h 30	152	1,50 %	1,50 %
8 h 30 - 9 h 00	267	2,70 %	2,70 %
9 h 00 - 9 h 30	715	7,20 %	7,20 %
9 h 30 - 10 h 00	675	6,80 %	6,80 %
10 h 00 - 10 h 30	799	8,10 %	8,10 %
10 h 30 - 11 h 00	596	6,00 %	6,00 %
11 h 00 - 11 h 30	920	9,30 %	9,30 %
11 h 30 - 12 h 00	750	7,60 %	7,60 %
12 h 00 - 12 h 30	466	4,70 %	4,70 %
12 h 30 - 13 h 00	380	3,80 %	3,80 %
13 h 00 - 13 h 30	645	6,50 %	6,50 %
13 h 30 - 14 h 00	444	4,50 %	4,50 %
14 h 00 - 14 h 30	416	4,20 %	4,20 %
14 h 30 - 15 h 00	441	4,50 %	4,50 %
15 h 00 - 15 h 30	668	6,80 %	6,80 %
15 h 30 - 16 h 00	404	4,10 %	4,10 %
16 h 00 - 16 h 30	412	4,20 %	4,20 %
16 h 30 - 17 h 00	250	2,50 %	2,50 %
17 h 00 - 17 h 30	192	1,90 %	1,90 %
> 17 h 30	215	2,20 %	2,20 %
Total	9 889	100,00 %	

Situation

	Nb	%	
Situation habituelle (hors stage, hors sortie)	9 394	95,60 %	95,60 %
Stage en entreprise	138	1,40 %	1,40 %
Sortie éducative - Voyage	290	3,00 %	3,00 %
Total	9 822	100,00 %	

Gravité

	Nb	%	
Consultation médicale ou hospitalière	9 060	97,30 %	97,30 %
Hospitalisation au moins une nuit	231	2,50 %	2,50 %
Total	9 291	100,00 %	

Circonstances matérielles

	Nb	%	
Sans circonstances matérielles	7 440	81,40 %	81,40 %
Petits matériels pédagogiques	186	2,00 %	2,00 %
Équipements ou matériels sportifs (hors ballon) ou de jeux	468	5,10 %	5,10 %
Matériel de laboratoires ou de travaux d'expérimentation	17	0,02 %	
Machines/outils	131	1,4 %	1,40 %
Produits de laboratoire (chimie, biologie...)	11	0,10 %	
Bâtiment/Équipement immobilier (hors porte et fenêtre)	145	1,60 %	1,60 %
Mobilier (hors lit)	84	0,90 %	
Animaux	4	0,10 %	
Ballon ou balle	523	5,70 %	5,70 %
Fenêtre	17	0,20 %	
Lit	5	0,10 %	
Portes	81	0,90 %	
Arbres/végétation	33	0,40 %	
Total	9 145	100,00 %	

L'accident a eu lieu en cours d'EPS

	Nb	%	
Oui	5 565	56,50 %	56,50 %
Non	4 285	43,50 %	43,50 %
Total	9 850	100,00 %	

L'accident a eu lieu en cours d'EPS

Lieu pendant le cours d'EPS

	Nb	%	
Piscine/bassin	34	0,60 %	
Piscine/abords	16	0,30 %	
Plateau EPS	634	11,70 %	11,70 %
Structure d'escalade	51	0,90 %	
Pleine nature	169	3,10 %	3,10 %
Centre équestre	0	0,00 %	
Stade	701	12,90 %	12,90 %
Gymnase	3 341	61,40 %	61,40 %
Salle spécialisée	203	3,70 %	3,70 %
Vestiaires	79	1,50 %	1,50 %
Sanitaires	7	0,10 %	
Autres	205	3,80 %	3,80 %
Total	5 440	100,00 %	

Activités pendant le cours d'EPS

	Nb	%	
Activités et sport de combat	213	4,00 %	4,00 %
Saut	145	2,70 %	2,70 %
Lancer	35	0,60 %	
Course	446	8,30 %	8,30 %
Rollers	2	0,00 %	
Gymnastique	773	14,30 %	14,30 %
Danse	57	1,10 %	1,10 %
Natation	54	1,00 %	1,00 %
Activités physiques de pleine nature terrestre	77	1,40 %	1,40 %
Activités physiques de pleine nature nautique	13	0,20 %	
Activités physiques de pleine nature montagne	55	1,00 %	1,00 %
Basket-ball	645	12,00 %	12,00 %
Hand-ball	562	10,40 %	10,40 %
Football	289	5,40 %	5,40 %
Rugby	347	6,40 %	6,40 %
Hockey	6	0,10 %	
Volley-ball	299	5,50 %	5,50 %
Autres sports collectifs	246	4,60 %	4,60 %
Activités de cirque	104	1,90 %	1,90 %
Activité d'entretien et de renforcement musculaire	84	1,60 %	1,60 %
Sports de raquettes	204	3,80 %	3,80 %
Déplacement dans l'établissement	57	1,10 %	1,10 %
Déplacement hors de l'établissement dans le cadre scolaire	55	1,00 %	1,00 %
Autres	623	11,6 %	11,60 %
Total	5 391	100,00 %	

L'accident n'a pas eu lieu en cours d'EPS

Lieu hors temps EPS

	Nb	%	
Salle de classe	305	7,50 %	7,50 %
Amphithéâtre	4	0,10 %	
Atelier	249	6,10 %	6,10 %
Exploitation agricole	0	0,00 %	
Salles d'études	24	0,60 %	
Cours-terrain de récréation	1 800	44,00 %	44,00 %
Plateau EPS	48	1,20 %	1,20 %
Structure d'escalade	5	0,10 %	
Pleine nature	71	1,70 %	1,70 %
Centre équestre	4	0,10 %	
Structure de jeux	8	0,20 %	
Bibliothèque	2	0,00 %	
Couloirs	394	9,60 %	9,60 %
Escaliers	398	9,70 %	9,70 %
Salle de jeu - lieu de détente	40	1,00 %	1,00 %
Réfectoire	97	2,40 %	2,40 %
Sanitaire	50	1,20 %	1,20 %
Internat	64	1,60 %	1,60 %
Vestiaires	14	0,30 %	
Autres	516	12,6 %	12,60 %
Total	4 093	100,00 %	

Activités hors EPS

	Nb	%	
Activités scolaires	747	18,60 %	18,60 %
Activités dans l'entreprise	72	1,80 %	1,80 %
Restauration	159	4,00 %	4,00 %
Détente	1 632	40,60 %	40,60 %
Déplacement dans l'établissement	914	22,70 %	22,70 %
Déplacement hors de l'établissement dans le cadre scolaire	225	5,60 %	5,60 %
Autres	273	6,80 %	6,80 %
Total	4 022	100,00 %	

Conséquences de l'accident

Localisation des dommages corporels

	Nb	%	
Face	795	7,50 %	7,50 %
Crâne	470	4,40 %	4,40 %
Yeux	270	2,60 %	2,60 %
Dent	442	4,20 %	4,20 %
Cou	332	3,10 %	3,10 %
Epaule	437	4,10 %	4,10 %
Bras/avant-bras	414	3,90 %	3,90 %
Coude	283	2,70 %	2,70 %
Poignet	909	8,60 %	8,60 %
Main	443	4,20 %	4,20 %
Doigt	1078	10,20 %	10,20 %
Thorax - Abdomen	135	1,30 %	1,30 %
Bassin	156	1,50 %	1,50 %
Colonne vertébrale	330	3,10 %	3,10 %
Jambe/cuisse	377	3,60 %	3,60 %
Genou	1065	10,10 %	10,10 %
Cheville	2135	20,20 %	20,20 %
Pieds	368	3,50 %	3,50 %
Orteil	132	1,20 %	1,20 %
Total	10 571	100,00 %	

Nature des dommages corporels

	Nb	%	
Plaie	949	9,60 %	9,60 %
Écrasement/section	191	1,90 %	1,90 %
Traumatisme des articulations (entorse/luxation...)	4 293	43,50 %	43,50 %
Traumatisme des os (fracture...)	1 879	19,00 %	19,00 %
Traumatisme musculaire	784	7,90 %	7,90 %
Traumatisme crânien	240	2,40 %	2,40 %
Autres traumatismes	1 391	14,10 %	14,10 %
Morsure/griffure	21	0,20 %	
Brûlure	103	1,00 %	1,00 %
Intoxication autre qu'alimentaire	2	0,00 %	
Trouble cardiaque	6	0,10 %	
Étouffement	7	0,10 %	
Total	9 866	100,00 %	

SECONDAIRE AGRICOLE

Informations sur la victime

Sexe

	Nb	%	
Masculin	462	47,20 %	47,20 %
Féminin	517	52,80 %	52,80 %
Total	979	100,00 %	

Statut

	Nb	%	
Élève	911	93,20 %	93,20 %
Apprenti	16	1,60 %	1,60 %
Étudiant	50	5,10 %	5,10 %
Total	977	100,00 %	

Niveau scolaire

	Nb	%	
4 ^e - EA	59	6,00 %	6,00 %
3 ^e - EA	99	10,10 %	10,10 %
CAPA en 1 an	4	0,40 %	
CAPA 1 ^{re} année	59	6,00 %	6,00 %
CAPA 2 ^e année	40	4,10 %	4,10 %
BP	0	0,00 %	
BPA	2	0,20 %	
Seconde professionnelle	197	20,00 %	20,00 %
Bac Pro 1 ^{re} année	172	17,50 %	17,50 %
Bac pro 2 ^e année	130	13,20 %	13,20 %
Seconde générale	57	5,80 %	5,80 %
1 ^{re} S - Technologique	58	5,90 %	5,90 %
T ^{le} S - Technologique	45	4,60 %	4,60 %
BTSA	62	6,30 %	6,30 %
CPGE	0	0,00 %	
Total	984	100,00 %	

Type d'enseignement

	Nb	%	
Public	411	42,30 %	42,30 %
Privé temps plein	289	29,80 %	29,80 %
Privé rythme approprié	271	27,90 %	27,90 %
Total	971	100,00 %	

Filières

	Nb	%	
Production animale	218	23,40 %	23,40 %
Production végétale	47	5,10 %	5,10 %
Agroéquipement	18	1,90 %	1,90 %
Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	113	12,20 %	12,20 %
Services aux personnes et aux territoires	153	16,50 %	16,50 %
Conseil, commercialisation	35	3,80 %	3,80 %
Transformation (industries agroalimentaires et laboratoire d'analyse)	19	2,00 %	2,00 %
Autres	327	35,20 %	35,20 %
Total	930	100,00 %	

Informations sur l'accident

Heure

	Nb	%	
7 h 30 - 8 h 00	28	2,90 %	2,90 %
8 h 00 - 8 h 30	22	2,20 %	2,20 %
8 h 30 - 9 h 00	22	2,20 %	2,20 %
9 h 00 - 9 h 30	62	6,30 %	6,30 %
9 h 30 - 10 h 00	51	5,20 %	5,20 %
10 h 00 - 10 h 30	69	7,00 %	7,00 %
10 h 30 - 11 h 00	53	5,40 %	5,40 %
11 h 00 - 11 h 30	56	5,70 %	5,70 %
11 h 30 - 12 h 00	53	5,40 %	5,40 %
12 h 00 - 12 h 30	25	2,50 %	2,50 %
12 h 30 - 13 h 00	12	1,20 %	1,20 %
13 h 00 - 13 h 30	40	4,10 %	4,10 %
13 h 30 - 14 h 00	28	2,90 %	2,90 %
14 h 00 - 14 h 30	38	3,90 %	3,90 %
14 h 30 - 15 h 00	32	3,30 %	3,30 %
15 h 00 - 15 h 30	50	5,10 %	5,10 %
15 h 30 - 16 h 00	41	4,20 %	4,20 %
16 h 00 - 16 h 30	58	5,90 %	5,90 %
16 h 30 - 17 h 00	41	4,20 %	4,20 %
17 h 00 - 17 h 30	53	5,40 %	5,40 %
17 h 30 - 19 h 00	52	5,30 %	5,30 %
19 h 00 - 21 h 00	57	5,80 %	5,80 %
21 h 00 - 22 h 00	28	2,90 %	2,90 %
22 h 00 - 7 h 30	10	1,00 %	1,00 %
Total	981	100,00 %	

Situation

	Nb	%	
Situation habituelle (hors stage, sortie éducative-voyage)	560	57,60 %	57,60 %
Situation périscolaire dans l'établissement (restauration, foyer, internat...)	172	17,70 %	17,70 %
Stage en entreprise	208	21,40 %	21,40 %
Sortie éducative - Voyage	25	2,60 %	2,60 %
Accident chez le maître d'apprentissage	8	0,8 %	
Total	973	100,00 %	

Gravité

	Nb	%	
Consultation médicale ou hospitalière	933	98,20 %	98,20 %
Hospitalisation au moins une nuit	17	1,80 %	1,80 %
Total	950	100,00 %	

Circonstances matérielles

	Nb	%	
Sans circonstances matérielles	554	66,10 %	66,10 %
Machines/outils	33	3,90 %	3,90 %
Engins agricoles mobiles	8	1,00 %	1,00 %
Petits matériels pédagogiques	5	0,60 %	
Équipements ou matériels sportifs (hors ballon) ou de jeux	17	2,00 %	2,00 %
Matériel de laboratoires ou de travaux d'expérimentation	2	0,20 %	
Produits de laboratoire (chimie, biologie...)	0	0,00 %	
Bâtiment/Équipement immobilier (hors porte et fenêtre)	13	1,60 %	1,60 %
Mobilier (hors lit)	9	1,10 %	1,10 %
Animaux	64	7,60 %	7,60 %
Ballon ou balle	93	11,10 %	11,10 %
Fenêtre	2	0,20 %	
Lit	5	0,60 %	
Portes	17	2,00 %	2,00 %
Arbres/végétation	16	1,90 %	1,90 %
Total	838	100,00 %	

L'accident a eu lieu en cours d'EPS

	Nb	%	
Oui	325	33,50 %	33,50 %
Non	646	66,50 %	66,50 %
Total	971	100,00 %	

L'accident a eu lieu en cours d'EPS

Lieu en cours d'EPS

	Nb	%	
Piscine/bassin	1	0,30 %	
Piscine/abords	0	0,00 %	
Plateau EPS	50	15,60 %	15,60 %
Structure d'escalade	2	0,60 %	
Pleine nature	11	3,40 %	3,40 %
Centre équestre	1	0,30 %	
Stade	65	20,30 %	20,30 %
Gymnase	171	53,40 %	53,40 %
Salle de musculation	1	0,30 %	
Vestiaire	3	0,90 %	
Sanitaires	0	0,00 %	
Autres	15	4,70 %	4,70 %
Total	320	100,00 %	

Activités pendant le cours d'EPS

	Nb	%	
Activités et sport de combat	3	0,90 %	
Saut	5	1,60 %	1,60 %
Lancer	2	0,60 %	
Course	21	6,60 %	6,60 %
Rollers	0	0,00 %	
Gymnastique	9	2,80 %	2,80 %
Danse	0	0,00 %	
Natation	1	0,30 %	
Activités physiques de pleine nature terrestre	5	1,60 %	1,60 %
Activités physiques de pleine nature nautique	1	0,30 %	
Activités physiques de pleine nature montagne	0	0,00 %	
Basket-ball	44	13,80 %	13,80 %
Hand-ball	59	18,60 %	18,60 %
Football	39	12,30 %	12,30 %
Rugby	31	9,70 %	9,70 %
Hockey	0	0,00 %	
Volley-ball	21	6,60 %	6,60 %
Autres sports collectifs	19	6,00 %	6,00 %
Activité hippique	1	0,30 %	
Activité d'entretien et de renforcement musculaire	8	2,50 %	2,50 %
Sports de raquettes	15	4,70 %	4,70 %
Déplacement dans l'établissement	2	0,60 %	
Déplacement hors de l'établissement dans le cadre scolaire	0	0,00 %	
VTT	6	1,90 %	1,90 %
Autres	26	8,20 %	8,20 %
Total	5 391	100,00 %	

L'accident n'a pas eu lieu en cours d'EPS

Lieu hors EPS	Nb	%	
Salle de classe	23	4,40 %	4,40 %
Salle de TP	6	1,10 %	1,10 %
Atelier ou halle technologique	17	3,20 %	3,20 %
Exploitation agricole	38	7,20 %	7,20 %
Salles d'études	3	0,60 %	
Cour - Terrain de récréation	57	10,80 %	10,80 %
Plateau EPS	24	4,50 %	4,50 %
Structure d'escalade	0	0,00 %	
Pleine nature	24	4,50 %	4,50 %
Centre équestre	78	14,80 %	14,80 %
Aux abords de l'établissement	27	5,10 %	5,10 %
Bibliothèque	0	0,00 %	
Couloirs	23	4,40 %	4,40 %
Escaliers	28	5,30 %	5,30 %
Lieu de détente	18	3,40 %	3,40 %
Réfectoire	9	1,70 %	1,70 %
Sanitaires	6	1,10 %	1,10 %
Internat	38	7,20 %	7,20 %
Vestiaires	2	0,40 %	
Entreprise	107	20,30 %	20,30 %
Total	528	100,00 %	

Activités hors EPS

	Nb	%	
Activités scolaires et études	110	18,50 %	18,50 %
Activité en internat	40	6,70 %	6,70 %
Activité chez le maître de stage	155	26,10 %	26,10 %
Activité chez le maître d'apprentissage	6	1,00 %	1,00 %
Restauration scolaire	12	2,00 %	2,00 %
Détente	125	21,00 %	21,00 %
Déplacement dans l'établissement	47	7,90 %	7,90 %
Déplacement hors de l'établissement dans le cadre scolaire (établissement stage par ex.)	37	6,20 %	6,20 %
Autres	63	10,60 %	10,60 %
Total	595	100,00 %	

Conséquences de l'accident

Localisation des dommages corporels

	Nb	%	
Face	42	3,90 %	3,90 %
Crâne	49	4,50 %	4,50 %
Yeux	21	1,90 %	1,90 %
Dent	16	1,50 %	1,50 %
Cou	38	3,50 %	3,50 %
Epaule	40	3,70 %	3,70 %
Bras/avant-bras	28	2,60 %	2,60 %
Coude	20	1,80 %	1,80 %
Poignet	70	6,40 %	6,40 %
Main / Doigt	184	16,90 %	16,90 %
Poitrine	0	0,00 %	
Thorax - Abdomen	18	1,70 %	1,70 %
Bassin	24	2,20 %	2,20 %
Colonne vertébrale	43	3,90 %	3,90 %
Jambe/cuisse	58	5,30 %	5,30 %
Genou	133	12,20 %	12,20 %
Cheville	191	17,50 %	17,50 %
Pieds/Orteil	82	7,50 %	7,50 %
Parties génitales	4	0,40 %	
Autres	29	2,70 %	2,70 %
Total	1 090	100,00 %	

Nature des dommages corporels

	Nb	%	
Plaie	136	13,70 %	13,70 %
Écrasement/section	21	2,10 %	2,10 %
Traumatisme des articulations (entorse/luxation...)	433	43,60 %	43,60 %
Traumatisme des os (fracture...)	92	9,30 %	9,30 %
Traumatisme musculaire	128	12,90 %	12,90 %
Traumatisme crânien	18	1,80 %	1,80 %
Autres traumatismes	154	15,50 %	15,50 %
Morsure/griffure	6	0,60 %	
Brûlure	4	0,40 %	
Intoxication autre qu'alimentaire	0	0,00 %	
Trouble cardiaque	1	0,10 %	
Étouffement	1	0,10 %	
Total	994	100,00 %	

2 - Bilan sur les accidents mortels (2017/2018)

Chaque année, le secrétariat général de l'Observatoire organise un recensement des accidents mortels survenus lors de l'année écoulée dans le cadre scolaire. Il ne prend pas en compte les trajets des élèves de leur domicile vers leur établissement ou leur lieu de stage.

Ces accidents peuvent par exemple avoir lieu lors d'un cours d'EPS, d'une sortie scolaire, lors d'une séance d'une option sportive, ou encore dans une situation habituelle dans laquelle rien de prédisposerait à un accident, telle qu'une salle de classe ou la cantine.

Pour l'année scolaire 2017/2018, grâce aux remontées d'information des directions académiques des services de l'éducation nationale, 5 accidents mortels ont été relevés.

- 1 écolier de 6 ans, scolarisé en grande section de maternelle décédé d'un choc anaphylactique
- 1 collégien de 11 ans, victime d'un malaise pendant un cours de natation
- 1 collégien de 12 ans, mortellement blessé après une chute dans une cage d'escalier,
- 1 collégien de 15 ans, décédé d'un malaise cardiaque en cours d'EPS
- 1 adolescent de 15 ans, scolarisé dans un établissement agricole, écrasé par un poids lourd dans un garage où il effectuait son stage

3 - Historique des séismes en France et dans le monde

En 1999, l'Observatoire avait été invité par le programme PEB EXCHANGE de l'OCDE, dans le cadre d'un séminaire international à Thessalonique sur les risques majeurs et notamment la question des dégâts causés aux établissements scolaires dans les pays exposés aux risques sismiques. C'est à partir des années 2000 que l'Observatoire directement impliqué dans l'élaboration de la démarche des plans particuliers de mise en sûreté, s'est intéressé plus directement à ce type de risques.

Différentes rencontres consacrées à la prévention du risque sismique ont eu lieu, à l'initiative de l'IFFO-RME, avec la participation de l'Observatoire, dont nos rapports ont rendu compte. Des études du BRGM sur la base de logiciels de simulation concernant par exemple les bâtiments de la ville de Nice avec une analyse de près de 3000 d'entre-deux, avait estimé les dégâts et pertes en vies humaines en cas de séisme. Depuis 2010 un nouveau zonage sismique pour la France est entré en vigueur.

À partir de 2005 nos rapports ont publié l'historique des séismes dans lequel les mouvements telluriques survenus en France métropolitaine apparaissent, en dépit d'une magnitude le plus souvent inférieure à 4. Il s'agit en effet de ne pas laisser s'installer l'idée qu'à la différence de l'Outre-Mer, les établissements métropolitains n'encourraient pas de risques. Même dans les régions de Métropole potentiellement concernés par le zonage de 2010, les

PPMS prennent encore trop rarement en compte ce type de risque. Une quinzaine de départements de Métropole ont connu des secousses, que ce soit dans les Pyrénées, sur le grand arc Est allant de l'Alsace aux Alpes-Maritimes, mais également en Bretagne et dans le secteur de la presqu'île du Cotentin. Cette année encore, la France métropolitaine n'a pas été exempte d'activité sismique certes de faible ampleur. Entre la France et l'Italie, par exemple, l'occurrence d'une catastrophe ne peut être exclue.

Se trouve donc posée la question de notre capacité à affronter ce type de risque, à nous préparer à l'éventualité d'événements aux importantes conséquences humaines et environnementales. Dans le contexte de la sismicité de l'arc alpin par exemple, le BRGM, la préfecture des Alpes Maritimes, la Direction départementale des territoires et de la mer organisent des ateliers dans le cadre du projet interrégional RISVAL financé sur programme européen qui associe des régions italiennes. La réalisation de diagnostics batimentaires d'urgence permet aux autorités locales d'évaluer les risques de réintégrer des bâtiments endommagés.

Notre tableau complété tous les deux ans avec les séismes de magnitude supérieure à 5 pour l'étranger et à 3 pour la France métropolitaine, permet de constater une réduction sensible des victimes notamment dans les pays à haut risque.

Date	Lieu	Magnitude	Victimes
365 à 893			
27.07.365	CRÊTE		50 000
458	ANTIOCHE (Turquie)		100 000
551	BEYROUTH entièrement noyée		
22.12.856	CORINTHE (Grèce)	7,2	45 000
22.12.856	Iran		200 000
873	Inde		180 000
23.03.893	Iran		150 000
1068 à 1498			
11.03.1068	Palestine	7,3	20 000
1139	Géorgie		100 000
27.09.1290	BOHAI (Chine)		100 000
27.05.1293	Japon		30 000
1356	BÂLE	6,0	2 000
1436	NAPLES-BRINDISI		30 000
20.09.1498	Japon	8,6	41 000
1531 à 1797			
1531	LISBONNE		3 000
23.01.1556	SHAANXI (Chine du Nord)	8,3	800 000
1667	SHEMAKA (Russie)		80 000
11.01.1693	CATANE		60 000
03.02.1716	ALGER		20 000
1730	ÎLE HOKKAIDO (Japon)		140 000
1731	PÉKIN		100 000
1737	CALCUTTA		300 000
07.06.1755	Iran		40 000
01.11.1755	LISBONNE	8,5	60 000
30.10.1759	BAALBECK (Liban)		20 000
08.01.1780	Iran		50 000
11.03.1783	CALABRE		50 000
04.02.1797	QUITO (Équateur)		40 000
1812 à 1887			
26.03.1812	Venezuela		40 000
01.01.1837	BAALBECK (Liban)		6 000
<i>11.01.1839</i>	<i>FORT-DE-FRANCE - 972 (France)</i>	<i>8,0</i>	<i>300</i>
08.02.1843	Guadeloupe - 971 (France)	8,0	2 000
18.05.1847	ZENKOJI (Japon)	7,4	34 000
26.08.1883	JAVA (Indonésie)		80 000
23.02.1887	BUSSANA VECCHIA - LIGURIE (Italie)	6,0	600
1902 à 1909			
16.12.1902	Turkestan	6,4	4 500
24.04.1903	MALAZGIRT (Turquie)	6,7	2 600
04.04.1905	KANGRA (Inde)	8,6	19 000
08.09.1905	CALABRE (Italie)	7,9	2 500
17.03.1906	FORMOSE	7,1	1 300
18.04.1906	SAN FRANCISCO (USA)	8,5	700
16.08.1906	VALPARAISO (Chili)	8,6	20 000

Date	Lieu	Magnitude	Victimes
14.01.1909	KINGSTONE (Jamaïque)	6,5	1 600
28.12.1908	MESSINE (Sicile) et (Calabre)	7,5	120 000
11.07.1909	LAMBESC -13 (France)	6,2	46
1915 à 1927			
13.06.1915	AVEZZANO (Italie)	7,5	29 980
16.10.1920	Province du KAN-SOU (Chine)	8,5	180 000
16.12.1920	GANSU (Chine)	8,6	100 000
01.09.1923	TOKYO et YOKOHAMA (Japon)	8,3	143 000
06.03.1925	YUNNAN (Chine)	7,1	5 000
07.03.1927	TANGO (Japon)	7,9	3 000
22.05.1927	NANGCHANG (Chine)	8,3	200 000
1930 à 1939			
23.01.1930	NAPLES (Italie)	6,5	2 142
06.05.1930	HAKKARI SINIRI (Turquie)	7,2	2 514
30.05.1930	QUETTA (Pakistan)	7,5	50 000
26.12.1932	GANSU (Chine)	7,6	70 000
02.03.1933	SANRIKU (Japon)	8,9	3 000
15.01.1934	BIHAR-NEPAL (Inde)	8,4	11 000
20.04.1935	FORMOSE	7,1	3 300
31.05.1935	QUETTA (Pakistan)	7,5	25 000
24.01.1939	CHILLAN (Centre du Chili)	8,3	50 000
26.12.1939	ERZINCAN (Turquie)	7,9	33 000
1943 à 1949			
10.09.1943	TOTTORI (Japon)	7,4	1 200
01.02.1944	BOLU-GERED (Turquie)	7,2	3 960
12.01.1945	MIKAWA (Japon)	7,1	1 900
21.05.1946	Martinique	7,0	
10.11.1946	ANCASH (Pérou)	7,3	1 400
20.12.1946	TONANKAI (Japon)	8,4	1 300
28.06.1948	FUKUI (Japon)	7,3	5 400
06.10.1948	Iran	7,3	110 000
05.08.1949	AMBATO (Équateur)	6,8	6 000
1950 à 1969			
15.08.1950	ASSAM-TIBET (Inde)	8,7	1 500
19.03.1953	Martinique	7,5	
09.09.1954	ORLEANSVILLE (Algérie)	6,7	1 243
13.12.1957	Iran	7,3	1 200
29.02.1960	AGADIR (Maroc)	6,7	15 000
22.05.1960	VALDIVIA (Chili)	8,7	5 000 Tsunami
01.09.1962	QAVZIN (Iran)	7,0	20 000
26.07.1963	SKOPIE (Yougoslavie)	6,0	1 070
28.09.1964	ANCHORAGE (Alaska)	9,2	114
19.08.1966	VARTO (Turquie)	7,1	2 500
13.08.1967	ARETTE - 64 (France)	5,3	
31.08.1968	KHORASSAN (Iran)	7,4	10 488
25.07.1969	Est de la Chine	5,9	3 000

Date	Lieu	Magnitude	Victimes
1970 à 1979			
04.01.1970	YUNNAN (Chine)	7,5	55 000
28.03.1970	GEDIZ (Turquie)	7,2	1 100
30/31.05.1970	CHIMBOTE (Pérou)	7,7	66 800
22.05.1971	BINGOEL (Turquie)	6,7	900
10.04.1972	GHIR KARZIN (Iran)	7,1	5 374
23.12.1972	MANAGUA (Nicaragua)	6,2	5 000
11.05.1974	SICHUAN et YUNNAN (Chine)	7,1	20 000
04.02.1975	LIAONING (Chine)	7,3	1 300
04.02.1976	Guatemala	7,5	23 000
26.06.1976	Nouvelle-Guinée	7,1	6 000
27.07.1976	TANGSHAN (Chine)	8,3	240 000/800 000
16.08.1976	MINDANAO (Philippines)	7,9	8 000
24.11.1976	Turquie/Nord-Ouest Iran	7,3	7 000
04.03.1977	VRANCEA (Roumanie)	7,2	1 500
22.03.1977	BANDAR ABBAS (Iran)	7,0	167
06/07.04.1977	Province d'Ispahan (Iran)	6,2	521
16.09.1978	TABAS (Iran)	7,7	25 000
16.01.1979	Province de Khorasan (Iran)	7,0	199
1980 à 1989			
10.10.1980	EL ASNAM (ORLÉANSVILLE)	7,5	3 500
10.10.1980	CHIEF (Algérie)	7,3	2 633
23.11.1980	Italie du sud	7,2	2 916
11.06.1981	GOLBAF (Iran)	6,8	1 027
13.12.1982	Nord-Yémen	6,0	3 000
30.10.1983	ERZERUM (Turquie)	6,8	1 155
16.03.1985	Guadeloupe - 971 (France)	6,2	
19.09.1985	MEXICO (Mexique)	8,1	20 000
02.03.1987	Équateur	6,0	1 000
21.08.1988	Inde (Frontière indo-népalaise)	6,5	1 000
07.12.1988	SPITAK (Arménie)	6,9	100 000
17.10.1989	SAN FRANCISCO (USA)	6,9	65
26.12.1989	NICE - 06 (France)	4,3	
1990 à 1994			
21.06.1990	GHILAN et ZANDJAN (Iran)	7,3	40 000
16.07.1990	Philippines	7,7	2 412
30.09.1990	LATUR (Inde)	6,0	7 600
01.02.1991	Pakistan et Afghanistan	6,8	1 500
20.10.1991	Nord de l'Inde	6,6	768
13.03.1992	Est de la Turquie	6,8	653
12.10.1992	LE CAIRE (Égypte)	5,9	552
10.12.1992	FLORES (Indonésie)	7,5	2 000
23.09.1993	État de Maharastra (Inde)	6,4	9 782
30.09.1993	LATUR (Inde)	6,0	10 000
17.01.1994	LOS ANGELES (USA)	6,4	61
04.06.1994	JAVA (Indonésie)	5,9	230 Tsunami
06.06.1994	Colombie	6,0	600

Date	Lieu	Magnitude	Victimes
18.08.1994	MASCARA (Algérie)	5,6	170
14.12.1994	LA CLUSAZ - 74 (France)	5,1	
1995 à 1999			
17.01.1995	KOBE (Japon)	7,5	5 502
29.05.1995	Okha île de Sakhaline (Russie)	7,6	1 989
08.10.1995	SUMATRA (Indonésie)	7,0	
18.02.1996	SAINT PAUL DE FENOUILLET - 66 (France)	5,6	
18.02.1996	BRIANÇON - 05 - 4 h 46 (France)	4,0	
15.07.1996	ANNECY - 74 (France)	5,2	
12.01.1997	FONTENAY - 85 (France)	4,2	
28.02.1997	ARDEBIL (Iran)	5,5	1 100
10.05.1997	Province de Khorasan (Iran)	7,1	1 500
15.05.1997	MODANE - 73 (France)	4,0	
26.09.1997	ASSISE (Italie)	5,5	
09.01.1998	SHANGYL (Chine)	6,2	50
04.02.1998	ROSTAK (Afghanistan)	6,1	2 000
22.05.1998	Bolivie	6,6	80
30.05.1998	ROSTAK FAIZABAD (Afghanistan)	6,9	4 700
27.06.1998	ADANA (Turquie)	6,3	140
17.07.1998	Papouasie (Nouvelle-Guinée)	7,1	2 100
10.01.1999	GRENOBLE - 38 (France)	4,2	
25.01.1999	Région de BOGOTA (Colombie)	6,6	600
28.05.1999	SAKHALINES (Russie)	7,5	1 840
17.08.1999	IZMIT (Turquie)	7,5	17 127
07.09.1999	ATHÈNES (Grèce)	5,9	150
21.09.1999	Taïwan	7,3	2 500
26.09.1999	Taïwan	7,0	1 950
12.11.1999	DUZCE (Turquie)	7,2	845
2000 à 2004			
04.06.2000	SUMATRA (Indonésie)	7,9	103
16.11.2000	Nouvelle-Guinée	8,0	
13.01.2001	EL SALVADOR	7,6	852
26.01.2001	BHUJ État du Gujarat (Inde)	7,9	20 000
13.02.2001	SAN VICENTE (Salvador)	6,6	300
25.02.2001	Sud-Est de NICE - 06 (France)	5,0	
08.06.2001	SAINT-PHILIBERT - 85 (France)	5,0	
23.06.2001	Pérou	8,4	1380
28.09.2001	État de Washington (USA)	6,8	
03.02.2002	Ouest de la Turquie	6,5	44
25.03.2002	NAHRIN (Afghanistan)	6,0	1 500 à 2 000
22.06.2002	Province de Qazvin	6,3	229
30.09.2002	Nord-Est de LORIENT - 56 (France)	5,4	
31.10.2002	SAN GIULIANO DE PUGLIA (Italie)	5,4	(école) 30
11.12.2002	Sud-Est de PAU - 64 (France)	5,0	
22.02.2003	RAMBERVILLERS - 88 (France)	5,0	
24.02.2003	XINJIANG (Nord-Ouest de la Chine)	6,8	268
01.05.2003	BINGOEL (Turquie)	6,4	(école) 176

Date	Lieu	Magnitude	Victimes
21.05.2003	BOUMERDES (Algérie)	6,7	2 300
22.09.2003	République Dominicaine	6,5	2
26.09.2003	Île d'Hokkaido (Japon)	8,0	
22.12.2003	CAMBRIA-CALIFORNIE (USA)	6,5	
26.12.2003	BAM (Iran)	6,3	26 000
23.02.2004	BESANCON - 25 (France)	5,1	
24.02.2004	A-HOCEIMA (Maroc)	6,3	564
23.10.2004	NIIGATA (Japon)	6,8	39
21.11.2004	LES SAINTES (Guadeloupe)	6,3	1
05.12.2004	Est de COLMAR - 68 (France)	5,0	
26.12.2004	SUMATRA (Indonésie)	Tsunami 9	120 000
2005 à 2006			
28.03.2005	Sumatra et Île de Nias	8,7	1 500
13.06.2005	IQUIQUE (Chili)	8,0	15
24.06.2005	Îles Nicobar (Inde)	7,2	
23.07.2005	TOKYO (Japon)	6,0	
03.08.2005	Nicaragua	6,0	
08.09.2005	THONON - 74 (France)	4,5	
08.10.2005	MUZAFFARABAD (Pakistan)	7,6	85 000
15.10.2005	TAÏWAN	7,0	
05.12.2005	Tanzanie - Congo	7,5	20
2006 à 2007			
23.02.2006	Mozambique	7,5	20
21.03.2006	Est de Bejaïa (Algérie)	5,8	4
21.04.2006	Nord du Kamtchatka (Sibérie)	7,9	
23.04.2006	Galice (Espagne)	4,8	
27.05.2006	YOGYAKARTA (Java)	6,2	5 700
17.07.2006	Ouest de Java	7,7	830 (tsunami)
15.10.2006	Archipel d'Hawaï	6,8	
17.11.2006	Sud-Ouest de TARBES - 65 (France)	4,9	
26.12.2006	TAIWAN	7,7	
2007 à 2008			
02.04.2007	Îles Salomon	8,1	38 (tsunami)
28.04.2007	BOULOGNE-SUR-MER - 59 (France)	4,7	
4.07.2007	Nord-Est de la Sicile (Italie)	5,3	
16.07.2007	Nigata Ouest du Japon	6,8	7
22.07.2007	LA ROCHE-SUR-YON - 85 (France)	4,2	
15.08.2007	CHINCHA (Pérou)	8,0	400
12.09.2007	Sumatra	8,4	29 (tsunami)
28.10.2007	LE PERRIER - 85 (France)	4,3	
14.11.2007	TOCOPILLA (Nord Chili)	7,8	Alerte tsunami (3)
15.11.2007	LOURDES - 65 (France)	4,4	
29.11.2007	Martinique - 972 (France)	7,4	1
03.02.2008	BUKAVU (Congo Kinshasa)	6,1	44
12.05.2008	WENSHUAN (Sishuan-Chine)	8,0	100 000
18.05.2008	SAINT-PÉ-DE-BIGORRE - 65 (France)	4,1	
29.05.2008	REYKJAVIK (Islande)	6,5	

Date	Lieu	Magnitude	Victimes
08.06.2008	PATRAS (Grèce)	6,5	
13.06.2008	HONSHU (Japon)	7,3	
17.07.2008	OLORON-SAINTE-MARIE - 64 (France)	4,8	
29.07.2008	LOS ANGELES (USA)	5,4	
30.08.2008	QINGCHUAN (Sichuan-Chine)	6,1	22
11.09.2008	HORMOZGAN (Sud Iran)	6,1	(200 villages détruits)
17.10.2008	CHIAPAS (Mexique)	6,7	
24.10.2008	SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE - 06 (France)	4,3	
29.10.2008	ZIARAT (Sud-Ouest du Pakistan)	6,4	160
16.12.2008	MALMÖ (Suède)	4,8	
23.12.2008	SAN POLO D'ENZA (Italie)	5,1	
2009 à 2010			
03.01.2009	IRIAN JAYA (Indonésie)	7,6	
04.01.2009	GONTEN (Suisse)	4,3	
08.01.2009	Costa Rica	6,1	14
02.02.2009	CHINCHA ALTA (Pérou)	5,8	
09.02.2009	ASSON (64) (France)	4,3	
06.04.2009	L'AQUILA (Italie)	6,3	289
03.06.2009	Honduras	7,1	7
05.06.2009	HOKKAIDO (Japon)	6,4	
02.08.2009	SANTA ISABELLA (Nord-Ouest du Mexique)	6,9	
03.09.2009	Java	7,0	110
26.11.2009	Martinique - 972 Guadeloupe - 971 (France)	7,3	
02.12.2009	Îles Rodrigues (Île Maurice)	5,3	
12.01.2010	Haïti	7,0	225 000
27.02.2010	CONCEPTION (Chili)	8,0	1 000
08.03.2010	ELAZIG (Turquie)	6,0	60
04.04.2010	MEXICALI (Mexique)	7,2	
14.04.2010	YUSHU – Tibet (Chine)	6,9	200
30.06.2010	OAXACA (Mexique)	6,2	
23.07.2010	MINDANAO (Philippines)	7,4	
10.08.2010	Îles Vanuatu	7,5	
17.08.2010	Équateur	7,1	
04.09.2010	CHRISTCHURCH (Nouvelle-Zélande)	7,0	Gros dégâts matériels
25.10.2010	Sumatra (Indonésie)	7,7	600 (tsunami)
2011 à 2012			
01.01.2011	SANTIAGO DEL ESTERO (Argentine)	7,0	
02.01.2011	ARAUCANIA (Chili)	7,1	
18.01.2011	Sud-Ouest du Pakistan	7,2	
11.03.2011	Près de la côte est d'HONSHU (Japon)	9,0	10 804 tsunami
03.04.2011	Sud de Java (Indonésie)	6,7	
07.04.2011	Veracruz (Mexique)	6,5	
08.04.2011	15 km au Sud-Est de CARINENA (Espagne)	4,3	
13.06.2011	Christchurch (Nouvelle-Zélande)	6,3	185
24.06.2011	Alaska	7,2	
07.07.2011	101 km à l'Ouest d'AJACCIO	5,4	
14.07.2011	67 km Nord de BAYEUX	4,5	

Date	Lieu	Magnitude	Victimes
25.07.2011	32 km à l'Ouest de TURIN	4,8	
03.08.2011	26 km au Sud de LARGENTIÈRE - 07 (France)	4,5	
23.08.2011	Virginie	5,8	
24.08.2011	Nord du Pérou	7,0	
09.09.2011	Vancouver Island (Canada)	6,4	
18.09.2011	Inde Sikkim Népal	6,9	63
20.10.2011	77 km à l'Est de GÈNES (Italie)	4,6	
23.10.2011	Est de la Turquie	7,1	459
22.11.2011	BENI (Bolivie)	6,6	
2012 à 2013			
15.01.2012	Îles Shetland du sud	6,6	
26.02.2012	BARCELONNETTE - 04 (France)	4,8	
04.03.2012	88 km à l'Ouest d'Ajaccio - 2A (Corse)	4,4	
20.03.2012	OXACA (Mexique)	7,4	
25.03.2012	MAULE (Chili)	7,1	
11.04.2012	Large de la Côte Ouest du Nord de Sumatra	8,6	
20.05.2012	73 km Nord de SPLIT (Croatie)	6,0	
20.05.2012	28 km Est-Sud-Est de PIACENZA (Italie)	5,0	
22.05.2012	Bulgarie	5,6	
28.05.2012	SANTIAGO DEL ESTERO (Argentine)	6,7	
26.07.2012	Région Île Maurice	6,7	
11.08.2012	Nord-Ouest de l'Iran	6,4	306
27.08.2012	Large du Salvador	7,3	
31.08.2012	Philippines	7,6	
05.09.2012	Costa Rica	7,6	
03.10.2012	Italie du Nord 18 km à l'Est de Travo (Italie)	4,5	
24.10.2012	Costa Rica	6,5	
07.11.2012	Large du Guatemala	7,4	
30.12.2012	17 km au Sud-Est de PAU - 64 (France)	4,8	
2013 à 2014			
05.01.2013	Pyrénées 13 km au Nord-Ouest de LOURDES - 65 (France)	4,0	
07.01.2013	GUILLESTRE -05 (France)	4,1	
30.01.2013	ATACAMA (Chili)	6,8	
23.03.2013	11 km à l'Ouest de PAMPLONE (Espagne)	4,2	
09.04.2013	Iran (Sud-Ouest)	6,4	37
16.04.2013	Iran (Zone frontalière avec le Pakistan)	7,8	
20.04.2013	Chine Sud-Ouest	6,6	200
01.06.2013	Sud des Philippines	5,7	
02.06.2013	Taïwan	6,3	
21.06.2013	Nord de l'Italie - Toscane et Ligurie	5,5	
28.06.2013	Népal	5,5	
02.07.2013	Indonésie - Bandah Aceh	6,1	35
24.09.2013	Pakistan (Balouchistan)	7,7	825
25.09.2013	Pérou	7	
12.10.2013	VANNES - 56 (France)	4,9	
15.10.2013	Philippines	7,1	73
16.10.2013	Île de Bohol (Philippines)	7,1	

Date	Lieu	Magnitude	Victimes
25.10.2013	Japon (Côte Est)	7,5	
28.11.2013	BUSHER (Iran) Centrale atomique	5,7	7
01.12.2013	Région volcanique du Congo	5,4	
22.12.2014	Province de Pérouse (Italie centrale)	4,0	
28.12.2014	ANTALYA (Turquie)	6,1	
29.12.2013	Nord-Ouest de NAPLES (Italie)	4,9	130 répliques
12.02.2014	Hotan-Province du Xinjiang	7,3	
18.02.2014	Île de la Barbade (Caraïbes)	6,7	
10.03.2014	LOS ANGELES (USA)	6,6	
01/04/2014	IQUIQUE et ANTOFAGASTA (Nord du Chili)	8,2	
07.04.2014	Nord-ouest de BARCELONNETTE - 04 (France)	5,3	
18.04.2014	Mexico (Mexique)	7,2	
28.04.2014	Slovénie	4,4	
29.04.2014	LOURDES - 65 (France)	4,7	
16.05.2014	Martinique - 971 (France)	6,3	
25.05.2014	Île Grecque de Limnos - Mer Egée	6,7	
06.07.2014	Saïda et Liban Sud	4	
29.07.2014	État de Veracruz (Est Mexique)	6,7	
01.08.2014	Alger (Algérie)	5,6	
03.08.2014	LUDIAN-YUNNAN (Chine Sud-Ouest)	6,1	589
23.08.2014	QUILLOTA (Centre du Chili)	6,4	
24.08.2014	SAN FRANCISCO (USA)	6,8	
28.09.2014	LISCA (Sud Pérou)	5,1	8
07.10.2014	JINGGU-YNNANN (Chine Sud-Ouest)	6,6	
13.10.2014	Côte Ouest du Salvador	7,3	
22.11.2014	NAGANO (Japon)	6,8	
19.12.2014	GUADELOUPE – Ouest de Bouillante	5,6	
2015 à 2016			
28.01.2015	EUREKA , Californie (USA)	5,7	
27.02.2015	NEBE (Indonésie)	7,0	
17.04.2015	Crète	6,1	
20.04.2015	Taiwan	6,4	
25.04.2015	Népal (violentes répliques le 22.05)	7,8	8 000
22.05.2015	DOUVRES (Royaume-Uni)	4,2	
30.05.2015	CHICHISHIMA (Japon)	7,8	
04.06.2015	RANAU (Malaisie)	6,0	
16.07.2015	Barbade – Martinique	6,7	
07.08.2015	CYANGUGU (Rwanda)	5,8	
16.09.2015	Province de Choapa (Chili)	8,3	10
26.10.2015	Hindu Kush (Afghanistan)	7,5	
29.10.2015	ROSAS (Espagne)	4,6	
06.11.2015	BARCELONNETTE - 04 (France)	4,4	
24.11.2015	Pérou - Brésil	7,6	
07.12.2015	Tadjikistan	7,2	
06.02.2016	Taiwan	6,4	114
03.03.2016	Sumatra	7,8	Alerte tsunami
16.04.2016	KIMAMOTO (Japon)	7,4	41

Date	Lieu	Magnitude	Victimes
16.04.2016	Équateur	7,2	600
28.04.2016	ROCHEFORT - 17 (France)	5,2	
17.05.2016	SAINTES - 17 (France)	5,0	
17.08.2016	LISBONNE (Portugal)	4,1	
23.08.2016	MYANMAR (Birmanie)	6,8	
24.08.2016	AMATRICE , Ombrie (Italie)	6,2	300
24.08.2016	Birmanie	6,8	
10.09.2016	Lac Victoria (Tanzanie)	5,7	20
30.10.2016	NORCIA (Italie)	6,5	
09.11.2016	SISTERON - 04 (France)	4,1	
14.11.2016	CHRISTCHURH (Nouvelle-Zélande)	7,8	2 victimes et tsunami
22.11.2016	Nord Japon	7,4	
06.12.2016	Sumatra (Indonésie)	6,5	120
12.12.2016	PLABENNEC - 29 (France)	3,9	
2016 à 2017			
10.01.2017	TABIAUAN (Philippines)	7,3	
18.02.2017	SAN ANTONION DE LOS COBRES (Argentine)	6,4	
21.02.2017	PADILLA (Bolivie)	6,5	
24.04.2017	VALPARAISO (Chili)	6,9	
14.06.2017	SAN PABLO (Guatemala)	6,9	
11.07.2017	Région d'AUCKLAND (Nouvelle-Zélande)	6,6	
17.07.2017	Région de NIKOLSKOYE (Russie)	7,7	
19.07.2017	Île Maurice	6,0	
20.07.2017	Île de Kos (Grèce)	6,6	
08.08.2017	YONGLE (Chine)	6,5	
28.09.2017	JANZE - 35 (France)	3,9	
24.10.2017	PALUE (Indonésie)	6,7	
12.11.2017	HALABJAH (Irak) et Kermanshah (Iran)	7,3	620 morts
03.12.2017	BAHIA DE CARAQUEZ (Équateur)	6,1	
2018 -2019			
03.01.2018	SANCEY (Doubs)	3,0	
10.01.2018	ÎLE SWAN (Honduras)	7,5	
14.01.2018	ACARI (Pérou)	7,1	
19.01.2018	LORETO (Mexique)	6,3	
31.01.2018	JARM (Afghanistan)	6,2	
26.02.2018	Nouvelle-Guinée	7,5	30 morts
04.05.2018	RIXHEIM - 68 (France)	3,5	
15.07.2018	SAYHUT (Yémen)	6,0	
05.08.2018	Île de LOMBOK (Indonésie)	7,0	460 morts
24.08.2018	Pérou/Brésil	7,1	
25.08.2018	KERMAN (Iran)	6,1	
05.09.2018	Île d'HOKAIDO (Japon)	6,6	50 morts
28.09.2018	PALU (Indonésie)	7,5	Tsunami 3 000 morts
07.10.2018	Haïti	5,9	20 morts
26.10.2018	ZANTE (Grèce)	6,8	
28.10.2018	REDON - 35 (France)	3,5	



Annexes

- 1 - **Les textes constitutifs** de l'ONS
- 2 - **Les membres** de l'ONS
- 3 - **Les membres** des commissions
- 4 - **Index analytique**
des travaux de l'Observatoire (1994-2017)
- 5 - **Tables des propositions** de l'Observatoire
- 6 - **Réseau des conseillers**, des inspecteurs
et des coordonnateurs académiques
risques majeurs
- 7 - **Table des sigles** et acronymes

Les textes constitutifs

de l'ONS

Code de l'éducation (partie réglementaire)
Livre II - Titre III - Chapitre IX
Section 3
L'Observatoire national de la sécurité et
de l'accessibilité des établissements d'enseignement

Article D239-25

(Décret n° 1995-591 du 6 mai 1995 art. 2
Journal Officiel du 7 mai 1995)

(Décret n° 1996-690 du 7 août 1996 art. 1
Journal Officiel du 8 août 1996)

(Décret n°2007-1722 du 6 décembre 2007 art. 2 et 3
Journal Officiel du 8 décembre 2007)

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, placé auprès du ministre chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur étudie, au regard des règles de sécurité et dans le respect des compétences des commissions centrale et locales de sécurité et de celles des inspecteurs du travail, les conditions d'application des règles de sécurité, l'état des immeubles et des équipements notamment utilisés à des fins d'enseignement, de recherche, de restauration, d'hébergement, d'information, d'orientation et d'administration ainsi que les conditions de leur protection en vue de prévenir toute atteinte aux personnes et aux biens.

Il évalue l'accessibilité des établissements mentionnés à l'article D. 239-26, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation.

Il informe des conclusions de ses travaux les collectivités territoriales, les administrations, les chancelleries des universités, les établissements d'enseignement supérieur ou les propriétaires privés concernés. Il peut porter à la connaissance du public les informations qu'il estime nécessaires. Dans le respect du droit de propriété, du principe de la libre administration des collectivités territoriales et de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, il peut solliciter tous renseignements et demander à consulter sur place tous documents qu'il estime, en toute indépendance, utiles à sa mission. Il remet au ministre chargé de l'éducation le 31 décembre de chaque année, un rapport qui est rendu public.

Article D239-26

(Décret n° 1995-591 du 6 mai 1995 art. 2
Journal Officiel du 7 mai 1995)

(Décret n° 1996-690 du 7 août 1996 art. 1
Journal Officiel du 8 août 1996)

(Décret n°2007-1722 du 6 décembre 2007 art. 2
Journal Officiel du 8 décembre 2007)

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement est compétent pour les établissements scolaires du premier et du second degré, publics et privés sous contrat, ainsi que pour les établissements publics d'enseignement supérieur et ceux visés à l'article L. 813-10 du code rural.

Article D239-27

(Décret n° 1995-591 du 6 mai 1995 art. 2
Journal Officiel du 7 mai 1995)

(Décret n° 1996-690 du 7 août 1996 art. 1
Journal Officiel du 8 août 1996)

(Décret n°2007-1722 du 6 décembre 2007 art. 2 et 4
Journal Officiel du 8 décembre 2007)

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement est composé de cinquante et un membres. Ceux-ci ainsi que, s'il y a lieu, leurs suppléants, sont nommés pour une durée de trois ans par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Ils se répartissent de la manière suivante :

1^{er} Collège des élus et des gestionnaires de l'immobilier scolaire et universitaire, composé de dix-sept membres titulaires et de deux suppléants pour chaque membre titulaire :

- a) un membre de l'Assemblée nationale ;
- b) un membre du Sénat ;
- c) trois présidents ou vice-présidents de conseil régional ;
- d) trois présidents ou vice-présidents de conseil général ;
- e) sept maires ;
- f) un représentant de la Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique ;
- g) un président d'université désigné par la Conférence des présidents d'université.

2^e Collège des représentants des personnels et des usagers, composé de dix-sept membres titulaires et de deux membres suppléants pour chaque membre titulaire nommés sur proposition des organisations représentatives :

- a) Représentants des établissements publics :
 - aa) trois représentants de la Fédération syndicale unitaire (FSU) ;
 - ab) trois représentants de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA-Education) ;
 - ac) un représentant du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT) ;
 - ad) un représentant de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;
 - ae) un représentant du Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-CSEN) ;
 - af) un représentant de la Confédération générale du travail (CGT) ;
 - ag) trois représentants de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ;
 - ah) un représentant de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) ;
 - ai) un représentant de l'organisation syndicale d'étudiants la plus représentative au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

b) Représentants des établissements privés :

- ba) un représentant de la Fédération de l'enseignement privé (FEP-CFDT) ;
- bb) un représentant de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL).

3^e Collège des représentants de l'Etat, des chefs d'établissement et des personnalités qualifiées nommées par lui, composé ainsi qu'il suit :

- a) Onze représentants des ministres et deux suppléants pour chaque membre titulaire :
 - aa) un représentant du ministre chargé de l'éducation ;
 - ab) un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
 - ac) un représentant du ministre de l'intérieur ;
 - ad) un représentant du ministre chargé des collectivités locales ;
 - ae) un représentant du ministre chargé du budget ;
 - af) un représentant du ministre chargé de la fonction publique ;
 - ag) un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
 - ah) un représentant du ministre chargé de l'outre-mer ;
 - ai) un représentant du ministre chargé de l'équipement ;
 - aj) un représentant du ministre chargé des sports ;
 - ak) un représentant du ministre chargé des personnes handicapées.
- b) Deux membres titulaires représentants des chefs d'établissement et deux suppléants, nommés sur proposition des organisations représentatives :
 - ba) un représentant du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN) ;
 - bb) un représentant du Syndicat national des chefs d'établissement de l'enseignement libre (SNCEEL) ;
 - bc) quatre personnalités qualifiées désignées en fonction de leurs compétences.

Article D239-28

(Décret n° 1995-591 du 6 mai 1995 art. 2
Journal Officiel du 7 mai 1995)

(Décret n°2007-1722 du 6 décembre 2007 art.2
Journal Officiel du 8 décembre 2007)

Le ministre chargé de l'éducation nomme, parmi les membres de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, le président, pour une durée de trois ans, par arrêté.

Article D239-29

(Décret n° 1995-591 du 6 mai 1995 art. 2
Journal Officiel du 7 mai 1995)

(Décret n°2007-1722 du 6 décembre 2007 art.2
Journal Officiel du 8 décembre 2007)

Des experts peuvent être entendus par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

Article D239-30

(Décret n° 1995-591 du 6 mai 1995 art. 2
Journal Officiel du 7 mai 1995)

(Décret n°2007-1722 du 6 décembre 2007 art.2
Journal Officiel du 8 décembre 2007)

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement élabore son règlement intérieur.

Article D239-31

(Décret n° 1995-591 du 6 mai 1995 art. 2
Journal Officiel du 7 mai 1995)

L'Observatoire détermine notamment la périodicité, la nature et les conditions de ses travaux ainsi que les conditions dans lesquelles les collectivités ou les propriétaires privés présentent les remarques que leur suggèrent les informations transmises par l'Observatoire.

Article D239-32

(Décret n° 1995-591 du 6 mai 1995 art. 2
Journal Officiel du 7 mai 1995)

(Décret n°2007-1722 du 6 décembre 2007 art.2
Journal Officiel du 8 décembre 2007)

L'ordre du jour des séances est fixé par le président, ou sur demande d'au moins un quart des membres de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement. Il choisit, en son sein, un rapporteur.

Article D239-33

(Décret n° 1995-591 du 6 mai 1995 art. 2
Journal Officiel du 7 mai 1995)

(Décret n°2007-1722 du 6 décembre 2007 art. 2
Journal Officiel du 8 décembre 2007)

Un secrétariat est mis à la disposition de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement par le ministre chargé de l'éducation nationale.



Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 28 novembre 2014 portant nomination des membres de l'Observatoire national
de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement**

NOR : MENA1411408A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 novembre 2014, sont nommés membres de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement :

Au titre du collège des élus et des gestionnaires de l'immobilier scolaire et universitaire

Un membre de l'Assemblée nationale

Titulaire : Mme Sandrine DOUCET.
Premier suppléant : Mme Véronique MASSONNEAU.
Deuxième suppléant : M. Frédéric REISS.

Un membre du Sénat

Titulaire : M. Michel LE SCOUARNEC.
Premier suppléant : Mme Françoise CARTRON.
Deuxième suppléant : M. Jean BOYER.

Trois présidents ou vice-présidents de conseil régional

Titulaires : M. Matthieu ORPHELIN, M. Marc LIPINSKI, Mme Karine MARGUTTI.
Premiers suppléants : M. Dominique BRU, M. Patrick RIEHL, Mme Lorette JOLY.
Deuxièmes suppléants : M. Jacques CRESTA, Mme Marie-Pierre ROUGER, Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT.

*Un représentant de la Fédération nationale
des organismes de gestion de l'enseignement catholique*

Titulaire : M. Michel COULON.
Premier suppléant : Mme Chrystel DIERKING.
Deuxième suppléant : Mme Florence LE CARS.

*Un président d'université désigné
par la conférence des présidents d'université*

Titulaire : Mme Anne FRAISSE.
Premier suppléant : Mme Christine GANGLOFF ZIEGLER.

Au titre du collège des représentants des personnels et des usagers

En qualité de représentants des établissements publics

Trois représentants de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

Titulaires : M. Daniel LE CAM, M. Frédéric DAYMA, M. Nicolas DUVEAU.
Premiers suppléants : M. Jean-Paul TOURNARE, Mme Annie DUTOUR, M. Marc VERSEPUECH.

Deuxièmes suppléants : M. Pierre PIEPROWZNIK, M. Philippe ENCLOS, M. Philippe DUVERNY.

Trois représentants de l'Union nationale
des syndicats autonomes (UNSA-Education)

Titulaires : M. Dominique DUPASQUIER, M. Alain BROUSSE, Mme Monique NICOLAS.
Premiers suppléants : M. Emmanuel MARGERILDON, M. Francis BOUGAULT, Mme Rachid DOVERNE.
Deuxièmes suppléants : M. Laurent ESCURE, Mme Ludivine KUSIOR, M. Amar AMMOUR.

Un représentant du Syndicat général
de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

Titulaire : Mme Laurence CHARRIER.
Premier suppléant : M. Adrien ETTWILLER.
Deuxième suppléant : M. Gilbert HEITZ.

Un représentant de la Confédération générale
du travail-Force ouvrière (CGT-FO)

Titulaire : Mme Corinne MASINO.
Premier suppléant : M. Guy THONNAT.
Deuxième suppléant : Mme Jacqueline BEX.

Un représentant du Syndicat national
des lycées et collèges (SNALC-CSEN)

Titulaire : M. Frédéric ELEUCHE.
Premier suppléant : M. Albert-Jean MOUGIN.
Deuxième suppléant : Mme Alice EISSEN.

Un représentant de la Confédération générale
du travail (CGT)

Titulaire : M. Philippe BRANCHE.
Premier suppléant : M. Hugo LEVECOT.
Deuxième suppléant : M. Clément SCHERTZ.

Trois représentants de la Fédération
des conseils de parents d'élèves (FCPE)

Titulaires : M. Rodrigo ARENAS-MUNOZ, Mme Liliane HUGUET, Mme Nathalie GAUJAC.
Premiers suppléants : M. Jacques BERTRAND, M. Guillaume DUPONT, M. Ronan LE BIZEC.
Deuxièmes suppléants : Mme Nathalie CUENIN, Mme Françoise MOUGIN, Mme Elise ROISNEL.

Un représentant de la Fédération des parents d'élèves
de l'enseignement public (PEEP)

Titulaire : M. Sébastien KEHREN.
Premier suppléant : Mme Pascale CONAN.

En qualité de représentants des établissements privés

Un représentant de la Fédération
de l'enseignement privé (FEP-CFDT)

Titulaire : M. Pascal BARTKOWSKI.
Premier suppléant : M. Pierre MAGNUSZEVSKI.
Deuxième suppléant : M. Franck LUTZ.

Un représentant de l'Union nationale des associations
de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL)

Titulaire : M. Mario HELLER.

**Au titre du collège des représentants de l'Etat,
des chefs d'établissement et des personnalités qualifiées**

Représentants des ministres

Un représentant du ministre
chargé de l'éducation nationale

Titulaire : M. Michel AUGRIS.
Premier suppléant : Mme Patricia BRISTOL-GAUZY.
Deuxième suppléant : Mme Marie GOISET.

Un représentant du ministre
chargé de l'enseignement supérieur

Titulaire : Mme Catherine CHAUFFRAY.
Premier suppléant : Mme Michelle AUREGAN.

Un représentant du ministre de l'intérieur

Titulaire : M. Jean-Marie CAILLAUD.
Premier suppléant : Mme Colette KRAUS.
Deuxième suppléant : Mme Catherine GUENON.

Un représentant du ministre
chargé des collectivités locales

Titulaire : Mme Stéphanie MONET.
Premier suppléant : Mme Juliette WATTEBLED.
Deuxième suppléant : Mme Chloé BUISSON.

Un représentant du ministre
chargé du budget

Titulaire : Mme Florence GODARD.
Premier suppléant : Mme Anne WITTMANN.
Deuxième suppléant : Mme Lorinda BILLANT.

Un représentant du ministre
chargé de l'agriculture

Titulaire : M. Emmanuel HEMERY.
Premier suppléant : Mme Corinne SADOT.
Deuxième suppléant : Mme Valérie MEIGNEUX.

Un représentant du ministre
chargé de l'outre-mer

Titulaire : M. Joël ROCH.
Premier suppléant : M. Cédric LORET.

Un représentant du ministre
chargé de l'équipement

Titulaire : Mme Katy NARCY.
Premier suppléant : Mme Marie-Christine ROGER.
Deuxième suppléant : M. Antoine CRETIN-MAITENAZ.

Un représentant du ministre
chargé des sports

Titulaire : Mme France PORET-THUMAN.
Premier suppléant : M. Denis ROUX.
Deuxième suppléant : M. Bernard VERNEAU.

Un représentant du ministre
chargé des personnes handicapées

Titulaire : Mme Nathalie Cuvillier.
Premier suppléant : Mme Frédéric CHADEL.
Deuxième suppléant : Mme Marie GOLHEN.

*Représentants des chefs d'établissement nommés
sur proposition des organisations représentatives*

Un représentant du Syndicat national des personnels
de direction de l'éducation nationale (SNPDEN)

Titulaire : M. Pascal BOLLORE.
Premier suppléant : M. Raymond SCIEUX.
Deuxième suppléant : M. Marcel PESCHAIRE.

Un représentant du Syndicat national
des chefs d'établissement d'enseignement libre (SNCEEL)

Titulaire : M. Jean-Louis GUEGAN.

Personnalités désignées en fonction de leurs compétences

M. Jean-Marie SCHLERET, Mme Françoise BOUTET-WAISS, Mme Soraya KOMPANY, M. Jacques PERRIN.

Les membres

des commissions

Commission accessibilité

Rapporteurs : Soraya KOMPANY (personnalité qualifiée)

Jean-Marie SCHLERET (président de l'Observatoire)

Secrétariat général : Marie-José KESTLER

- Laurence ALLAIN (FCPE)
- Michèle AUREGAN (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)
- Sébastien BRION (Conseil départemental Hauts-de-Seine)
- Antoine CRETIN-MAITENAZ (Ministère du logement et de l'égalité des territoires)
- Pascale DURAND (FCPE)
- Frédéric ELEUCHE (SNALC-FGAF)
- Claudine HERVY (PEEP)
- Eric LAGACHE (Conseil régional Hauts-de-France)
- Nassiba LEBTAHI (Conseil régional Hauts-de-France)
- CDT Mathieu MALFAIT (Ministère de l'intérieur)
- Christine MOUFFLE (SNPTES)
- Sophie POUVERREAU (FNOGEC)
- Julia ZUCKER (Délégation ministérielle à l'accessibilité)
- Baptiste JEANNET (Ministère de la transition écologique et solidaire)
- Frédéric ROSTAL (Ministère de la transition écologique et solidaire)
- Laurent ZAMECZKOWSKI (PEEP)
- Corinne SADOT ((Ministère de l'agriculture et alimentation)

Commission sécurité bâtiment et risque incendie

Rapporteur : Michel GUIBOURGEAU (consultant)

Secrétariat général : Jean-Michel BILLIOUD

- LCL Benoist AUGER (Conseil régional Centre-Val-de-Loire)
- LCL Pascal CUPIF (Conseil régional Bretagne)
- Anna GRUSZECKA (Conseil régional Hauts-de-France)
- LCL Alain HALTER (FNSPF)
- LCL Christian JEANDEMANGE (FNSPF)
- Claudine HERVY (PEEP)
- Éric LAGACHE (Conseil régional Hauts-de-France)
- Vincent LOUSTEAU (SGEN-CFDT)
- Pierre MAGNUSZEWSKI (FEP-CFDT)
- CDT Francis VENAULT (Ministère de l'Intérieur)
- Bernard PREPONIOT (Consultant)
- Claude RUBIN-BOURGEOIS (Conseil départemental Hauts-de-Seine)
- Corinne SADOT ((Ministère de l'agriculture et alimentation)
- Franck SAULNIER (SNPTES)
- Laurent ZAMECZKOWSKI (PEEP)

Commission sécurité, santé, hygiène et sport

Rapporteur : Michèle OLIVAIN (SNES-FSU)
Secrétariat général : Marie-José KESTLER et Delphine JOURDIN

- Maria AQALLAL (Ministère des solidarités et de la santé)
- Pascal BOLLORE (SNPDEN)
- Stéphanie CHAULET- MAURO (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, DGESCO B3-1)
- Frédéric ELEUCHE (SNALC-FGAF)
- Gilles EINSARGUEIX (Ministère des solidarités et de la santé)
- Nathalie FRANCOIS (SNEP-FSU)
- Benoit GONON (ISST, académie de Grenoble)
- Michel GUIBOURGEAU (consultant)
- Vincent LOUSTEAU (SGEN-CFDT)
- Virginie PELLERIN (SNPTES)
- Bernard PREPONIOT (Consultant)
- Stéphanie RIVOAL (Académie de Limoges)
- Corinne SADOT (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)
- Marion TIRONNEAU (Conseillère de prévention, académie de Paris)

Commission formations professionnelles, sécurité au travail

Rapporteur : Christian BIGAUT (IGAENR)
Secrétariat général : Marie-José KESTLER

- Julie BEAUSSIER (Ministère du travail)
- Philippe BRANCHE (CGT)
- Frédéric ELEUCHE (SNALC-FGAF)
- Jean-Louis GUEGAN (SNCEEL)
- Claire-Marie JARNOUIN (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)
- Bernard PREPONIOT (Consultant)
- Isabelle RASTOUL-GILLET (SGEN-CFDT)

Les experts de l'Observatoire

- Michel CHAMPON, préfet honoraire
- LCL Pascal CUPIF, chargé de mission prévention, Conseil régional de Bretagne
- Michel GUIBOURGEAU, consultant
- Gérard MIGNOT (IFFO-RME)

Commission risques majeurs

Rapporteurs : Delphine JOURDIN (Conseillère technique pour les risques majeurs, académie de Versailles) et Gérard MIGNOT (IFFO-RME)
Secrétariat général : Didier BARTHON

- Éric BACCALA (DGESCO A1-1)
- Pascal BARTKOWSKI (FEP-CFDT)
- Henri CAZABAN (DGESCO B3-1)
- Stéphanie CHAULET-MAURO (DGESCO B3-1)
- Véronique GASTÉ (DGESCO B3-1)
- Jean-Paul GRAS (Fédération nationale des DDEN)
- Michel GUIBOURGEAU (Consultant)
- Éric LAGACHE (Conseil régional Hauts-de-France)
- Henri LARNAUD (ISST, académie de Grenoble)
- Daniel LE CAM (SNES-FSU)
- Jean-François LEBLANC (Chargé de mission risques majeurs, académie de Grenoble)
- Vincent LOUSTAU (SGEN-CFDT)
- Pierre MAGNUSZEWSKI (FEP-CFDT)
- Maryse MEULENAERE (Coordinatrice risques majeurs, académie de Lille)
- Isabelle NOUGAREDE (Chargée de mission sécurité et risques majeurs, DSDEN 78)
- Bernard PRÉPONIOT (Consultant)
- Corinne SADOT (Ministère de l'agriculture et alimentation)
- Sylvie SPECTE (Conseillère de prévention académique, coordinatrice risques majeurs, académie de Rouen)

Commission enseignement supérieur

Rapporteur : David SAVY (Conseiller national de prévention-INRA)
Secrétariat général : Didier BARTHON

- Carole CHAPPELLE (Université René Descartes - membre du CHSCT ministériel)
- Édith DOUCET (INSERM - Centre de recherche des Cordeliers UMR_S 1138 - ADHYS)
- Marie-Agnès DESPRES (SNPTES)
- Jean DUBOURG (Université de Bordeaux – ARTIES)
- Claude GEIST (Université de Strasbourg - GP'Sup)
- Raphaël GREFFE (Directeur général des services adjoint UPEC – ARTIES)
- François GROSSIN (UFR Sciences - Université Paris-Sud - ADHYS)
- Marie MILETICH (Conseillère de prévention MENJ/MESRI – ADHYS)
- Daniel NIEDERLANDER (Université de Bourgogne – ARTIES)
- Marie-Blandine PEINTURIER (Université Claude Bernard Lyon 1 - GP'Sup)
- Sarah PENAS (Université de Montpellier - GP'Sup)
- Pierre TOUTAIN (Université Paris-Descartes – ADHYS)

Index analytique

des travaux de l'Observatoire (1994-2017)

A

Abords / école / fiche prévention (2016) p.88

Accessibilité

- accueil et sécurité incendie (2005) p.45, p.53, (2006) p.39, (2007) p.63, (2008) p.53, (2009) p.53
- accessibilité universelle / nouveau concept (2010) p.45
- audit accessibilité pour tous et conseil d'orientation énergétique du conseil général de l'Hérault (2009) p.53
- collèges / état de l'accessibilité dans les/ (2016) p.11
- démarche handicap de l'université de Strasbourg (2016) p.19
- diagnostic accessibilité des collèges publics (2009) p.51
- écoles (2014) p.9
- ERP 1^{er} groupe (2012) p.63
- établissement d'enseignement / spécificités (2011) p.71
- établissements d'enseignement supérieur (2005) p.49, (2006) p.46, (2008) p.57, diagnostic (2009) p.57, (2010) p.17, enseignement supérieur agricole (2008) p.59
- évolution réglementaire et jurisprudentielle en matière d'accessibilité (2008) p.54, (2009) p.47, (2010) p.35
- lycées (2012) p.55
- référentiel d'appréciation lycées (2013) p.69
- réglementation (rappel) (2016) p.11
- travaux de mise en accessibilité, conseil général de l'Hérault (2011) p.67, région Rhône-Alpes (2012) p.59
- enseignement supérieur (2017) p.11

Accidents en EPS (2006) p.91, affiche (2006) p.93

Accidents des étudiants en STAPS / enquête (2002) p.105

Accident majeur / établissements d'enseignement face à l'accident majeur (2002) p.168, guide / mise à jour 2008 / document Observatoire (2008) p.29, document actualisé (2016) p.130

Accidents mortels (1999) p.14, (2002) p.61, (2005) p.17, (2006) p.21, (2007) p.21, (2008) p.96, (2009) p.128, (2012) p.126, (2013) p.184, (2014) p.175, (2015) p.255, (2016) p.231
Accidents scolaires voir BAOBAC, (2017) p.121

Accord EUR-OPA Risques majeurs et réduction des risques à l'école (2007) p.69

Accueil des jeunes en milieu professionnel (2003) p.69

ACMO/ académies (2009) p.13, enseignement supérieur (2002) p.71

Acteurs de la sécurité (1994) p.75

Activités expérimentales (1997) p.167, (1998) p.171, (2002) p.119, SVT et biologie-écologie (2015) p.211

Activités expérimentales / enseignement supérieur (1997) p.33, (1998) p.181, (2014) p.121, (2015) p.197, (2016) p.169

Activité physique et sportive / présentation du guide / points liés à la sécurité (2000) p.77

Activités scientifiques, technologiques et professionnelles dans l'enseignement scolaire (1999) p.19, (2000) p.43, p.85, (2001) p.113, (2006) p.67

Activités scientifiques, technologiques et professionnelles dans l'enseignement supérieur (1999) p.21, p.197, (2000) p.107

Ad'AP Agendas d'accessibilité programmée (2014) p.14, lycées (2015) p.11, fiche prévention (2016) p.64, enseignement supérieur (2017) p.11

Aération voir Ambiance de travail : aération, ventilation, aspiration

Affaissement de terrain / école Auguste Perret / Paris 13^e (2003) p.100

Affiche / Risque cardiaque / pratique sportive (2011) p.19

Agents biologiques / exposition possible / TP sciences de la vie et santé / enseignement supérieur (2016) p.169
Agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction voir CMR et exposition

Air intérieur / ambiance de travail : aération, ventilation, aspiration (2001) p.113

Air intérieur / environnement intérieur des écoles (2012) p.112

Aires de jeu (2005) p.88

Alarme / centrale d'alarme (2005) p.39, (2007) p.59
Alençon groupe scolaire Saint-François (rapport tempête)
(2000) p.10, p.73

Alfortville (Val-de-Marne) lycée Maximilien Perret (2015) p.155

Alerte / événement majeur (2015) p.165 voir SAIP

Alerte / exercice PPMS / académie de Rouen (2015) p.181

Alerte météorologique / dispositif (fascicule août 2000) p.65

Ambiance de travail : aération, ventilation, aspiration (2001) p.113

Amiante / (1996) p.42, (1996) p. 177, enseignement supérieur
p.28, (1997) enseignement supérieur p.31, p.135, (1998) p.31,
p.187, p.189, (2002) p.138, (2006) p.32, dossier (2016) p.185

ANATEEP / transports éducatifs de l'enseignement public /
audition de M. Trébosc (2010) p.89

Antennes de téléphonie mobile (2002) p.74, audition du
professeur Denis ZMIROU (2010) p.107

Appareils de levage / machines mobiles / tracteurs (1999)
p.178, (2002) p.143

Appareils de levage voir "Grues"

Arcueil (Val-de-Marne) / visite de la Maison des examens (2007) p.67

Arras (Pas-de-Calais) / visite au lycée professionnel du bâtiment
Jacques le Caron (2009) p.44

Aspiration voir Ambiance de travail : aération, ventilation,
aspiration (2001) p.113

Assistants de prévention de circonscription / fiche prévention
(2016) p.50

Ateliers (1996) p.127, (1997) p. 41, p.235, enseignement
supérieur (1997) p.34, (1998) p.27, projet sécurité (1999) p.169

Attentats (2002) p.14, (2003) pp.113-114, retour d'expérience
académie de Paris (2015) p.178

Auckland (Nouvelle-Zélande) / rencontres internationales
(2008) p.39

Auvents (fascicule août 2000) p. 30

AZF / Toulouse / explosion (2001) p.33, (2002) p.38

Aveugles et mal voyants / accessibilité mise en œuvre par INSA
et les universités Lyon 1, 2 et 3 (2006) p.45

B

BAOBAC Bases de données Accidents (1996) p.109, (1997)
p.183, (1999) p.13;p.63, (2001) p.51, (2002) p.53, (2003) p.37,
(2004) p.15, (2005) p.7, (2006), (2007) p.13, p.110, (2008) p.91,
(2009) p.123, (2010) p.121, (2011) p.89, (2012) p.123, (2013)
p.181, (2014) p.165, (2015) p.165, (2016) p.221, (2017) p.109

Bases de données voir "Outils d'observation"

Basket-ball / buts/ réglementation (2005) p.87

Bâtiments / contrôle en région PACA (2001) p.95

Bâtiments à structure métallique (1994) p.35, (1998) p.207,
p.230, rénovation p.232, (1999) p.17, p.113, (2001) p.77,
enseignement supérieur p.84, Batigam (2008) p.43

Bâtiments démontables (1994) p.37, (1998) p.213,
enseignement supérieur (1998) p.217 et 239

Bâtiments à structure béton (1994) p.36

Beauvais (Oise) / expérience de la ville / accueil des personnes
en situation de handicap : accessibilité et sécurité (2005) p.52

Bilan dressé par les partenaires (2001) p.19

Biologie / prévention des risques en chimie et biologie (1998) p.29

Biologie-écologie / risque et sécurité (2006) p.67

Bouches-du-Rhône / expérience du département / accueil des
personnes en situation de handicap : accessibilité et sécurité
(2005) p.52

Bourg-Broc / Mission parlementaire d'information / regard
porté par (2001) p.16

Bourrasques et tornades (2008) p.7

BRGM – Bureau de recherche géologique et minière
- affaissement de terrain, école Auguste Perret Paris 13^e (2003) p.100
- zonage sismique (2005) p.79

Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) / visite au lycée professionnel
des travaux publics (2009) p.43

Bruit (2000) p.91

BTP/prévention des risques/jeunes en formation (2017) p.61

Bully-les-Mines (Pas-de-Calais) / visite au lycée Léo Lagrange
(2015) p.45

Buts de handball réglementation (2005) p.87

C

- Caen (Calvados) / bibliothèque universitaire des sciences du campus 2/ accueil des personnes en situation de handicap : accessibilité et sécurité (2005) p.50
- Carrière-sur-Seine (Yvelines) – Lycée Les pierres vives (fascicule août 2000) p.10
- Centrales nucléaires – Gravelines (Nord) / Exercice national de crise nucléaire (2004) p.65
- Centre européen sur la formation à la prévention des risques / Sofia (2002) p.22
- Cinémathèque française de Paris-Bercy/accessibilité (2017) p.25
- Cité scolaire Pierre Forest à Maubeuge (1999) p.134
- Champs électromagnétiques (1997) p.63, (2001) p.71
- Champs électromagnétiques / risques pour les enfants et adolescents / (2001) p.71, audition du professeur Denis ZMIROU (2010) p.107
- Chantiers en sites occupés / réhabilitation campus de Jussieu (1999) p.122, (2004) p.91, exemples (2004) p.93
- Chemins (accessibilité) (2006) p.40, (2007) p.65
- Chimie / prévention des risques en chimie et biologie (1998) p.29, chimie (2000) p.90, chimie (2002) p.123
- CHS (1998) p.184
- Chutes (2003) p.39, (2004) p.23, (2005) p.8
- Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) (2013) p.145
- Climat / Données climatologiques / contexte tempêtes (fascicule août 2000) p.53
- CMR / exposition aux agents (2003) p.95
- CNCPH / audition Observatoire (2010) p.52
- Collèges – SEGPA (1998) p.27, (2009) p.35
- Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle) Réhabilitation réussie (métallique) (2013) p.32
- Commission d'hygiène et de sécurité / établissements scolaires 2nd degré/ document Observatoire (1999) p.229
- Commission de sécurité (1998) p.226, (1999) p.142, p.150, (2003) p.56, (2005) p.24
- Commission européenne / implication / culture sécurité (2002) p.17
- Commission Schléret / composition (1994) p.5, méthode p.13
- Concevoir et construire une école primaire/ Ouvrage Éd. Le Moniteur (2013) p.163
- Conférence de Washington/ protection des établissements scolaires face aux risques d'attentats terroristes (2002) p.14
- Confinement (fascicule août 2000) p.47, p.72
- Conformité et maintenance des machines-outils dans les lycées/ suivi (2006) p.75
- Conseil d'école/ fiche prévention (2016) p.52
- Conseil des maîtres/ fiche prévention (2016) p. 54
- Conseillers de préventions académiques (2015) p.288, (2016) p.274
- Conseillers de préventions académiques et départementaux / fiche prévention (2016) p.51
- Consignes générales / exemples (1999) p.187
- Consignes sur machine/ exemples (1999) p.186
- Construction dans l'enseignement supérieur et prise en compte du confort d'usage (2006) p.53
- Continuité service public (1996) p.47
- Contrôles et vérifications périodiques (2005) p.89, p.129, (2006) p.145
- Conventions tripartites/ équipements sportifs (2001) p.108
- Coordonnateurs risques majeurs (2001) p.169
- COPREC/ audition/ évacuation différée dans les ERP/ conséquences sur l'accessibilité de la nouvelle réglementation (2010) p.37
- Cour de récréation et préau/ fiche prévention (2016) p.66
- Courbevoie (Hauts-de-Seine) Collège Les Bruyères (2013) p.55
- Crise/ communication (2002) p.41
- Crise profonde (situation de)/ prévention et pilotage (2005) p.79
- CROUS/ parc des (2001) p.93
- Culture internationale de la sécurité scolaire (2002) p.13

D

Danger grave et imminent/ Registre spécial de signalement/ fiche prévention (2016) p.58

Décentralisation et prise en charge de la sécurité dans les EPLE (2009) p.13

Décès d'élèves sur le temps scolaire (2013) p.184

Décès non accidentels (2000) p.27

Déchets/ gestion/ enseignement secondaire (1998) p.175, (2006) p.67

Défibillateurs automatisés externes dans les établissements d'enseignement (2009) p.7, document Observatoire (2009) p.9

Dégâts tempêtes des 26 et 27 décembre 1999 (fascicule août 2000)

Démarche de prévention / région Pays de la Loire (2004) p.79

Déplacements réguliers hors de l'école/ fiche prévention (2016) p.72

Déroptions accordées / jeunes moins de 18 ans / formation professionnelle (2001) p.118

Déroptions accordées / élèves mineurs pour travail sur machines dangereuses (2005) p.57, (2006) p.78, (2007) p.26, travaux réglementés/procédure (2015) p.150

Déroptions accordées / élèves mineurs pour travail sur machines dangereuses / établissements d'enseignement agricole (2005) p.57

Désenfumage (1999) p.46

Diagnostic accessibilité dans les collèges publics (2009) p. 51

Diagnostic accessibilité dans les établissements d'enseignement supérieur (2009) p. 57

Diagnostiques des sols potentiellement pollués dans les lieux accueillant des enfants et des adolescents (2009) p.85

Diagnostiques techniques (2002) p.137

Directeur d'école/ fiche prévention (2016) p.45

Document unique (2002) p.122, p.132, (2003) p.74, (2014) p.33, fiche prévention (2016) p.53

Données climatologiques / contexte tempêtes (fascicule août 2000) p.53

DOM/ état de la sécurité en Martinique et en Guadeloupe (1998) p.21

Dossier technique amiante DTA (2016) p.192

E

Éclairage (2000) p.98

Écoles

- accidents cour de récréation voir base de données BAOBAC dans tous les rapports

- amiante (1998) p.189

- sanitaires (2007) p.31, caractéristiques techniques p.39

Effet Venturi (fascicule août 2000) p.57

Électrocutions (fascicule août 2000) p.89

Élèves mineurs/ prévention des risques/ enseignement professionnel BTP (2016) p.107

Encombrement des issues (1995) p.222

Engins de levage voir "grues" Engins de levage / surplomb établissements (1996) p.211, (2004) p.95

Enseignement agricole / risque incendie dans les établissements du second degré / document Observatoire (2009) p.19

Enseignement professionnel BTP / élèves mineurs / prévention des risques (2016) p.107

Enseignement supérieur / les crédits sécurité (1998) p.61

Enseignement supérieur / Inspecteur santé et sécurité au travail (2011) p.77

Entreprise / stage / sécurité des élèves (2011) p.31

Environnement intérieur des écoles (2012) p.112

EPI / Sciences de la vie et de la Terre / Biologie-écologie (2015) p.217

EPLE / décentralisation et prise en charge de la sécurité (2009) p.13

EPS / accidents (2006) p.91, affiche sécurité p.93

Équipements de jeux/ fiche prévention (2016) p.68

Équipements de protection individuelle (EPI) (2001) p.116, (2005) p.88

Équipements sportifs (1996) p.165, (1997) p.205, (1998) p.123, (1999) p.15, cahier état et suivi (1999) p.104, (2001) p.101, conventions tripartites p.108, enquête (2002) p.103, partenariat avec les collectivités / rapport Cathala (2002) p.114, (2003) p.77, outil de surveillance (2004) p.99, guide de surveillance (2005) p.81, matériels réglementés (2005) p.87

EREA (2002) p.91

ERP / Mise en accessibilité / Spécificité des établissements d'enseignement (2011) p.71

ERP de type R (2004) p.74, 2005 tous types p.89

ERP de type R / règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique (2006) p.151

Escalade en milieu scolaire (1998) p.141, EPI (2005) p.88

Escaliers

- de secours (1999) p.141

- enclouement (1999) p.145

ESOPE Outil d'observation (Base de données) sécurité des établissements (2003) p.7, (2004) p.31, (2005) p.23, (2006) p.113, (2007) p.81, (2008) p.61, (2009) p.93, (2010) p.123, (2011) p.93, (2012) p.127, (2013) p.185, (2014) p.176, (2015) p.176, (2016) p.232

EAS (2011) p.7, école / fiche prévention (2016) p.62 et 84 Établissements régionaux d'enseignement adapté voir EREA

Établissements français à l'étranger / sécurité (2003) p.113, (2006) p.95, (2011) p.49, (2012) p.97

Évacuation incendie (2014) p.23 / exercice (2005) p.33

Évacuation différée dans les ERP / conséquences sur l'accessibilité de la nouvelle réglementation (2010) p.37

Évacuation différée / Solutions (2016) p.27

Exercices d'évacuation (2000) p.135, (2005) p.33, (2012) p.11, école / fiche prévention (2016) p.82

Exercice d'évacuation incendie et de simulations risques majeurs / outil d'évaluation (2011) p.35

Exercice de mise à l'abri et de gestion de crise / IUT de Troyes (2004) p.68

Exercice Plan particulier d'intervention (PPI) / Grand Quevilly (Seine-Maritime) (2004) p.65

Exercice PPMS (2008) p.35

Exercice Richter Antilles (2008) p.11

Exercices / Organisation / Exemples de scénarios (2003) p.55
Explosion de l'usine AZF de Toulouse (2001) p.33

Exposition aux agents CMR (2003) p.95

Extincteurs (1999) p.133, école / fiche prévention (2016) p.80

F

Fabrègues (Hérault) / visite du collège / accessibilité des établissements d'enseignement (2006) p.43

Feignies (Nord) / Sécurité culture partagée / Bâtiment métallique (1999) p.131

Fenêtres (fascicule août 2000) p.57, (2001) p.95

Fiche de sécurité / exemple machine-outil tour (1999) p.189

Fiches mémo / évacuation incendie (2012) p.14

Fiches prévention de l'Observatoire (2015) p.77, (2016) p.41, (2017) p.47

Fiches produits dangereux / liste (1999) p.188

Filière bâtiment et travaux publics dans l'enseignement professionnel (2009) p.41

Filière bois / spécificités (2007) p.51

Filière hippique / spécificités (2006) p.81

Filière mécanique dans l'enseignement professionnel / spécificités (2010) p.69

Formation aux premiers secours (2010) p.55, (2011) p.21

Formation en prévention (1999) p.155

Formation et éducation aux risques (2003) p.61

Forum euro-méditerranéen sur la prévention des catastrophes / Madrid / conclusions (2003) p.107

G

Gestes de premiers secours / formation aux (2002) p.67

Gestion de crise / sensibilisation et préparation à (2002) p.17, p.48, (2004) p.63

Gestion du système de sécurité incendie (2007) p.57

Gouvieux (Oise) / visite de l'école des courses hippiques (2006) p.85

Grand Quevilly (Seine-Maritime) / exercice plan particulier d'intervention PPI (2004) p.65

Gravelines (Nord) / Exercice national de crise nucléaire (2004) p.65

Grenoble-universités (Isère) / Saint-Martin d'Hères : accueil des personnes en situation de handicap : accessibilité et sécurité (2005) p.49

Grues / principe de précaution (1996) p.42

Grues voir aussi "Engins de levage"

Guadeloupe / état de la sécurité en Martinique et en Guadeloupe (1998) p.21

Guide de réflexion sur l'évacuation et la mise en sécurité / accueil des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement du second degré (2006) p.49

Guides / nouveaux guides risques majeurs de l'Observatoire (2008) p.25

H

Habilitation électrique / dans ESOPE (2003) p.19

Handicap / accueil des élèves handicapés (2002) p.86, (2005) p.45, guide de réflexion sur l'évacuation et la mise en sécurité (2006) p.49

Handicap auditif (2017) p.15

Hautmont (Nord) Tornade du 3 août 2008 en Val de Sambre (2008) p.8

Haut fonctionnaire de défense et de sécurité des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (HFDS) (2009) p.89, (2010) p.113, HFADS/gestion des crises (2017) p.88

Hauts-de-France/plan de sûreté/réalisation/SAGES (2017) p.85

Hauts-de-Seine / démarche du conseil général / prêt de locaux / manifestations diverses (2004) p.87

Hérault /conseil général /audit accessibilité pour tous et conseil d'orientation énergétique (2009) p.53

Hygiène, santé, sécurité et prévention des risques dans les filières professionnelles (2014) p.63

Hygiène et sécurité dans les établissements (2000) p.33, registre p.35, (2001) p.66

I

Incendies recensés (2001) p.89, (2002) p.77, (2012) p.16

Inondations (2003) p.57

Inondations Seine-et-Marne / Témoignage directeur d'école (2016) p.163

Inondations Sud-Est France / enseignements à tirer (2002) p.39

Inspecteurs hygiène et sécurité (IHS) (1999) p.23

Inspecteurs de santé et sécurité au travail (ISST) dans l'enseignement supérieur (2011) p.77, dans les académies (2011) p.81

Inspecteurs de santé et sécurité au travail (ISST) académiques (2015) p.290, du MAAF (2015) p.291, (2016) p.276, du MAAF (2016) p.277

Institut d'études politiques (IEP Lille II)/accessibilité (2017) p.83

International :

- Accord EUR-OPA Risques majeurs et réduction des risques à l'école (2007) p.69

- Auckland (Nouvelle-Zélande) / conférence internationale, accessibilité des élèves handicapés (2008) p.39

- Beyrouth / sécurité au Lycée Franco-Libanais (2003) p.11

- Bruxelles / forum européen protection civile, novembre 2002 (2002) p.18

- Commission européenne / implication / culture sécurité / harmonisation des systèmes d'alerte (2002) p.17

- Conseil de l'Europe et prévention des risques (2002) p.19

- Conseil de l'Europe / Comité des correspondants permanents, Genève (2003) p.105, Paris (2003) p.110

- Emergence d'une culture internationale de la sécurité scolaire (2002) p.13

- Genève / réunion des correspondants permanents, gestion des risques, (2003) p.105

- Grèce / Prévention du risque sismique (2001) p.49

- Madrid / Forum euro-méditerranéen sur la prévention des catastrophes / conclusions (2003) p.107

- Masters euro-méditerranéens / gestion des risques (2003) p.110

- OCDE / Séminaire de Thessalonique sur la gestion des risques naturels (2001) p.48, Programme pour la construction scolaire (PEB Exchange) (2002) p.13, séminaire de Québec Montréal (2004) p.105

- Paris / séminaire international / sécurité scolaire, novembre 2003 (2003) p.111

- Réseau européen des observatoires de la sécurité (2002) p.22
- Sofia (Bulgarie), séminaires européen sur la sécurité des enfants, 2002, p.22
- Washington (Conférence de) USA / protection des établissements scolaires face aux risques d'attentats terroristes (2002) p.15

Internats (2000) p.11, p.43

Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) / exercice PCS (2008) p.27

J

Jeu (serious game) @.L.E.R.T.E (2014) p.84

Jeunes travailleurs / Réforme (2013) p.129

Jussieu campus / réhabilitation (1999) p.122, mise en sécurité (2002) p.17

L

Laboratoires / projet sécurité (1999) p.169

Lauterbourg (Bas-Rhin) / collège Holderith / accueil d'un enfant handicapé (2005) p.49

Laval (Mayenne) / Visite lycée agricole / dans Filière hippique / Spécificités (2006) p.84

Légionnelles (2002) p.143, dans ESOPE (2006) p.33

Libercourt (Pas-de-Calais) / exercice PPMS / collège Jean de Saint-Aubert (2008) p.26

Lille 1/bibliothèque universitaire/handicap (2017) p.19

Limoges (Haute-Vienne)/ École René Blanchot (2014) p.16

Locaux/ Prêt/manifestations diverses (2004) p.81, Hauts-de-Seine p.87

Locaux / Procédure administrative d'ouverture et de fermeture (2002) p.95

Logement étudiant (2013) p.137

Loire / SDIS de la Loire / conseils / prêt de locaux / manifestations diverses (2004) p.89

Lycée polyvalent Amélie Zurcher de Wittelsheim (2016) p.30

Lycées professionnels / ambiance de travail : aération, ventilation, aspiration (2001) p.113

Lyon (Rhône) / visite INSA et universités LYON 1, 2 et 3 / accessibilité des établissements d'enseignement étudiants aveugles et mal voyants (2006) p.45

M

Machines mobiles / tracteurs / appareils de levage (1999) p.178, (2000) p.104

Machines-outils / état du parc (1996) p.127, (1999) p.21, exemple fiche de sécurité p.189, p.201, (1998) p.160, p.189, (2006) p.75, (2007) p.47, (2009) p.35

Maintenance (1997) p.45, (1999) p.25, 239, p.235, (2000) p.55, (2001) p.141, (2002) p.129

Maintenance / bâtiments Batigam / guide de maintenance et d'exploitation (2008) p.43

Maintenance / formation des personnels ATOS (2002) p.135

Manifestations exceptionnelles au sein des établissements d'enseignement supérieur (2013) p.129

Marcq-en-Barœul (Nord) / chantiers en sites occupés / témoignage du proviseur du lycée des métiers (2004) p.93

Martinique / état de la sécurité en Martinique et en Guadeloupe (1998) p.21

Matériel réglementé (sport)/ informations (2005) p.87

Matières dangereuses / liste des fiches (1999) p.188

Maubeuge (Nord) / cité scolaire Pierre Forest (1999) p.134

Médecine préventive et de promotion de la santé / santé des étudiants (2006) p.157, organisation et missions des services (2008) p.47

Médecine préventive et de promotion de la santé / enquête de l'ONS sur le fonctionnement des SUMPPS (2008) p.50

Médecins scolaires / fiche prévention (2016) p.48

Micro-organismes (2015) p.219

Mise en conformité équipements des lycées, LP, EREA / Académie de Lille (1999) p.191

Mise en conformité machines mobiles, tracteurs, appareil levage anciens (secteur agricole) / projet (1999) p.194

Mission parlementaire d'information / regard porté par (2001) p.16

Montpellier (Hérault) / Visite du collège ALCO / accessibilité des établissements d'enseignement (2006) p.44 +2003 LEP

Murs d'escalade / document d'information (1998) p.141
Mutzig (Bas-Rhin) / chantiers en sites occupés / témoignage du principal du collège Louis Arbogast (2004) p.93

N

Nancy (Meurthe-et-Moselle) / UFR de chirurgie dentaire et de pharmacie/ Sécurité contre les risques d'incendie et de panique (2004) p.77

Nantes (Loire-Atlantique) / Académie / SDIS44 / déplacement (2015) p.64

Nantes (Loire-Atlantique) / Université / UFR de médecine et de pharmacie (1999) p.135

Neige et vents (fascicule août 2000)
Nord-Pas-de-Calais / démarche de la région / prêt de locaux / manifestations diverses (2004) p.89

Nucléaire / exercice national / Gravelines (Nord) (2004) p.65

O

Observatoire :

- textes constitutifs (2001) p.161, (2002) p.157, (2003) p.123, (2004) p.113, (2005) p.151, (2006) p.165, (2007) p.115, (2008) p.109, (2009) p.133, (2010) p.154, (2011) p.127, (2012) p.159, (2013) p.195, (2014) p.187, (2015) p.265, (2016) p.253
- documents d'information (1999) p.36

Observatoires de la sécurité/ réseau européen (2002) p.22

Organisation de la sécurité incendie en présence de personnes handicapées/ exemples de consignes (2003) p.93

Orléans (Loiret) / visite du pôle de chimie et bibliothèque des sciences/ acte de construire dans l'enseignement supérieur et prise en compte du confort d'usage (2006) p.53

ORSEC / Le dispositif ORSEC, plan communal de sauvegarde (PCS) et plan particulier de mise en sûreté (PPMS) (2009) p.65

Outre-mer / rapport du groupe de travail (1997) p.273

Outil d'observation (Base de données) accidents BAOBAC voir BAOBAC

Outil d'observation (Base de données) / incendies (Suivi annuel des) SAFE (2003) p.47

Outil d'observation (Base de données) / sécurité des établissements ESOPÉ voir ESOPÉ

Ouverture et de fermeture de locaux / Procédure administrative (2002) p.95

P

Pailleron / collège (1994) p. 11, (1996) p.42, les métalliques construits entre 1960 et 1975 / document de l'Observatoire (1999) p.161 Voir aussi bâtiments métalliques

Pandémie grippale voir Plan gouvernemental de prévention et de lutte "pandémie grippale"
Pays de la Loire / démarche de prévention (2004) p.79

PCS et PPMS (2004) p.70

PCS / exercice Issy-les-Moulineaux (2008) p.27

Personnels ATOS / maintenance / formation (2002) p.135

Personnel infirmier / fiche prévention (2016) p.46

Physique-chimie / aménagement des salles (1999) p.176

Plan gouvernemental de prévention et de lutte "pandémie grippale" et ses déclinaisons au ministère de l'éducation nationale et à la communauté urbaine du grand Nancy (2006) p.103

Plans et consignes de sécurité incendie / École / fiche prévention (2016) p.76

Plan SESAM (fascicule août 2000) p.70

Plomb d'origine hydrique / information à destination des établissements d'enseignement (2003) p.115

Plan particulier d'intervention (PPI) / Grand Quevilly (76) / Exercice (2004) p.65

Plan particulier de mise en sûreté voir PPMS

Plomb / peintures et canalisations dans ESOPÉ (2006) p.33

Pollution des sols / école / fiche prévention (2016) p.90

Portes ouvertes / manifestations dans l'enceinte des établissements d'enseignement (2004) p.81

Pourchet Gérard / hommage (201) p.155

PPI / plan particulier d'intervention / Grand Quevilly (Seine-Maritime) / exercice (2004) p.65

PPMS (2002) p.43, (2003) p.49, (2005) p.61, (2006) p.59, (2017) p.71

- cartes / résultats enquête (2015) p.187
- démarche PPMS dans le département des Yvelines (2016) p.152
- école / fiche prévention (2016) p.86
- enquête dans les écoles (2008) p.17, (2009) p.59, (2010) p.79, (2011) p.39, (2012) p.65, (2013) p.100, (2014) p.98, (2015) pp.184 & 187
- enquête dans les lycées et collèges (2010) p.79, (2011) p.39, (2012) p.65, (2013) p.102, (2014) p.102, (2015) pp.185, 188-189
- enquête dans les établissements relevant du ministère chargé de l'agriculture (2015) pp.186 & 190
- établissements d'enseignement face à l'événement majeur / document de l'Observatoire (2016) p.130
- exercices PPMS attentat-intrusion (2016) p.135, p.156
- guide / document de l'Observatoire mis à jour 2008 (2008) p.29
- guide/ document de l'Observatoire de 2008 mis à jour en 2016 (2016) p.130
- information auprès des directeurs d'école (2009) p.67
- journée départementale PPMS en Seine-Maritime (2010) p.89, (2011) p.47, (2012) p.85
- journée PPMS dans l'académie de Rouen (2013) p.105, (2014) p.87, (2015) p.191, (2016) p.141
- enseignement supérieur (2006) p.63
- exercices / scénarios (2003) p.55, (2008) p.26
- exercices / simulation d'événements aggravants dans l'établissement scolaire (2013) p.89
- exercices / simulation / PPMS « Risques majeurs » et « Attentat intrusion » (2017) p.73
- mise en œuvre (2014) p.79, (2015) p.183
- politique de développement / académie de Toulouse (2012) p.89
- plans de sûreté/EPL/ Hauts-de-France (2017) p.85
- préparation à la gestion d'une crise dans un établissement d'enseignement (2004) p.63
- stratégies d'accompagnement (2008) p.20
- vademécum pour l'organisation d'une journée collective de mise en œuvre (2014) p.80

Pratique sportive / ERP (2005) p.89, risque cardiaque (2011) p.17

Préfabriqués / bâtiments démontables (1994) p.37, (1998) p.214

Premiers secours / formation aux (2010) p.55

Prêt de locaux / manifestations diverses (2004) p.81

Prévention incendie dans les établissements agricoles (2009) p.34

Prévention des risques / biologie et chimie (1998) p.179, chimie (2000) p.90, p.135, (2002) p.123, (2010) p.63

Prévention des risques / enseignement supérieur / travaux pratiques (1998) p.181

Prévention des risques (2001) p.27, (2002) p.5

Prévention et pilotage des situations de crises profondes (2005) p.79

Prévention médicale/enseignement supérieur/ mise en œuvre décret modifié du 9 mai 1995/ HST (1999) p.227

Principe de prévention (1996) p.35

Principe de précaution (1996) p.41

Procédure administrative d'ouverture et de fermeture de locaux (2002) p.95

Produits construction / réaction au feu / Nouveau système classification européen (2000) p.50

Produits chimiques / second degré (2012) p.21, guide stockage p.23, guide déchets p.31, RS en SVT (2015) p.222

Produits dangereux / liste des fiches (1999) p.188

Protection nucléaire - Rencontres internationales Kiev - Atelier international (2008) p.40

Pyralène / transformateurs au / dans ESOPÉ (2006) p.33

Q

Qualité de l'air intérieur / école / fiche prévention (2016) p.92, écoles (2017) p.49

Questionnaire TP sciences du vivant et santé (2014) p.123, (2015) p.198

Questions écrites des parlementaires (2011) p.131, (2013) p.175, (2014) p.146, (2015) p.234

R

Radon (1996) p.42, (1998) p.48, (2002) p.139, (2006) p.32, école / fiche prévention (2016) p.94

Rapport Cathala / équipements sportifs (2002) p.114

Rayonnements ionisants / protection / évolution des principes généraux (2002) p.123

Référentiel pour le directeur d'école / académie de Clermont-Ferrand / M. Christian Peymaud (2016) p.100

Réflexion méthodologique / situations extrêmes (2016) p.164

Région Pays de la Loire / démarche de prévention (2004) p.79

Registre de santé et de sécurité au travail / fiche prévention (2016) p.56

Registre de sécurité incendie / fiche prévention (2016) p.60

Registre hygiène et sécurité (2000) p.35

Registre spécial de signalement de danger grave et imminent / fiche prévention (2016) p. 58

Registres et outils réglementaires/écoles (2017) p.54

Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements de type R (2004) p.123, (2006) p.151

Réglementation incendie / prise en compte de l'accessibilité (2008) p.53

Rencontres internationales Auckland (2008) p.39
Rencontres internationales de Kiev - Atelier international sur la protection nucléaire (2008) p.40

Rennes (Ille-et-Vilaine) / rencontre régionale (1999) p.40

Résidences universitaires (1998) p.217

Résidences universitaires / sécurité incendie / audition (2006) p.106

Revue "Direction" n°214 (2014) p.156

Risques (1994) p.21, (1997) p.29

- évaluation des risques pour les établissements scolaires en France / intervention de J.M. Schléret / séminaire international sur la sécurité scolaire (2003) p.133
- prévention des risques/ élèves mineurs/ enseignement professionnel BTP (2016) p.107
- risque cardiaque/pratique sportive (2011) p.17
- risques électriques (1998) p.167, (1999) p.170, (2000) p.89, formation p.177 (2000) p.89
- risque chimique dans les établissements scolaires / prévention (2000) p.135
- risque incendie / établissements d'enseignement agricole / document Observatoire (2009) p.19
- risques majeurs (1996) p.42, (2001) p.27, (2002) p.27, sismique (2005) p.67, p.77, nouveaux guides de l'Observatoire (2008) p.7, p.25, actualisation brochure de 2008 (2016) p.130
- risques / formation et éducation aux risques (2003) p.61
- risques et catastrophes naturelles / séminaire international (2001) p.48
- risque et sécurité en sciences de la vie et de la terre et biologie-écologie (+guide) (2006) p.67
- risques lors des travaux pratiques / enseignement supérieur (1998) p.181

Risque terroriste voir International, Washington (Conférence de)

Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) Collège Jules Verne (2013) p.55

S

SAE voir structures artificielles d'escalade

SAFE Suivi annuel des incendies voir Outils d'observation (Bases de données)

SAIP / Système d'alerte et d'information des populations (2015) p.174

Salles de TP / supérieur / conception et exploitation technique (2014) p.129

SAMU Necker de Paris / défibrillation automatisée externe et premiers gestes en cas d'arrêt cardiaque / audition du docteur Jean-Sébastien Marx (2009) p.8

Sanitaires écoles élémentaires (2007) p.31, gestion des sanitaires / fiche prévention (2016) p.96

Sanitaires scolaires / caractéristiques techniques (2007) p.39

Sanitaires second degré (2013) p.41

Santé des étudiants par le docteur Martine Rosenbacher-Berlemont (2006) p.157

Santé /promotion en faveur des élèves (2011) p.27

Sciences de la vie et de la terre / risques et sécurité (2006) p.67, (2015) p.211

Secours / faciliter l'accès et l'intervention /école / fiche prévention (2016) p.78

Secours d'urgence / mise en œuvre (2001) p.70

Sécurité incendie (1996) p.61, (1997) p.69, (1998) p.197, (1999) p.109, p.140, (2000) p.7, (2002) p.97, (2003) p.93, (2004) p.73, (2005) p.39, (2007) p.57, (2008) p.53, (2009) p.17, (2010) p.15
- enseignement supérieur (1997) p.66, (1997) p.85, (1999) p.122, p.129, (2003) p.81
- formation dans établissements du 2nd degré (2017) p.29
- internats / guide / document Observatoire (2010) p.17
- résidences universitaires / audition (2006) p.106
- sensibilisation / écoles / sapeurs-pompiers (2015) p.57
- le système de sécurité incendie ne fonctionne pas, comment réagir ? / document Observatoire (2007) p.58

- Sécurité collective et nouvelles menaces. P. Lagadec (2005) p.135
- Sécurité des manifestations dans l'enceinte des établissements d'enseignement (2004) p.81, exemples p.88
- Seine-Maritime / journée départementale PPMS (2010) p.89, (2011) p.47, (2012) p.83, (2013) p.105
Séismes voir aussi tremblements de terre
- Séismes (tableau des) (2005) p.71, (2009) p.77, (2010) p.91, (2011) p.57, (2012) p.73, (2013) p.117, (2014) p.105, (2016) p.241
- Séisme / consignes en cas de séisme préconisées par l'équipe risques majeurs éducation de la Martinique (2003) p.131
- Séismes / extrait du manuel de sécurité du lycée La Pérouse de San Francisco (2005) p.76
- Séminaire international sur la sécurité scolaire (2003) p.111
Séminaire OCDE / gestion sécurité des établissements d'enseignement (2004) p.105
- Service de sécurité et surveillance incendie (2013) p.17
- Service de sécurité incendie au collège et au lycée (2013) p.23
- Service de sécurité incendie à l'école / fiche prévention (2016) p.74
- SESAM (fascicule août 2000) p.70
- Signal national d'alerte (fascicule août 2000) p.66 et p.96
- SIMA Salon du machinisme agricole/ déplacement de l'Observatoire/ forum de l'adaptation du matériel agricole aux agriculteurs handicapés (2007) p.68
- Situations de crise profondes / prévention et pilotage (2005) p.79
- SIUMPPS / voir médecine préventive et de promotion de la santé
- SSI voir Système de sécurité incendie
- Sols pollués / diagnostic des sols potentiellement pollués dans les lieux accueillant des enfants et des adolescents (2009) p.85, (2012) p.39
- Sorbonne(s) dans ESOPE par ex (2003) p.33
- Stage en entreprise / sécurité élèves (2011) p.31, (2012) p.45, (2015) p.137, guide p.138
- St-Denis (Seine-St-Denis) / visite lycée professionnel Frédéric Bartholdi (2007) p.53
- St-Etienne-du-Rouvray / Lycée professionnel de bâtiment Le Corbusier / visite (2016) p.114
- St-Maur (Val-de-Marne) / visite lycée professionnel François Mansart (2007) p.55
- Strasbourg (Bas-Rhin) / université Louis Pasteur / sécurité (1998) p.236
Structures artificielles d'escalade (1998) p.141
- Structures métalliques (1994) p.35, (1998) p.207, p.230, rénovation p.232, (1999) p.17, p.113, (2001) p.77, enseignement supérieur p.84, Batigam (2008) p.43, évolution (2013) p.27
- Suivi conformité et maintenance des machines-outils dans les lycées (2006) p.75
- SUMPPS / voir Services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé
- SUMPPS / Enquête 2007 de l'Observatoire sur le fonctionnement des (2008) p.50
- Suresnes (Hauts-de-Seine) Collège Jean Macé (2013) p.55
- Surplomb établissements d'enseignement par des engins de levage (2004) p.95
- Surveillance incendie à l'école (2013) p.19
- ## T
- Tchernobyl (Ukraine) / atelier international sur la protection nucléaire (2008) p.40
- Tempêtes des 26 et 27 décembre 1999 (fascicule août 2000)
- Tempêtes (2000) p.13, enseignement supérieur p.14, établissements agricoles p.15, (2001) p.27, (2002) p.37
- Tempête Klaus de janvier 2009 dans le Sud-Ouest : retour d'expérience (2009) p.71
- Terrasses (fascicule août 2000)
- Tornade du 3 août 2008 en Val de Sambre (2008) p.7
- Tracteurs / machines mobiles / appareils de levage (1999) p.178
- Transports scolaires / sécurité aux points d'arrêt (1998) p.120, audition de M. Trébosc de l'ANATEEP (2010) p.89, témoignage d'un conducteur (2010) p.104
- Travail sur écran de visualisation (2000) p.102

Travaux de sécurité / bilan de l'utilisation des crédits (1998) p.51, (1999) p.38

Travaux pratiques (2000) chimie p.108, biologie p.110, voir Activités expérimentales

Travaux pratiques enseignement supérieur (1998) p.181, sciences du vivant et santé (2014) p.121, (2015) p.197, agents biologiques (2016) p.169
Tremblement de terre en classe/ document de l'académie de Martinique (2008) p.14

Troyes / IUT / exercice de mise à l'abri et de gestion de crise (2004) p.68

Troyes / IUT / deuxième exercice de mise à l'abri (2006) p.64

Tsunami du 26/12/2004 Indonésie (2005) p.69

Tueries de masse en milieu scolaire/ audition (2017) p.90

U

UFR de chirurgie dentaire et de pharmacie de Nancy / sécurité contre les risques d'incendie et de panique (2004) p.77

Université de Nantes (Loire-Atlantique) / UFR de médecine et de pharmacie (1999) p.135

Université Louis Pasteur de Strasbourg (Bas-Rhin) / sécurité (1998) p.236

Université de Strasbourg / démarche handicap (2016) p.19

V

Val de Sambre/ Tornade du 3 août 2008 (2008) p.7

Vanves (Haut-de-Seine) / lycée-collège Michelet / exemples d'une manifestation organisée à (2004) p.88

Végétaux / fiche prévention (2016) p.70

Ventilation voir Ambiance de travail : aération, ventilation, aspiration (2001) p.113

Vigipirate / affiches nov-déc 2015 (2015) p.163

Villeneuve d'Ascq (Nord) / lycée Raymond Queneau et collège du Triolo / accueil des personnes en situation de handicap : accessibilité et sécurité (2005) p.47

Viroflay (Yvelines) / visite de la résidence étudiante Jacqueline Auriol (2013) p.148

W

Washington (Conférence de) / protection des établissements scolaires face aux risques d'attentats terroristes (2002) p.14

Wittelsheim / Lycée polyvalent Amélie Zurcher (2016) p.30

Z

Zonage sismique/ programme national (2005) p.78, (2011) p.55

Table des propositions

de l'Observatoire (1994-2017)

A

Accessibilité (2010) p.119, (2011) p.87, (2012) p.58, (2013) p.72, (2014) p.18, (2015) p.52, (2016) p.24, (2017) p.27

Accessibilité des établissements d'enseignement supérieur (2006) p.46, (2013) p.159

Accidents scolaires (1996) p.113, (1997) p.67, (1998) p.66, (1999) p.62, p.85

Accidents en EPS (2006) p.92

Accueil des jeunes en milieu professionnel (2003) p.75

Accueil des personnes en situation de handicap : accessibilité et sécurité (2005) p.55, p.91, (2006) p.99, (2007) p.75, (2008) p.107, (2009) p.92

Acte de construire dans l'enseignement supérieur et la prise en compte du confort d'usage (2006) p.58

Activités expérimentales (1998) p.68, p.185, (2002) p.124, p.148, (2003) p.121, (2004) p.108, (2005) p.89, (2006) p.99

Activités expérimentales /enseignement supérieur (1997) p.66

Activités scientifiques /enseignement scolaire (1999) p.63

Activités scientifiques, technologiques et professionnelles / enseignement supérieur (1999) p.63, p.206

Amiante (1996) p.209, (1997) p.66, (1997) p.181, (1998) p.68, p.195, (2016) p.196

Ateliers (1996) p.161, (1996) p.221, (1997) p.67, (1997) p.271, (1998) p.67, p.169

B

BAOBAC (2004) p.25

C

Commission d'hygiène et de sécurité (2014) p.58

Commission Schléret (1994) p.89

Construire dans l'enseignement supérieur et prise en compte du confort d'usage (2006) p.58

D

Défibrillateurs automatisés externes (2009) p.91

Décentralisation et prise en charge de la sécurité dans les EPLE (2009) p.16, p.91

Dérogations accordées/ élèves mineurs pour travail sur machines dangereuses (2005) p.59

Document unique (2014) p.58

E

Écoles (1996) p.221

Élèves en stage (2012) p.46

Engins de levage (1996) p.222

Engins de levage / surplomb établissements (2004) p.95, p.98

Enseignement supérieur (1996) p.222, (2006) p.99, (2013) p.159, (2014) p.134, (2015) p.208, (2016) p.175
EPS (2003) p.121

Équipements sportifs (1996) p.173, (1996) p.221, (1997) p.67, (1998) p.66, (1999) p.62, p.98, (2002) p.147, (2003) p.79, (2004) p.108, (2005) p.89, (2006) p.99

ESOPE (2004) p.48, (2005) p.31, (2005) p.99, (2006) p.37

Évacuation mise en sécurité élèves handicapés (2006) p.47, (2007) p.68

Exercice d'évacuation incendie (2005) p.33

Exposition aux agents CMR (2003) p.98

F

Filière bâtiment et travaux publics dans l'enseignement professionnel (2009) p.46, p.92

Filière bois (recommandations) (2007) p.56

Filière hippique / spécificités (2006) p.89, p.100

Formation (2003) p.121

Formation et éducation aux risques (2003) p.67

Formation et information (1996) p.222, (1997) p.68, (1998) p.69

Formation professionnelle, technologique et expérimentale (2005) p.89, (2017) p.69

Formation professionnelle (2010) p.119, (2011) p.34, p.87, (2013) p.65, (2014) p.74, (2015) p.158, (2016) p.122

H

Handicapés accueil : accessibilité et sécurité (2005) p.55, p.91, (2006) p.99, (2007) p.75, (2008) p.107, (2009) p.92

I

Incendie (2011) p.8, p.87, (2013) p.159, (2015) p.72, (2016) p.37, (2017) p.42

J

Jeunes en milieu professionnel - Accueil (2003) p.75

M

Machines et systèmes industriels (2006) p.99

Machines-outils et personnels TOS (2007) p.31

Machines-outils dans les lycées : suivi de la conformité et de la maintenance (2006) p.79

Maintenance (2002) p.145, p.148, (2004) p.108, (2005) p.89

Maintenance machines-outils (2007) p.75, (2008) p.107, (2009) p.91

R

Risques majeurs (2013) p.159, (2014) p.119, (2015) p.192, (2016) p.165, (2017) p.86

S

Sanitaires bon usage des espaces collectifs (2013) p.159
SSHS (2015) p.132, (2016) p.102, (2017) p.53

des conseillers et des inspecteurs

1 - Les conseillers de prévention académiques

Dans chaque académie, un conseiller de prévention académique a pour missions :

- de mettre en œuvre des plans d'actions et de prévention en Santé et Sécurité au Travail,
- de coordonner et d'animer le réseau académique Santé et Sécurité au Travail,

- d'informer et de former des personnels sur les questions touchant à la santé, la sécurité et aux conditions de travail.

Il travaille en collaboration avec l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) de l'Académie qui contrôle les conditions d'application et propose au chef de service intéressé toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

ACADÉMIE	Nom et prénom	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
AIX - MARSEILLE	POIGNET Stéphane	Rectorat - Service DASH-CT Place Lucien Paye 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1	04 42 95 29 63	stephane.poignet@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	LE DRIANT Lionel	EREA - 4 rue Fournier 60360 CREVECCEUR-le-GRAND	03 22 82 69 81 06 76 42 21 87	lionel.le-driant@ac-amiens.fr
BESANCON	DAGAEFF Jean-Jacques	Rectorat - 10 rue de la Convention 25030 BESANCON CEDEX	03 81 65 73 52	ce.prevention@ac-besancon.fr jj.dagaeff@ac-besancon.fr
BORDEAUX	HALFINGER Pierre SELAUDOUX Jean-François	Rectorat 5 rue Joseph de Carayon Latour B.P. 935 - 33060 BORDEAUX CEDEX 1	06 33 46 76 52	pierre.halfinger@ac-bordeaux.fr jean-francois.selaudoux@ac-bordeaux.fr
CAEN	BOIVIN Sophie	Rectorat - 168 Rue Caponière BP 46184 - 14061 CAEN CEDEX	02 31 30 16 11	conseiller-prevention@ac-caen.fr
CLERMONT-FERRAND	DEDIEU Thierry FAURE Floripe	Rectorat - 3 avenue Vercingétorix 63000 CLERMONT-FERRAND CEDEX	04 73 99 34 90	thierry.dedieu@ac-clermont.fr floripe.faure@ac-clermont.fr
CORSE	NICOLAS Hervé	Rossini - BP 808-20192 Rectorat Boulevard Pascal - Ajaccio CEDEX 4	06 77 42 16 34	herve.nicolas@ac-corse.fr
CRÉTEIL	SALIBUR Karen	Rectorat Service santé et sécurité au travail 4 rue Georges Enesco 94010 CRETEIL	01 57 02 60 11	karen.salibur@ac-creteil.fr
DIJON	PERON Michel	Rectorat 2 rue du Général Delaborde 21000 DIJON	03 80 44 87 09	cpa@ac-dijon.fr
GRENOBLE	TRIAS-BATLE Emmanuelle	Rectorat - 7 Place Bir Hakeim 38021 GRENOBLE CEDEX	04 76 74 70 54	emmanuelle.trias-batle@ac-grenoble.fr

ACADÉMIE	Nom et prénom	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
GUADELOUPE	BARBEU Laurent	Rectorat - Service hygiène et sécurité BP 480 – 97139 ABYMES	05 90 93 83 20	laurent.barbeau@ac-guadeloupe.fr
GUYANE	CANEVAL Melissa	Rectorat - Route de Baduel BP 6011 – 97306 CAYENNE CEDEX	05 94 27 19 73	melissa.caneval@ac-guyane.fr
LILLE	DAUCHY Stéphane	Rectorat - 20 rue Saint-Jacques 59033 LILLE CEDEX	03 20 15 65 51	stephane.dauchy@ac-lille.fr
LIMOGES	FAUGERAS Frédéric	Rectorat - 13 rue François Chenieux 87000 LIMOGES	05 55 11 43 46	frederic.faugeras@ac-limoges.fr
LYON	GÉRARD Bernadette	Rectorat - 92 rue de Marseille 69354 LYON CEDEX	04 72 80 48 34	bernadette-gerard@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	ARCHANGE Marie-Odile	Rectorat - Terreville 97279 SCHOELCHER CEDEX	05 96 59 99 71	marie-odile.archange@ac-martinique.fr
MAYOTTE	Le-Rohellec Alexandra	Vice-rectorat – Pôle sécurité BP 76 – 97600 MAMOUDZOU	02 69 61 93 11	Alexandra.Le-Rohellec@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	BERGERON David HEVIN Nicolas	Rectorat - 31 rue de l'Université 34064 MONTPELLIER	04 67 91 49 81	ce.conseiller-prevention@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	GUILLIN Jean-Michel	Rectorat – Santé et sécurité au travail 2 rue Philippe de Gueldres 54035 NANCY CEDEX	03 83 86 24 88	jean-michel.guillin@ac-nancy-metz.fr
NANTES	THOMAS François	Rectorat 8 rue du Général Margueritte BP 43516 – 44035 NANTES CEDEX 1	02 51 86 30 18	acmo-ca-hsec@ac-nantes.fr
NICE	CHIARAMELLO Jean-Marc	Rectorat - 53, avenue Cap de Croix 06181 NICE CEDEX 2	04 92 15 47 15	cpa@ac-nice.fr
ORLÉANS TOURS	BARTH Régis	Rectorat - 21 rue St Etienne 45043 ORLEANS CEDEX	02 38 79 42 56	ce.prevention@ac-orleans-tours.fr
PARIS	CHANCRIN Olivier GERRIET Anne MOSCATELLI Guy PEIRSMAN François PELLARREY Gilles TIRONNEAU Marion	Rectorat 94 avenue Gambetta 75984 PARIS CEDEX 20	01 44 62 41 53 01 44 62 41 54	olivier.chancrin@ac-paris.fr anne.gerriet@ac-paris.fr guy.moscatelli@ac-paris.fr francois.peirsman@ac-paris.fr gilles.pellarrey@ac-paris.fr marion.tironneau@ac-paris.fr
POITIERS	GOLABECKI Grégory	Rectorat 22 rue Guillaume VII le Troubadour BP 625 - 86022 POITIERS CEDEX	05 16 52 65 63	gregory.golabecki@ac-poitiers.fr
REIMS	CAKIR Tayfun	Rectorat - 1 rue Navier 51082 REIMS CEDEX	03 26 05 20 16	ce.prevention@ac-reims.fr
RENNES	MARTINEZ Christophe	Rectorat - 96 rue d'Antrain CS 10503 35705 RENNES CEDEX	02 23 21 76 49	christophe.martinez@ac-rennes.fr
RÉUNION	MICARD Richard	Rectorat 24 avenue Georges Brassens Le Moufia 97702 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9	02 62 48 10 61	richard.micard@ac-reunion.fr
ROUEN	SPECTE Sylvie	Rectorat - Mission hygiène et sécurité 25 rue de Fontenelle 76037 ROUEN CEDEX 1	02 32 08 92 72	sylvie.specte@ac-rouen.fr
STRASBOURG	DELAUNAY Éric	Rectorat - 6 rue de la Toussaint 67975 STRASBOURG CEDEX 9	03 88 23 34 26	eric.delaunay@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	BARRAU Gisèle	Rectorat - Place Saint Jacques 31073 TOULOUSE CEDEX 6	05 61 17 75 75	dase@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	RODRIGUEZ Mathieu	Rectorat - 3 boulevard de Lesseps 78017 VERSAILLES	01 30 83 52 14	ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr

2 - Les inspecteurs santé et sécurité au travail

ACADÉMIE	Nom et prénom	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
AIX-MARSEILLE	BÉCHET Pierre	Rectorat-Service DASH-CT Place Lucien Paye 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX1	04 42 95 29 63	ce.ihs@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	BURY Nathalie	Rectorat 20 boulevard Alsace-lorraine BP 2609 80026 - AMIENS CEDEX 1	03 22 82 37 91	ce.isst@ac-amiens.fr
BESANCON	RENAUD Yves	Rectorat - 10 rue de la Convention 25030 BESANCON CEDEX	03 81 65 74 33	yves.renaud@ac-besançon.fr
BORDEAUX	COCHE Christine	Rectorat 5 rue Joseph de Carayon Latour B.P. 935 - 33060 BORDEAUX CEDEX 1	05 57 57 39 82	christine.coche@ac-bordeaux.fr
CAEN	HESS Bernard	Rectorat - 168 Rue Caponière BP 46184 - 14061 CAEN CEDEX	02 31 30 16 50	isst@ac-caen.fr
CLERMONT-FERRAND	PEYMAUD Christian	Rectorat - 3 avenue Vercingétorix 63000 CLERMONT-FERRAND CEDEX	04 73 99 34 17	ce.isst@ac-clermont.fr
CORSE	PONS Julien	Rectorat Boulevard Pascal Rossini BP 808 20192 AJACCIO CEDEX 4	04 95 50 33 63	isst@ac-corse.fr
CRÉTEIL	ABDELHAFID Malika	Rectorat - 4 rue Georges Enesco 94010 CRÉTEIL CEDEX	01 57 02 60 08	isst@ac-creteil.fr
DIJON	CAPRON Magali	Rectorat 2 rue du Général Delaborde 21000 DIJON	03 80 44 87 10	isst@ac-dijon.fr
GRENOBLE	GONON Benoît	7 place Bir Hakeim 38021 GRENOBLE CEDEX	04 76 77 73 89	benoit.gonon@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	HASSAN-DIB Sébastien	Rectorat BP 480 - 97139 ABYMES	05 90 93 83 06	inspection.hygiene.securite @ac-guadeloupe.fr
GUYANE	GALLIOT Christelle	Rectorat - Route de Baduel - BP 6011 97306 CAYENNE CEDEX	05 94 27 21 61	cgalliot@ac-guyane.fr
LILLE	DEPLANQUES François	Rectorat - 20 rue Saint-Jacques 59033 LILLE CEDEX	03 20 15 65 52	ce.securite-prevention@ac-lille.fr
LIMOGES	LECLERC Nicolas	Rectorat -13 rue François Chenieux 87031 LIMOGES CEDEX	05 55 11 43 44	nicolas.leclerc@ac-limoges.fr
LYON	BOUSQUET Daniel	Rectorat - 92 rue de Marseille 69354 LYON CEDEX	04 72 80 63 95	isst@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	WALOSZEK Virginie	Rectorat - Terreville 97279 SCHOELCHER CEDEX	05 96 59 99 48	virginie.waloszec@ac-martinique.fr
MONTPELLIER	TARBOURIECH Yves	Rectorat - 31 rue de l'université 34064 MONTPELLIER	06 86 03 98 84	isst@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	SALZGEBER Joséphine	Rectorat - Santé et sécurité au travail 2, rue Philippe de Gueldres 54035 NANCY CEDEX	03 83 86 24 86	josephine.salzgeber @ac-nancy-metz.fr
NANTES	HUHARDEAUX Isabelle	Rectorat 8 rue du Général Margueritte BP 43516 - 44035 NANTES CEDEX 1	02 51 86 30 13	ce.isst@ac-nantes.fr
NICE	CANATO Sandra	Rectorat - 53, avenue Cap de Croix 06181 NICE CEDEX 2	04 92 15 47 14 06 03 05 46 81	isst@ac-nice.fr

ACADÉMIE	Nom et prénom	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
ORLÉANS-TOURS	ÉGIOLE Marie-Florence	Rectorat - 21 rue St Etienne 45043 ORLEANS CEDEX	02 38 79 46 73	ce.isst@ac-orleans-tours.fr
PARIS	FERIER Gilles	Rectorat - 94 avenue Gambetta 75984 PARIS CEDEX 20	01 44 62 40 97	gilles.ferier@ac-paris.fr
POITIERS	SARRADIN Denis	Rectorat 22 rue Guillaume VII le Troubadour BP 625 - 86022 POITIERS CEDEX	05 16 52 65 67	isst@ac-poitiers.fr
REIMS	HOURRIEZ Patrice	Rectorat - 1 rue Navier 51082 REIMS CEDEX	06 74 13 11 21	ce.isst@ac-reims.fr
RENNES	LE GOUARD Christelle	Rectorat - 96 rue d'Antrain CS 10503 - 35705 RENNES CEDEX	02 23 21 73 69	christelle.le-gouard@ac-rennes.fr
RÉUNION	ECOLIVET Christian	Rectorat 24 av. Georges Brassens - Le Moufia 97702 ST DENIS MESSAG CEDEX 9	02 62 48 11 70	christian-jean.ecolivet@ac-reunion.fr
ROUEN	BOURDONNET Xavier	Rectorat - 25 rue de Fontenelle 76037 ROUEN CEDEX 1	02 32 08 92 71	isst@ac-rouen.fr
STRASBOURG	ILTIS Stéphane	Rectorat - 6 rue de la Toussaint 67975 STRASBOURG CEDEX 6	03 89 21 56 67	ce.isst@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	LAVEILHE Daniel	Rectorat - Place Saint Jacques 31073 TOULOUSE CEDEX 6	05 61 17 75 75	daniel.laveilhe@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	RODRIGUEZ Mathieu	Rectorat - 3 boulevard de Lesseps 78017 VERSAILLES	01 30 83 42 61 06 20 48 25 08	ce.isst@ac-versailles.fr

2 - Les inspecteurs santé et sécurité au travail (ministère chargé de l'Agriculture)

Nom et prénom	COMPÉTENCES	Résidence administrative	Téléphone	Adresse électronique
CLAVEL Pierre	Administrations centrales : Cabinet/B Cab, SG, DGAI, DGER, DGPE DRIAAF : Ile de France Enseignement technique : Yvelines, Seine et marne, CEZ Rambouillet Enseignement Sup et recherche : ENVA (Alfort), INRA (Paris, Jouy-en-Josas), ANSES (LSAnimale, Siège)	DRIAAF d'Ile-de-France 18, avenue Carnot 94234 CACHAN Cedex	01 41 24 17 96 06 85 32 16 51	pierre.clavel@agriculture.gouv.fr
DHEILLY Michèle	DRAAF : PACA, Corse DD(CS)PP : Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales / Alpes de haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Vaucluse / Haute-Corse, Corse-du-Sud DDT(M) : Aude, Hautes Alpes, Lozère, Pyrénées Orientales, Corse du sud Enseignement technique : Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales / Alpes de haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Vaucluse / Haute-Corse, corse-du-Sud Enseignement Sup et recherche : SupAgro, AgroParisTech Montpellier, INRA (Montpellier, Avignon, Corse), ANSES (laboratoire Sophia, LSV Montpellier)	DRAAF Occitanie Site de Montpellier place Chaptal - CS 69506 34960 MONTPELLIER Cedex 02	04 67 10 18 06 06 84 32 25 49	michele.dheilly@agriculture.gouv.fr
HÄCHLER Françoise	DRAAF : Auvergne-Rhône Alpes DD(CS)PP : Ain, Ardèche, Drôme, Loire, Haute Loire, Isère, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute Savoie DDT(M) : Ain, Rhône DOM : Guadeloupe, Martinique, Guyane (DAAF, EPL, AgroParisTech Kourou) Enseignement technique : Ain, Ardèche, Drôme, Loire, Haute Loire, Isère, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute Savoie Enseignement Sup et recherche : VetAgroSup, AgroParisTech Clermont-Ferrand, AgroSup Dijon site Marmilhat, INRA (Theix, Antille-Guyanne), ANSES (Lyon, LSV Lempdes) Ecole du MAA : INFOMA site Lyon Corbas	DRAAF Auvergne - Rhône-Alpes 165, rue Garibaldi - BP 3202 69401 LYON CEDEX 03	04 78 63 14 31 06 76 70 00 56	francoise.hachler@agriculture.gouv.fr
LALLEMENT Patricia	DRAAF : Hauts-de-France, Normandie DD(CS)PP : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme / Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine Maritime / Paris, Seine et Marne, Yvelines, Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise DDT(M) : Aisne, Oise, Orne, Yvelines Enseignement technique : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme / Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine Maritime Enseignement Sup et recherche : AgroParisTech (Ile de France), ENSP, INRA (Versailles, Nord-Picardie-Champagne), ANSES (LSAliments)	DRIAAF d'Ile-de-France 18, avenue Carnot 94234 CACHAN Cedex	01 41 24 18 01 07 77 30 20 04	patricia.lallement@agriculture.gouv.fr

Nom et prénom	COMPÉTENCES	Résidence administrative	Téléphone	Adresse électronique
NARDOT-PEYRILLE Agnès	DRAAF : Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine DD(CS)PP : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre et Loire, Loir-et-Cher, Loiret / Corrèze, Creuse, Haute-Vienne / Charente, Vienne / Allier, Cantal / Nièvre, Yonne DDT(M) : Allier, Cantal, Cher, Corrèze, Indre, Loir-et-Cher, Yonne Enseignement technique : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre et Loire, Loir-et-Cher, Loiret / Corrèze, Creuse, Haute-Vienne / Charente, Vienne / Allier, Cantal / Nièvre, Yonne Enseignement Sup et recherche : INRA (Val de Loire, Poitou-Charentes)	DRAAF Nouvelle-Aquitaine 22 Rue des Pénitents Blancs 87000 LIMOGES	05 55 12 92 66 07 64 57 44 36	agnes.nardot-peyrille@agriculture
PALARDY Thierry	DRAAF : Occitanie DD(CS)PP : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques / Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne DDT(M) : Aveyron, Dordogne, Gers, Lot-et-Garonne, Tarn DOM : Mayotte, La Réunion (DAAF, EPL) Enseignement technique : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques / Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne Enseignement Sup et recherche : ENVT (Toulouse), ENSFEA (Toulouse), Bordeaux Sciences Agro, INRA (Bordeaux, Toulouse), ANSES (LSV La Réunion)	DRAAF Occitanie – site de Toulouse Cité administrative - Bât. E Boulevard Armand Duportal 31074 TOULOUSE Cedex	05 61 10 61 74 06 03 85 52 45	
Hubert RENAULT	DRAAF : Bretagne, Pays de la Loire DD(CS)PP : Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan / Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée / Charente-Maritime, Deux-Sèvres DDT(M) : Maine-et-Loire, Mayenne, Deux-Sèvres Enseignement technique : Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan / Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée / Charente-Maritime, Deux-Sèvres Enseignement Sup et recherche : AgroCampus Ouest, ONIRIS, INRA (Rennes, Angers-Nantes), ANSES (Laboratoires de Ploufragan - Plouzané - Fougères - Dozulé - Niort, Agence nationale du médicament vétérinaire, LSV Angers - Rennes Le Rheu)	DRAAF Pays de la Loire 5, rue Françoise Giroud CS 67516 44275 NANTES cedex	02 31 24 97 11 06 87 09 94 46	hubert.renault@agriculture.gouv.fr
SCHULTHEISS Katherine	DRAAF : Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté DD(CS)PP : Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin / Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Territoire-de-Belfort DDT(M) : Aube, Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire-de-Belfort Enseignement technique : Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin / Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Territoire-de-Belfort Enseignement Sup et recherche : AgroSup Dijon, AgroParisTech Nancy, ENGEES, INRA (Nancy, Colmar, Dijon), ANSES (Laboratoire Hydrologie Nancy, LSV Nancy, Rage et faune sauvage Malzeville) Ecole du MAAF : INFOMA site Nancy	DRAAF Bourgogne-Franche-Comté 4 bis rue Hoche - BP 87865 21078 DIJON Cedex	03 80 39 30 04 06 80 42 89 90	katherine.schultheiss@agriculture.gouv.fr

3 - Coordonnateurs risques majeurs éducation

ACADÉMIE	Nom et prénom	Fonction	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
AIX-MARSEILLE	POIGNET Stéphane	Chargé de mission Délégation académique sécurité, hygiène, conditions de travail	Rectorat Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence	04 42 95 29 72	stephane.poignet@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	LE DRIANT Lionel	Enseignant	Lycée polyvalent Jean Macé 7, rue André-Ternynck 02300 Chauny	03 23 39 12 11 03 22 82 38 23	lionel.le-driant@ac-amiens.fr
BESANÇON	DAGAEFF Jean-Jacques	Conseiller de prévention académique	Rectorat 10, rue de la Convention 25030 Besançon Cedex	03 81 65 73 52	ce.prevention@ac-besancon.fr jj.dagaeff@ac-besancon.fr
BORDEAUX	COCHE Christine	Inspecteur santé et sécurité au travail	Rectorat 30, cours de Luze 33000 Bordeaux	05.57.57.39.82	christine.coche@ac-bordeaux.fr
CAEN	VELASQUEZ Olivier	Coordonnateur Risques Majeurs éducation	Rectorat 168, rue Caponnières 14061 CAEN Cedex	02 31 30 15 05	risquesmajeurs@ac-caen.fr
CLERMONT-FERRAND	PROST Florence	IA-IPR de SVT	Rectorat 3, avenue Vercingétorix 63333 Clermont Ferrand Cedex 1	04 73 99 33 28	florence.prost@ac-clermont.fr
CLERMONT-FERRAND	DEDIEU Thierry	Conseiller de prévention	Rectorat 3, avenue Vercingétorix 63033 Clermont Ferrand Cedex 1	04 73 99 34 90	thierry.dedieu@ac-clermont.fr
CORSE	PONS Julien	Inspecteur santé et sécurité au travail	Rectorat Bd Pascal Rossini BP 808 20192 Ajaccio cedex 4	04 95 50 33 63	julien.pons@ac-corse.fr
CRETEIL	NAVARRE Stéphane	CARM	Rectorat 4, rue Georges Enesco 94010 Créteil Cedex	01 57 02 61 95	stephane.navarre@ac-creteil.fr
DIJON	GERMAIN Paul	IA-IPR de Physique Chimie	Rectorat 2G, rue général Delaborde BP 81921 21019 Dijon Cedex	03 80 44 87 21	paul.germain@ac-dijon.fr
GRENOBLE	LEBLANC Jean-François	Coordonnateur académique risques majeurs	Rectorat 7, place Bir Hakeim 38 021 Grenoble Cedex	04 76 74 73 90	jean-francois.leblanc@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	TERRAC Jean-Marie	Conseiller du recteur en matière de sécurité	Rectorat BP 480 97183 LES ABYMES Cedex	05 90 47 81 03 06 90 35 03 41	jean-marie.terrac@ac-guadeloupe.fr
GUYANE	GALLIOT Christelle	Inspectrice Santé Sécurité au Travail	Rectorat Site de Troubiran BP 6011 97306 CAYENNE Cedex	05 94 27 21.61	christelle.galliot@ac-guyane.fr
LA RÉUNION	FOUQUART JULLIEN Isabelle	Conseillère de prévention départementale 1 ^{er} degré	Rectorat - DAHS 24, av. Georges Brassens CS 71003 97743 Saint Denis cedex 9	02 62 48 10 63 06 92 88 20 18	conseiller.prevention1erdegre@ac-reunion.fr
LILLE	MEULENAERE Maryse	Chargée de mission risques majeurs	Rectorat 20, rue Saint-Jacques BP 709 59033 Lille Cedex	03 20 15 60 74	maryse.meulenaere@ac-lille.fr
LIMOGES	GUY Christophe	Principal	Collège Pierre de Ronsard 98, rue de la Brégère 87065 LIMOGES		christophe.guy@ac-limoges.fr

ACADÉMIE	Nom et prénom	Fonction	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
LYON	KIEFFER Christine	Coordonnatrice académique Risques Majeurs	Rectorat 92, rue de Marseille BP 7227 69354 Lyon Cedex 7	04 72 80 62 61	christine.kieffer@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	WALOSZEK Virginie	DARIM - ISST Rectorat de la Martinique	Rectorat de la Martinique Les Hauts de Terreville 97279 Schoelcher Cedex	05 96 59 99 48 06 96 88 54 10	virginie.waloszek@ac-martinique.fr
MAYOTTE	GRESSE Paul	Vice rectorat Chargé de mission risques majeurs	Vice-rectorat de Mayotte BP 76 97600 Mamoudzou	02.69.61.92.64 06.39.69.48.33	paul.gresse@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	BERGERON David	Conseiller de prévention académique	Rectorat 31, rue de l'Université 34 058 Montpellier Cedex 1	06 86 03 98 50	david.bergeron@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	GUILLIN Jean-Michel	Conseiller de prévention académique	Rectorat 2, rue Philippe de Gueldres CO N° 13 54 035 Nancy Cedex	03 83 86 24 88	jean-michel.guillin@ac-nancy-metz.fr
NANTES					
NICE	BAILLET Séverine		Rectorat 53, avenue Cap de Croix 06181 Nice Cedex.		severine.baillet@ac-nice.fr
ORLÉANS-TOURS	BARTH Régis	Conseiller de prévention académique	Rectorat 21, rue Saint-Etienne 45043 Orléans Cedex 1	02 38 79 42 56	ce.prevention@ac-orleans-tours.fr
PARIS	FERIER Gilles	Inspecteur santé et sécurité au travail	Rectorat 12, boulevard d'Indochine 75019 PARIS	01 44 62 40 97	gilles.ferier@ac-paris.fr
POITIERS	CAILBAULT Laurence	Chargée de mission à l'éducation au développement durable et aux risques majeurs	Rectorat/ IA 86 Pôle Sécurité 22, rue Guillaume VII le Troubadour B.P. 625 86022 Poitiers Cedex	05 16 52 65 60	laurence.cailbault@ac-poitiers.fr
REIMS	BENNEZON Annie	Coordonnatrice Risques Majeurs	Rectorat 1, Rue Navier 51082 Reims Cedex	06 07 79 97 63	anniebennezon@hotmail.com
RENNES	MARTINEZ Christophe	Conseiller de prévention académique	Rectorat 96, rue d'Antrain CS34415 35044 Rennes Cedex	02 23 21 76 01	christophe.martinez@ac-rennes.fr
ROUEN	SPECTE Sylvie	Conseillère de prévention académique	Rectorat Mission santé et sécurité 25, rue de Fontenelle 76 037 Rouen Cedex 1	02 32 08 92 72	sylvie.specte@ac-rouen.fr
ST PIERRE ET MIQUELON	PLESNAGE Philippe	SG du service de l'EN de St Pierre et Miquelon Correspondant académique sécurité	Service de l'Éducation nationale 2, rue Maître Georges Lefèvre BP 4239 97500 St-Pierre et Miquelon	05 08 41 04 60	sg@ac-spm.fr
STRASBOURG					
TOULOUSE	MALANGE Jean-François	Coordonnateur Risques Majeurs Enseignant d'Histoire-Géographie	Rectorat CS 87703 31077 Toulouse Cedex 4	05 42 54 00 30	jean-francois.malange@ac-toulouse.fr
VERSAILLES					
WALLIS ET FUTUNA	BORRAT Christian	Directeur du 1 ^{er} degré Adjoint à la Vice-rectrice	Vice-Rectorat des Îles Wallis et Futuna BP 244 Mata'Utu 98600 UVEA	00 681- 72 15 42	christian.borrat@ac-wf.wf

ACADÉMIE	Nom et prénom	Fonction	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
Ministère de l'Agriculture	SADOT Corinne	Chargée de mission	Ministère de l'agriculture BVIE/ DGER 1ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP	01 49 55 44 13	corinne.sadot@agriculture.gouv.fr
POLYNÉSIE FRANCAISE	VINCENT Thierry	Coordonnateur académique risques majeurs	Vice-rectorat Rue Édouard Ahne BP1632 98713 Papeete	00 689 40 47 84 15	thierry.vincent@ac-polynesie.pf

Table

des sigles et acronymes

A

ACFI : Agent chargé des fonctions d'inspection (hygiène et sécurité des collectivités)

Ad'AP: Agenda d'accessibilité programmée

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (la fonction évolue en assistant de prévention en 2012)

ADATEEP : Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADF : Association des départements de France

ADSSU : Association des directeurs de services de santé universitaire

AFNOR : Association française de normalisation

AFPS : voir à PSC1

AFT : Association pour la formation dans le transport

AIST : Association internationale pour la sécurité des transports des jeunes

AMF : Association des maires de France

ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

ANAEM : Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations

ANATEEP : Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public

ANF : Agence nationale des fréquences

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AOT : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public

APS : Apprendre à porter secours

APSAD : Assemblée plénière des assurances dommages

ARF : Association des régions de France

ARS : Agence régionale de santé

ARTEJ : Association régionale pour le transport éducatif des jeunes

ARTIES : Association des responsables techniques de l'immobilier de l'enseignement supérieur

A.T. : Accident du travail

ATEX : Atmosphère explosive

ATOSS : personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé

ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

ATTEE : Agent technique territorial des établissements d'enseignement

B		CCEN :	Commission consultative d'évaluation des normes
BAES :	Bloc autonome d'éclairage de sécurité	CCH :	Code de la construction et de l'habitation
BAOBAC :	Base d'observation des accidents	CCMSA :	Caisse centrale de mutualité sociale agricole
BASIAS :	Base de données d'anciens sites industriels et activités de service	CCTP :	Cahier des clauses techniques particulières
BEP :	Brevet d'études professionnelles	CDCPH :	Conseil départemental consultatif des personnes handicapées
BEPA :	Brevet d'études professionnelles agricoles	CDI :	Centre de documentation et d'information
BETECS :	Bureau d'études pour les transports éducatifs	CDOEA :	Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés
BOEN :	Bulletin officiel de l'éducation nationale	CEA :	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
BP :	Brevet professionnel	CE1 :	Cours élémentaire 1 ^{re} année
BRGM :	Bureau de recherches géologiques et minières	CE2 :	Cours élémentaire 2 ^e année
BT :	Brevet de technicien	CEESAR :	Centre européen d'études de sécurité et d'analyse des risques
BTP :	Bâtiment et travaux publics	Cerfa :	Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs
BTS :	Brevet de technicien supérieur	CERTU :	Centre d'études sur les réseaux
BTSA :	Brevet de technicien supérieur agricole	CES :	Collège d'enseignement secondaire
BU :	Bibliothèque universitaire	CESC :	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
C		CET :	Collège d'enseignement technique
CA :	Conseil d'administration	CETIAT :	Centre technique des industries aéronautiques et thermiques
CACES :	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité	CEVU :	Conseil des études et de la vie universitaire
CAP :	Certificat d'aptitude professionnelle	CFA :	Centre de formation d'apprentis
CAPA :	Certificat d'aptitude professionnelle agricole	CFBP :	Comité français du butane et du propane
CAPA-SH :	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap	CFRC :	Conseil français de réanimation cardio-pulmonaire
CAPEB :	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment	CGEDD :	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CARSAT :	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	CHS :	Commission hygiène et sécurité
CCA :	Cellule de crise académique	CHS :	Comité d'hygiène et de sécurité (a évolué en CHSCT – Réforme de 2012)
CCDSA :	Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité	CHSCT :	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIF :	Congé individuel de formation	COSEC :	Club d'organisation sportive, événementielle et culturelle
CIREA :	Commission Interministérielle des radioéléments artificiels	CO ₂ :	formule brute du dioxyde de carbone
CiuP :	Cité internationale universitaire de Paris	COV :	Composé organique volatil
CLIS :	Classe pour l'inclusion scolaire	CP :	Cours préparatoire
CLOPSI :	Comité de liaison d'organismes de prévention et de sécurité incendie	CPA :	Classe préparatoire à l'apprentissage
CLP :	Classification, labelling, packaging	CPAM :	Caisse primaire d'assurance maladie
CM1 :	Cours moyen 1 ^{re} année	CPC :	Commission professionnelle consultative
CM2 :	Cours moyen 2 ^e année	CPC-EPS :	Conseiller pédagogique de circonscription pour l'éducation physique et sportive
CMR :	produits cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction	CPE :	Conseiller principal d'éducation
CNAF :	Caisse nationale des allocations familiales	CPER :	Contrat de projets État-région
CNAMTS :	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés	CPU :	Conférence des présidents d'université
CNATP :	Chambre nationale des artisans, des travaux publics, des paysagistes et activités annexes	CRAM :	Caisse régionale d'assurance maladie
CNCPH :	Conseil national consultatif des personnes handicapées	CRDP :	Centre régional de documentation pédagogique
CNFPT :	Centre national de la fonction publique territoriale	CRFC :	Conseil français de réanimation cardio-pulmonaire
CNDP :	Centre national de documentation pédagogique	CRFPL :	Comité régional de la formation professionnelle de la logistique
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique	CRFPT :	Comité régional de la formation professionnelle dans le transport
CNOUS :	Centre national des œuvres universitaires	CROUS :	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CNSR :	Conseil national de la sécurité routière	CSE :	Commission de la sécurité des consommateurs
COD :	Centre opérationnel départemental	CSTB :	Centre scientifique et technique du bâtiment
COE :	Conseil d'orientation énergétique	CTP :	Comité technique paritaire
COFRAC :	Comité français d'accréditation	CUB :	Communauté urbaine de Bordeaux
COGIC :	Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises	CVC :	Chauffage ventilation climatisation
COPREC :	Confédération des organismes indépendants de prévention, de contrôle et d'inspection	CVL :	Comité de la vie lycéenne
CORIM :	Correspondants risques majeurs	CVR :	Conseil de la vie en résidence

D		DGSCGC :	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (ministère de l'intérieur)
DAAF :	Détecteur avertisseur autonome de fumée	DGUHC :	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (devenue DHUP)
DAE :	Défibrillateur automatisé externe	DHUP :	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et du paysage
DARM :	Délégation académique aux risques majeurs	DICRIM :	Document d'information communal sur les risques majeurs
DAS :	Débit d'absorption spécifique (unité : watt par kilogramme, W/kg ou W.kg-1)	DIMA :	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance
DASEN :	Directeur académique des services de l'éducation nationale (ex IA-DSDEN)	DLC :	Date limite de consommation
DDAS :	Direction départementale de l'action sanitaire et sociale	DMD :	Direction militaire départementale
DDEN :	Délégué départemental de l'éducation nationale	DPE :	Diagnostic performance énergétique
DDEEAS :	Diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée	DRAAF :	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DDPR :	Direction de la prévention des pollutions et des risques	DRASS :	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DDRM :	Dossier départemental sur les risques majeurs	DREAL :	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
DDSP :	Direction départementale de la sécurité publique	DSCR :	Direction de la sécurité et de la circulation routière
DDT :	Direction départementale des territoires	DSDEN :	Direction des services départementaux de l'éducation nationale (ex inspection académique)
DEPP :	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	DTA :	Dossier technique amiante
DESA :	Département épidémiologie et sciences des accidents	DUER :	Document unique d'évaluation des risques professionnels
DGESCO :	Direction générale de l'enseignement scolaire	DUT :	Diplôme universitaire de technologie
DGER :	Direction générale de l'enseignement et de la recherche (agriculture)	E	
DGES :	Direction générale de l'enseignement supérieur (actuellement DGESIP)	EAS :	Espace d'attente sécurisé
DGESIP :	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESR)	ECS :	Eau chaude sanitaire
DGRH :	Direction générale des ressources humaines	EDF :	Électricité de France
DGRI :	Direction générale de la recherche et de l'innovation (MESRI)	EduSCOL :	Information en ligne pour les professionnels de l'éducation
DGS :	Direction générale de la santé (ministère chargé de la santé)	EFE :	École française à l'étranger

EMOP : Équipe mobile d'ouvriers professionnels

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPI : Équipement de protection individuelle

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

EPLÉ : Établissement public local d'enseignement

EPS : Éducation physique et sportive

EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique

ERDF : Électricité réseau distribution France

ERE : Espace rural et environnement

EREA : Établissement régional d'enseignement adapté

ERP : Établissement recevant du public

ESENER : École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (précédemment ESEN)

ESOPE : Enquête sécurité de l'Observatoire pour les établissements

ETPT : Equivalent temps plein travaillé

F

FAIS : French-American international school

FCO : Formation continue obligatoire

FDS : Fiche de données de sécurité

FIAH : Fonds interministériel pour l'accessibilité aux personnes handicapées

FIMO : Formation initiale minimum obligatoire

FIPHFP : Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

FM : Fréquence moyenne

FPH : Fonction publique hospitalière

FQ : Formation qualifiante

G

GALA : Gestion d'alerte locale automatisée

GART : Groupement des autorités responsables de transport

GDF-Suez : Gaz de France-Suez

gHz : Symbole du gigahertz (= 1 milliard de hertz = 10⁹Hz)

GPL : Gaz de pétrole liquéfié

GP'SUP : Groupement national pour la prévention des risques professionnels dans l'enseignement supérieur.

GRETA : Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement

GS : Grande section de maternelle

GSM : Global system for mobile communications

GTB : Gestion technique de bâtiment

H

HACCP : Hazard analysis critical control point (analyse des dangers-points critiques pour leur maîtrise)

HALDE : Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

HAS : Hygiène-alimentation-services

HCFDC : Haut comité français pour la défense civile

HCI : formule brute du chlorure d'hydrogène ou acide chlorhydrique

HFDS : Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

HQE : Haute qualité environnementale

HSS : Hygiène-santé-sécurité

HT : Hors taxe

Hz : Symbole du hertz (unité internationale de fréquence)

I		IPGP :	Institut de physique du globe de Paris
IA-IPR :	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional	IPR :	Inspecteur pédagogique régional, devenu IA-IPR
IA DSDEN :	Inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale (devenu DASEN)	IRD :	Institut de recherche pour le développement
INSA :	Institut national des sciences appliquées	IRSN :	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
IDF :	île-de-France	IRIS-ST :	Institut de recherche et d'innovation en santé et sécurité au travail
IEN :	Inspecteur de l'éducation nationale	ISST :	Inspecteur santé et sécurité au travail
IEN-ASH :	Inspecteur de l'éducation nationale - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	IUFM :	Institut universitaire de formation des maîtres
IEN-ET :	Inspecteur de l'éducation nationale – Enseignement technique	IUT :	Institut universitaire de technologie
IFFO-RME :	Institut français de formateurs risques majeurs et protection de l'environnement	J	
IGAENR :	Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ou inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche	JAPD :	Journée d'appel de préparation à la défense voir JDC
IGAS :	Inspecteur général des affaires sociales ou inspection générale des affaires sociales	JDC :	Journée défense et citoyenneté, remplace depuis 2010 la JAPD journée d'appel de préparation à la défense
IGEN :	Inspecteur général de l'éducation nationale ou inspection générale de l'éducation nationale	JO :	Journal officiel
IHR :	Inventaires historiques régionaux	K	
IHS :	Inspecteur hygiène et sécurité (voir ISST)	kHz :	kilohertz (= 1 000 hertz = 10 ³ Hz)
IME :	Institut médico-éducatif	L	
INERIS :	Institut national de l'environnement industriel et des risques	LEGT :	Lycée d'enseignement général et technologique
INRS :	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail	LP :	Lycée professionnel
INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques	M	
INS-HEA :	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés	MAAF :	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
InVS :	Institut de veille sanitaire	MAIF :	Mutuelle assurance des instituteurs de France
IOP :	Installation ouverte au public	MEDDE :	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
		MEI :	Maintenance des équipements industriels
		MEN :	Ministère de l'éducation nationale

MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MGEN : Mutuelle générale de l'éducation nationale
MNS : Maître-nageur sauveteur
MOT : Micro-organismes et toxines hautement pathogènes
MS : Moyenne section de maternelle

N

NUMEN : Numéro éducation nationale

O

OCDE/PEB : Organisation du commerce et du développement économique/ programme pour la construction et pour l'équipement de la construction

OGM : Organisme génétiquement modifié

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONISR : Observatoire national interministériel de sécurité routière

OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

OQAI : Observatoire de la qualité de l'air intérieur (CSTB)

ORSEC : Organisation de la réponse de sécurité civile

P

PAI : Projet d'accueil individualisé

PCS : Plan communal de sauvegarde

PDASR : Plan départemental d'actions de sécurité routière

PE : Professeur des écoles

PIS : Plan d'intervention et de sécurité

PL : Poids lourd

PLP : Professeur de lycée professionnel

PMS : Plan de maîtrise sanitaire

POI : Plan d'opération interne

PPI : Plan particulier d'intervention

PPI : Plan pluriannuel d'investissement

PPMS : Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs

PPR : Plan de prévention des risques

PRAP : Prévention des risques liés à l'activité physique

PPRN : Plan de prévention des risques naturels

PPS : Projet personnalisé de scolarisation

PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

PRM : Personne à mobilité réduite

PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1

PSM : Poste de sécurité microbiologique

PUI : Plan d'urgence interne

PVC : Polychlorure de vinyle

R

RéNaSS : Réseau national de surveillance sismique

RGAA : Référentiel général d'accessibilité pour les administrations

RGPP : Révision générale des politiques publiques

RM : Risques Majeurs

RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

RSA : Revenu de solidarité active

RT : Réglementation thermique

RTE : Réseau de transport d'électricité

S

SAE :	Structure artificielle d'escalade
SAMU :	Service d'aide médicale urgente
SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
SEGPA :	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SESAM :	Plan d'organisation de secours dans un établissement scolaire face à l'accident majeur
SEVESO :	Directive européenne qui fait suite au rejet accidentel de dioxine en 1976 sur la commune de Seveso en Italie
SHON :	Surface hors œuvre nette
SIDPC :	Service interministériel de défense et de protection civile
SIUMPPS :	Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
SIVOS :	Syndicat à vocation scolaire
SMIG :	Salaire minimum interprofessionnel garanti devenu SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).
SST :	Sauveteur secouriste du travail
STI :	Sciences et technologies industrielles
STI2A :	Sciences et technologies du design et des arts appliqués
STI2D :	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STL :	Sciences et technologies de laboratoire
ST2S :	Sciences et technologies de la santé et du social
STS :	Section de technicien supérieur
SYCAA :	Syndicat des programmistes en architecture et en aménagement

T

TMD :	Transport de matières dangereuses
TMS :	Troubles musculo-squelettiques

TDC :	Toutes dépenses comprises
TP :	Travaux pratiques
TP :	Travaux publics
TOS :	Techniciens, ouvriers et de service

U

UFOLEP :	Union française des œuvres laïques de l'éducation physique
UFR :	Unité de formation et de recherche (université)
ULIS :	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ex UPI)
UMTS :	Universal mobile telecommunications system
UNAPEI :	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
UNEF :	Union nationale des étudiants de France
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UP :	Unité de passage
USGS :	United States geological survey

V

VMC :	Ventilation mécanique contrôlée
VRD :	Voirie réseaux divers
VSP :	Vie sociale et professionnelle
VTT :	Vélo tout terrain

W

Wi-Fi :	ensemble de protocoles de communication sans fil régis par les normes du groupe IEEE 802.11 (contraction de Wireless Fidelity)
---------	--



Le secrétariat général
de l'Observatoire national de la sécurité
et de l'accessibilité des établissements d'enseignement
a été assuré en 2018 par :

Jean-Michel Billioud, secrétaire général,
Didier Barthon, chargé de mission,
Delphine Jourdin, chargée de mission,
Marie-José Kestler, chargée de mission,
Houria Menfaa, assistante de direction.

Conception/coordination éditoriale :
Jean-Michel Billioud [ONS]
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Pôle Moyens d'impression
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP